



Projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Seudre

PROGRAMME D' ACTIONS 2024-2028



Juillet 2024

Avec la participation et le soutien de



CO-PORTAGE DU PROJET

| | | |
|---|---|--|
| RAISON SOCIALE | SMBS – SYRES 17 | |
| COORDONNÉES | SMBS 17 rue de l'électricité 17200 ROYAN Cedex Tél. : 05 46 22 19 73 | SYRES 17 37 rue de l'Alma 17100 SAINTES Tél. 05 46 97 55 13 |
| INTERLOCUTEURS <i>(nom et coordonnées)</i> | Monsieur LARGE Rémi Tél. 05.46.39.64.92 pom@fleuve-seudre.fr | Monsieur BERACOCHEA Clément Tél. 05.46.97.55.13 syres.charentemaritime@gmail.com |

RAPPORT

| | |
|------------------|--|
| TITRE | Projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Seudre (PTGE Seudre) – Programme d'actions 2024-2028 |
| NOMBRE DE PAGES | 125 |
| NOMBRE D'ANNEXES | 2 |
| REDACTEURS | Clément BERACOCHEA, Claire BLONDEL, Anaïs LUCAS, Rémi LARGE |
| ÉDITION FINALE | Juillet 2024 |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 4 |
| 1. Rappel du contexte du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) Seudre | 5 |
| 1.1. Qu'est-ce qu'un PTGE ? | 5 |
| 1.2. Gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de la Seudre : une stratégie de retour à l'équilibre en construction | 5 |
| 2. Rappel des données issues de l'état des lieux | 7 |
| 3. Synthèse des enjeux et des leviers d'actions identifiés à l'issue du diagnostic | 10 |
| 3.1 Les grands enjeux « eau » du PTGE Seudre..... | 10 |
| 3.2 Les leviers à étudier à l'issue du diagnostic..... | 11 |
| 4. Méthodologie déployée pour l'élaboration du programme d'actions du PTGE Seudre | 12 |
| 4.1 Concertation et co-construction des actions avec les acteurs du territoire | 12 |
| 4.2 Structuration du programme d'actions et articulation avec le SAGE Seudre | 17 |
| | |
| Programme d'actions | 20 |
| | |
| LEVIER 1 – Gouvernance et communication sur le PTGE | 22 |
| GOUV 1 – Animer le PTGE Seudre et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions | 26 |
| GOUV 2 – Construire un tableau de bord et le renseigner pour suivre la réalisation des actions..... | 29 |
| GOUV 3 – Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre | 30 |
| COM 1 – Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre..... | 32 |
| COM 2 – Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées | 34 |
| LEVIER 2 – Sobriété et optimisation des usages de la ressource en eau | 37 |
| SOB AEP 1 – Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux bons gestes | 43 |
| SOB AEP 2 – Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau et identifier leurs besoins | 46 |
| SOB AEP 3 – Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau | 48 |
| SOB AEP 4 – Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomes pour les particuliers | 50 |
| SOB TSM 1 – Réaliser un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur touristique | 52 |

| | |
|--|-----------|
| SOB TSM 2 – Sensibiliser sur les moyens d’économiser l’eau dans le secteur touristique | 55 |
| OPT REUT 1 – Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP | 57 |
| OPT REUT 2 – Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l’acceptabilité des projets | 59 |
| OPT ENC 1 – Recenser les sources potentielles d’eaux non-conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire | 61 |
| OPT IRRIG 1 – Optimiser la gestion de l’irrigation sur le bassin de la Seudre..... | 64 |
| LEVIER 3 – Stockage et transfert de l’eau | 67 |
| STOC 1 – Mener une étude d’identification des volumes prélevables..... | 70 |
| LEVIER 4 – Solutions fondées sur la nature | 73 |
| SFN 1 – Contribuer à la restauration du maillage bocager sur le bassin de la Seudre..... | 78 |
| SFN 2 – Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre..... | 81 |
| SFN 3 – Mettre en place une animation foncière pour préserver les secteurs à enjeux sur la zone humide alluviale de la Seudre..... | 84 |
| SFN 4 – Animer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale de la Seudre pour trouver des pratiques adaptées à ce secteur..... | 86 |
| SFN 5 – Accompagner les changements de pratiques sur la zone humide alluviale de la Seudre..... | 88 |
| LEVIER 5 – Transition agroécologique | 90 |
| TA FIL 1 – Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin de la Seudre | 94 |
| TA FIL 2 – Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomiques adaptées au bassin de la Seudre..... | 96 |
| TA ACCOMP 1 – Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l’agroécologie | 98 |
| TA ACCOMP 2 – Trouver des alternatives pour l’énergie alimentaire et favoriser l’autonomie des exploitations..... | 100 |
| TA ACCOMP 3 – Réévaluer l’outil de diagnostic d’exploitation agricole dans une logique agroécologique et le déployer..... | 102 |
| TA ACCOMP 4 – Etudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques..... | 104 |
| TA SOL 1 – Accompagner et faciliter le déploiement de l’agriculture de conservation des sols | 106 |
| TA SOL 2 – Communiquer sur le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne..... | 109 |
| TA CO 1 – Etudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l’élevage sur le bassin de la Seudre | 111 |

| | |
|---|------------|
| Tableau de synthèse des coûts par année..... | 115 |
| Tableau de synthèse des coûts sur 5 ans..... | 117 |
| Annexes | 120 |

PRÉAMBULE

VUE D'ENSEMBLE DU PTGE SEUDRE

Périmètre du PTGE Seudre

Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Charente-Maritime

Zone couverte : Des sources de la Seudre à Saint-Genis-de-Saintonge, à l'embouchure de la Seudre.

Collectivités locales :

Communauté d'agglomération Royan-Atlantique, Communauté de communes de la Haute-Saintonge, Communauté de communes de Gémovac et de la Saintonge viticole, Communauté de communes du bassin de Marennes, Communauté d'agglomération de Saintes, Communauté de communes Cœur de Saintonge.

Nombre d'habitants : 62 000 habitants (2013)



Période d'élaboration du PTGE Seudre

Mai 2017-Mars 2024

Portage du PTGE Seudre

Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS) et Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17)

Comité de pilotage

Commission Locale de l'Eau du SAGE Seudre (pouvoir de vote), élargie aux parties non membres intéressées pour consultation (coopératives, négoce, associations syndicales autorisées, etc.).

Comité technique

Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), Conseil départemental de la Charente-Maritime (CD 17), Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime (DDTM 17), Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine (DRAAF NA), Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL NA), Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17).

1. Rappel du contexte du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Seudre

1.1. Qu'est-ce qu'un PTGE ?

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sont des démarches ayant émergé avec l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015 concernant le financement - par les agences de l'eau - des retenues (ou réserves) de substitution. La nouvelle circulaire du 7 mai 2019 et son additif du 17 janvier 2023, sont venus préciser l'outil PTGE ainsi que ses modalités d'élaboration et de mise en œuvre.

Le PTGE y est défini comme :

« ... une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles). »

Répondre à ces enjeux suppose alors de prendre en compte les besoins et les attentes découlant de chaque usage de la ressource en eau, et pour ce faire, d'élaborer un cadre facilitant un dialogue ouvert, constructif et participatif avec tous les acteurs du territoire. Il s'agit de raisonner en premier lieu sur les actions en faveur des économies d'eau et d'intégrer lorsque cela est pertinent, les actions sur l'offre, tel que le stockage d'eau (réserves de substitution), le tout dans une perspective d'anticipation des effets du changement climatique.

1.2. Gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de la Seudre : une stratégie de retour à l'équilibre en construction

Le PTGE Seudre, co-porté par le Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS) et le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17), a été lancé en mai 2017 avec la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic, validés respectivement par la CLE le 20 septembre 2018 et le 13 mars 2023. Le diagnostic a ensuite été validé par le Préfet de la Charente-Maritime le 5 septembre 2023. Cette validation exclut néanmoins la partie du diagnostic dédiée aux volumes prélevables¹ sur le bassin.

¹ Pour rappel, le volume prélevable correspond au volume que le milieu est capable de fournir pour assurer les besoins des différents usages, tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Cela se traduit notamment par le respect des débits d'objectifs d'étiage (DOE) 8 années sur 10. Dans le cadre du PTGE Seudre, le volume prélevable (Vp) pour l'irrigation correspond au volume permettant de satisfaire durablement et simultanément l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin et le DOE a Saint-André-de-Lidon (72L/s).

Issus du protocole d'accord de novembre 2011 entre l'État et la profession agricole et notifiés par le Préfet du bassin Adour-Garonne, les **volumes prélevables** pour l'irrigation agricole² ont été contestés via l'attaque de l'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) Saintonge en 2019, encourageant ainsi les co-porteurs du PTGE Seudre à mener de nouvelles études pour estimer ces volumes.

Dès lors, un groupe de travail « volumes » a été mandaté par la CLE du SAGE Seudre et accompagné par le BRGM (modélisation hydrogéologique), un membre d'Acclimaterra (Comité Scientifique Régional sur le Changement climatique, région Nouvelle-Aquitaine) et l'Ifrée (animation de la concertation). Il s'est réuni à 8 reprises, de juin 2020 à septembre 2021 avec pour objectif de définir un volume prélevable (Vp) estival pour l'irrigation et un volume potentiellement mobilisable l'hiver (Vh).

Pour y parvenir, une série de simulations a été lancée et a consisté en une réduction progressive de 50% du volume d'engagement des irrigants (6.37Mm³ pour 185 irrigants environ³), sur tous les points d'irrigation. Après 5 simulations non concluantes (non-respect du DOE à Saint-André-de-Lidon (SADL)), et un volume de départ divisé par 16, il a été décidé de lancer deux simulations complémentaires :

- Considérer un volume prélevé nul sur tous les points d'irrigation du bassin de la Seudre, soit Vp irrigation = 0 Mm³.
- Considérer un volume prélevé / rejeté tous usages confondus (AEP, irrigation, industrie, etc.) nul sur le bassin de la Seudre (les prélèvements effectués à l'extérieur du bassin restant effectifs pour tous les usages).

Les résultats des travaux menés présentés ci-dessous sont traduits dans la publication du rapport du BRGM sur l'estimation de volumes prélevables pour l'irrigation sur le bassin de la Seudre.⁴

En résumé, les simulations ont indiqué que « **le DOE à SADL n'est pas satisfait durablement (8/10 années) sans aucun prélèvement d'irrigation sur le bassin de la Seudre (VP irrigation = 0 Mm³)** ».

Une troisième simulation complémentaire a alors été effectuée en considérant un volume prélevé/rejeté tous usages confondus (AEP, irrigation, industrie, etc.) nul **sur l'ensemble du modèle Crétacé Sud Charentes**. Sur ce périmètre, quatre nappes principales s'y développent : Coniacien, Turonien, Cénomaniens calcaire et Cénomaniens sableux, et contribuent à alimenter la Seudre. La simulation permet de mettre en évidence que « *les prélèvements menés sur ces nappes à l'extérieur du bassin de la Seudre entraînent des baisses du niveau piézométrique plus ou moins importantes suivant la nappe et les secteurs concernés* ». L'étude conclut donc que « **sans réflexion préalable sur les prélèvements effectués à l'extérieur du bassin sur le critère garantissant le bon état des milieux aquatiques, le VP « irrigation » est nul sur le bassin de la Seudre** ». ⁵

² Les volumes prélevables pour l'irrigation agricole ont été basés sur une étude de la CACG et de l'AEAG, Détermination des volumes prélevables initiaux dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement des unités de gestion en zone de répartition des eaux du bassin Adour-Garonne. Nov. 2009.

³ L'ASA des irrigants Saintonge centre a effectué des demandes auprès de l'ensemble des irrigants du bassin de la Seudre pour savoir s'ils souhaitent continuer l'irrigation dans les prochaines années. Ceux souhaitant arrêter ne disposeront plus de volume d'eau à moyen terme et ne sont donc pas comptabilisés ici. Le volume indiqué correspond donc au besoin en eau des irrigants qui souhaitent poursuivre l'irrigation dans les prochaines années.

⁴ C. Castillo avec la collaboration de C. Blondel (SMBS) (2021) – Estimation de volumes prélevables sur le bassin de la Seudre (Charente-Maritime, 17). Rapport provisoire. BRGM/RP-71125-FR, 67 p.

⁵ C. Castillo avec la collaboration de C. Blondel (SMBS) (2021) – Estimation de volumes prélevables sur le bassin de la Seudre (Charente-Maritime, 17). Rapport provisoire. BRGM/RP-71125-FR, 67 p.

Par conséquent, **aucun volume prélevable estival n'a pu être estimé** à ce jour. En parallèle, des réflexions ont été entamées sur la méthodologie à adopter pour estimer les volumes potentiellement mobilisables l'hiver (Vh) pour l'irrigation, mais au regard des résultats non concluants sur les Vp estivaux, aucune simulation n'a été lancée pour les Vh. Des études complémentaires doivent être menées sur le bassin et intégrer des réflexions plus larges sur les prélèvements extérieurs, sur l'ensemble des nappes constituant les niveaux aquifères du Crétacé sud Charentes. La fiche-action « STOC 1 ; mener une étude d'identification des volumes prélevables » aura pour finalité de connaître les volumes mobilisables en période estivale et en période hivernale, l'absence de Vp (ou Vp nuls) n'excluant pas de poursuivre les réflexions sur les Vh.

Dès lors, sans nouveaux Vp qui restent à définir, **la stratégie de retour à l'équilibre du bassin ne peut être établie solidement**. Néanmoins, le contexte lié au déficit quantitatif du bassin renforcé par les impacts du changement climatique* et la volonté des acteurs locaux de poursuivre la dynamique du PTGE ont justifié de lancer le présent programme d'actions. L'élaboration du PTGE Seudre s'est donc poursuivie sans la finalisation de la connaissance des nouveaux volumes prélevables : le volume de départ retenu pour l'usage agricole qui a été validé dans le diagnostic (**6,94 hm³**) correspond alors au volume d'engagement, soit aux besoins en eau exprimés par la profession agricole.

Le PTGE Seudre pourra alors être révisé en fonction des résultats des études conduites ces cinq prochaines années afin d'établir les scénarii de retour à l'équilibre, construits autour d'une meilleure connaissance de la ressource disponible.

Les résultats des différentes études sur le changement climatique prévoient d'ici 2050 sur le bassin de la Seudre :

- Une augmentation de température moyenne annuelle d'au moins +1°C ;
- Une diminution des débits moyens annuels des rivières ;
- Des étiages plus sévères et plus longs ;
- Une augmentation des périodes de sécheresse et d'inondation ;
- Une légère baisse du cumul annuel de précipitations ;
- Un impact sur les activités humaines : pêche, conchyliculture, agriculture (baisse des productions agricoles, augmentation des besoins en irrigation, ravageurs, etc.)



2. Rappel des données issues de l'état des lieux

A SAVOIR : Certaines informations issues de l'état des lieux du PTGE Seudre et présentées ci-après ont été mises à jour depuis la publication du rapport d'état des lieux en 2018.



L'essentiel du PTGE Seudre: Présentation du bassin versant

Le bassin versant c'est...

-  64 km de long de la source au pertuis de Maumusson
-  67 communes traversées par la Seudre ou ses affluents
-  Des milieux aquatiques à protéger, préserver et restaurer
-  Des risques à maîtriser (inondations et submersion marine)
-  Des usages à concilier



ELEMENTS DE CLIMATOLOGIE

-  Des variations importantes des **précipitations** sur 1993-2017 de l'ordre de **200 %** sur la période de septembre à mars (période de recharge des nappes).
-  Projections du changement climatique sur la Seudre :
 - **+ 0,3°C** tous les 10 ans
 - **+18 %** d'évapotranspiration à l'horizon 2050.
 - de nombreuses incertitudes vis-à-vis du régime de précipitations : divergence des prévisions par différents modèles climatiques.



ELEMENTS DE PEDOLOGIE

-  Une grande **diversité des sols** sur le territoire, se traduisant par des **capacités de stockage de l'eau contrastées**.
-  37 % des sols ont une réserve utile (RU) inférieure à 100mm, 48 % une RU comprise entre 100 et 150mm et 15 % une RU supérieure à 150 mm.
-  Les **doucins hydromorphes** en amont du bassin et les **terres de marais** disposent d'une réserve en eau élevée.



LES RESSOURCES SOUTERRAINES

-  La Seudre et ses nappes souterraines évoluent dans un contexte **calcaire**.
-  Le bassin repose sur un empilement de **nappes libres** (connectées à la surface) et **captives** (isolées de la surface). Il existe un lien étroit entre ces différentes nappes et les écoulements superficiels.
-  La piézométrie des nappes descend assez fréquemment en-dessous des seuils de référence et d'alerte (POE/PCR).
-  **4 masses d'eau** ne respectent pas les critères de bon état au sens de la DCE*.
-  Les nappes libres ou semi captives sont plus vulnérables aux **pollutions** s'infiltrant avec les eaux de surface (nitrates, produits phytosanitaires).



LES RESSOURCES SUPERFICIELLES

-  La Seudre est alimentée par des apports d'eau douce de nappes dites d'accompagnement :
 - Le **Turonien-Coniacien** : alimente le secteur **amont**. Sa déconnexion en période de basses-eaux induit un fonctionnement **intermittent**.
 - Le **Cénomaniens** : alimente le secteur **moyen**. Son niveau, supérieur à celui du fond du lit du fleuve, lui confère un écoulement réputé **permanent**.
-  L'ensemble des masses d'eau de territoire ne respectent pas le bon état au sens de la DCE*. Des masses d'eau de surface dégradées au regard de : la **pollution organique**, du **taux d'oxygène dissous** et des **paramètres biologiques** (altération des habitats).



L'essentiel du PTGE Seudre

Les usages de la ressource en eau



CONSOMMATIONS EAU POTABLE

- 5,6 hm³ prélevés en moyenne pour l'eau potable **entre 2010 et 2018** principalement en Seudre moyenne.
- Alimentation extérieure en provenance :
 - Des bords de Gironde : 4,6 hm³ (2016)
 - Autres réseaux : 1,3 hm³ (2016)
- Les gros consommateurs d'eau (campings, établissements médicaux, collectivités, etc.) représentaient **960 000 m³ en 2016**.
- Très forte pression de prélèvement en période touristique (estivale).



IRRIGATION AGRICOLE

- 68 848 ha d'après le RA 2020 (sur la totalité des emprises communales du bassin)
- SAU moyenne : **95 ha** dont **22 ha** irriguée en 2020
- 993 exploitations dont **204** irrigantes en 2020
- 41% de cultures céréalières et 21% de prairies
- Besoin en eau estimé : **6,94 hm³**
 - Seudre aval : 1,6 hm³
 - Seudre moyenne : 3,6 hm³
 - Seudre amont : 1,74 hm³



INDUSTRIES

- 350 établissements industriels : **44 000 m³/an** d'eau prélevée en moyenne **entre 2010 et 2015**.
- 60 % des prélèvements industriels étaient consacrés au thermalisme en 2016
- Eaux d'exhaure des carrières (rejetées dans le milieu) :
 - Grézac : **1,3 hm³/an** (moyenne 2013-2017)
 - Saint-Sornin : **717 090 m³/an** (moyenne 2014-2017)



USAGES INFEODES AUX MILIEUX

La conchyliculture

- 283 entreprises ostéicoles (2015)
- Près d'1/3 de la surface du marais salé (2011) et 91 % des claires utilisées pour l'affinage.
- 5000 concessions sur le périmètre de la Seudre/Maumusson
- 2 Labels Rouges pour la "pousse en claire" et la "fine de claire"

La pêche professionnelle

- 56 pêcheurs à pieds professionnels (2017)
- 78 pêcheurs professionnels licenciés (2016/2017)
- Intérêts importants pour la pêche de la civelle (quotas pour le repeuplement de l'espèce)



TOURISME ET LOISIRS



- 9 700 résidences secondaires (2016)
- 8 800 emplacements en campings dans 48 campings
- Pratique du **canôe-kayak** (en club ou en loisirs)
- Pêcheurs de loisirs et chasseurs : respectivement 19 590 adhérents et 20 000 adhérents en Charente-Maritime.



MILIEUX NATURELS

- Des nappes libres ou captives vulnérables aux pollutions.
- Une situation de déficit quantitatif chronique (3 années "normales" depuis 1990).
- Près de 80 % du linéaire de la Seudre suivi a connu au moins un assèchement entre 2004 et 2012.
- Un territoire caractérisé par de nombreuses zones humides d'intérêt patrimonial :
 - 5 000 ha de marais doux
 - 9 000 ha marais salé,

3. Synthèse des enjeux et des leviers d'actions identifiés à l'issue du diagnostic

3.1 Les grands enjeux « eau » du PTGE Seudre

Dans le cadre du diagnostic du PTGE Seudre, deux ateliers de travail ont été organisés dans le but d'établir un diagnostic partagé du territoire. La demande aux participants était la suivante : « produire une liste exhaustive des problématiques liées à l'eau sur le bassin de la Seudre, à court et à moyen termes ». Les idées émises lors de ces deux ateliers ont été analysées par la cellule d'animation du projet de territoire. L'objectif de cette analyse était de parvenir à traduire l'ensemble des idées exprimées, en enjeux sur le territoire. Ainsi, une cinquantaine d'éléments sont ressortis de ces temps d'échanges : certains propos exprimant la même idée, ils ont pu être regroupés. Ce sont alors **5 grands enjeux** qui sont ressortis : ils renvoient aux éléments qu'il semble nécessaire de mettre en place ou d'intégrer aux réflexions, pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin en terme de quantité mais aussi de qualité.



Figure 1: les 5 grands enjeux « eau » identifiés pour le PTGE Seudre

3.2 Les leviers à étudier à l'issue du diagnostic

Les travaux réalisés dans le cadre du diagnostic, notamment les ateliers, ont permis à la cellule d'animation du PTGE Seudre d'identifier des leviers à mobiliser dans le cadre de la stratégie de retour à l'équilibre sur le bassin. Ces derniers sont intégrés au diagnostic et rappelés dans le tableau ci-dessous :

| Grands leviers (d'après ceux cités dans l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019) | Sous leviers identifiés dans le cadre du diagnostic du PTGE Seudre |
|--|---|
| Sobriété et optimisation des usages de l'eau <i>Economies d'eau, maîtrise des consommations, diagnostics, amélioration de l'efficacité de l'eau et modernisation des réseaux, etc.</i> | Amélioration de l'efficacité de l'irrigation La réduction du gaspillage de la ressource pour l'usage domestique (AEP) La réduction du gaspillage de la ressource pour l'usage touristique (AEP) La réduction du gaspillage de la ressource pour les réseaux La valorisation des eaux d'exhaure des carrières pour l'irrigation La valorisation des eaux usées traitées issues des STEP pour l'irrigation notamment |
| Stockage et transfert de l'eau | La répartition de la ressource dans le temps et dans l'espace : substitution Le stockage des eaux pluviales |
| Solutions fondées sur la nature <i>Restauration de zones humides, désartificialisation et restauration de la qualité des sols, infiltration des eaux pluviales, etc.</i> | La restauration/préservation des zones humides et des fonctionnalités des têtes de bassin La restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau L'aménagement des versants : ralentissement des écoulements et favorisation de l'infiltration |
| Transition agroécologique <i>Changements de pratiques, valorisation de filières, débouchés</i> | L'accompagnement du monde agricole vers de nouvelles pratiques La création et développement de filières agricoles viables adaptées à la ressource en eau Le maintien/développement de l'élevage extensif notamment pour conserver les zones humides et les prairies - économie vivrière du territoire |

Figure 2: les grands leviers et sous-leviers à étudier pour la construction du programme d'actions du PTGE Seudre

4. Méthodologie déployée pour l'élaboration du programme d'actions du PTGE Seudre

4.1 Concertation et co-construction des actions avec les acteurs du territoire

Dans le cadre de l'élaboration du PTGE Seudre, une attention particulière a été portée à **l'organisation de larges concertations locales**, associant de nombreux acteurs impliqués sur les enjeux liés à la ressource en eau. En effet, leur implication est essentielle dans cette démarche qui se veut ascendante, afin de co-construire un programme pertinent pour répondre aux enjeux et aux besoins du territoire.

La cellule d'animation du PTGE Seudre a procédé à une première série d'entretiens avec les acteurs de l'eau du territoire, entre les mois de novembre 2021 et de février 2022. L'objectif était de préparer la phase opérationnelle (méthodologie de travail) pour l'élaboration du programme d'actions en :

- ✓ Faisant le lien entre les leviers d'actions du PTGE identifiés par les acteurs du territoire et les programmes d'actions existants (PPG, PCAET, SCoT, PAT, etc.) ; *comment le PTGE peut-il les compléter ou les appuyer ?*
- ✓ Vérifiant la faisabilité technique de certains leviers (ex : carrières, gestion des eaux pluviales, tourisme, etc.) ;
- ✓ Repérant la place des structures pour les futures réflexions : quels acteurs sont légitimes à travailler sur les différents leviers ?
- ✓ Informant et en mobilisant certaines catégories d'acteurs, encore trop peu concertées jusqu'à présent (les EPCI par exemple) ;
- ✓ Identifiant les personnes ressources et relais sur les leviers identifiés, pour participer aux ateliers de concertation (hors volet agricole) ;
- ✓ Faisant ressortir de nouvelles idées de leviers ou en valorisant des actions existantes.

De multiples rendez-vous ont été organisés avec les collectivités et les structures concernées par les différents sujets identifiés à l'issue du diagnostic (EAU 17, APAD, CIA 17-79, Interfilière tourisme durable, etc.). L'objectif était de préciser de manière la plus opérationnelle possible les fiche-actions en vue de leur mise en œuvre : méthodologie, portage/maîtrise d'ouvrage, temporalité et échéances, moyens humains et financiers, objectifs et ambition, etc.

En parallèle, des réunions publiques ont permis d'informer régulièrement les citoyens du bassin de la Seudre sur l'avancée du PTGE.

Les fiches sont issues du résultat d'un travail de concertation mené en ateliers avec les acteurs du territoire, d'avril 2022 à avril 2023, avec l'appui méthodologique et d'animation de l'Ifrée, garant de la concertation. Les 3 thématiques d'ateliers organisés - au total en dix réunions - sont présentées ci-après. La description plus précise de ces thématiques et des sujets abordés, est rédigée en préambule de chaque levier du programme d'actions.



Ateliers Solutions Fondées sur la Nature (SFN)

Organisation:

- Atelier SFN n°1 : 11 avril 2022 ;
- Atelier SFN n°2 : 6 mai 2022 ;
- Atelier SFN n°3 : 22 juin 2022 ;
- Atelier SFN n°4 : 3 octobre 2022.

En partenariat avec le bureau d'études ACTeon et le BRGM.

Objectif :

Faire échanger les acteurs du territoire sur ces solutions dites "fondées sur la nature" et plus particulièrement sur trois SFN pré-identifiées : l'agriculture de conservation des sols (ACS), la restauration du maillage bocager et la restauration des fonctionnalités hydro-écologiques de la zone humide alluviale. Elles ont été explorées sous forme de scénarii, grâce au modèle Marthe du BRGM, pour tenter de chiffrer les gains quantitatifs de ce type d'action.

Production :

Rapport technique « Analyse du potentiel des Solutions Fondées sur la Nature pour la gestion quantitative dans le bassin versant de la Seudre, ACTeon, 16/11/2022, 59 p.

Participants :





Ateliers transition agroécologique

Organisation:

- Atelier TA n°1 : 9 mars 2023;
- Atelier TA n°2 : 6 avril 2023;

Objectif :

Faire échanger les acteurs du territoire, en particulier du monde agricole, pour identifier les actions permettant de mettre en place des pratiques agroécologiques et soutenir les professionnels qui sont déjà engagés dans ces pratiques.

Production :

Compte-rendu des ateliers et tableaux récapitulatifs des pratiques mises en oeuvre par les agriculteurs du territoire et de celles qui pourraient être mises en place pour aider le passage à l'action et soutenir ceux qui sont déjà engagés.

Question posée au groupe :

"Quelles actions pour aider le passage à l'action sur ces pratiques et soutenir ceux qui sont déjà engagés" ?

Participants :





Ateliers Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

Organisation:

- Atelier REUT n°1 / réunion publique : 1er juin 2022;
- Atelier REUT n°2 : 28 juin 2022;
- Atelier REUT n°3 : 8 septembre 2022
- Atelier REUT n°4 : 6 octobre 2022;

Objectif :

Produire une liste de conditions à prendre en compte et à mettre en oeuvre lors de la mise en place d'un projet de réutilisation d'eaux issues de STEP sur le bassin de la Seudre, pour un usage bénéfique aux milieux tout en étant économiquement viable.

Production :

Rapport de 21 recommandations à destination des porteurs de projet de REUT sur le bassin de la Seudre, octobre 2022, 12p.

Question posée au groupe :

"A quelles conditions mettre en place la réutilisation d'eaux usées traitées sur le bassin versant de la Seudre, pour un usage bénéfique aux milieux tout en étant économiquement viable" ?

Participants :



Le schéma suivant synthétise la méthode déployée pour l'élaboration du programme d'actions :

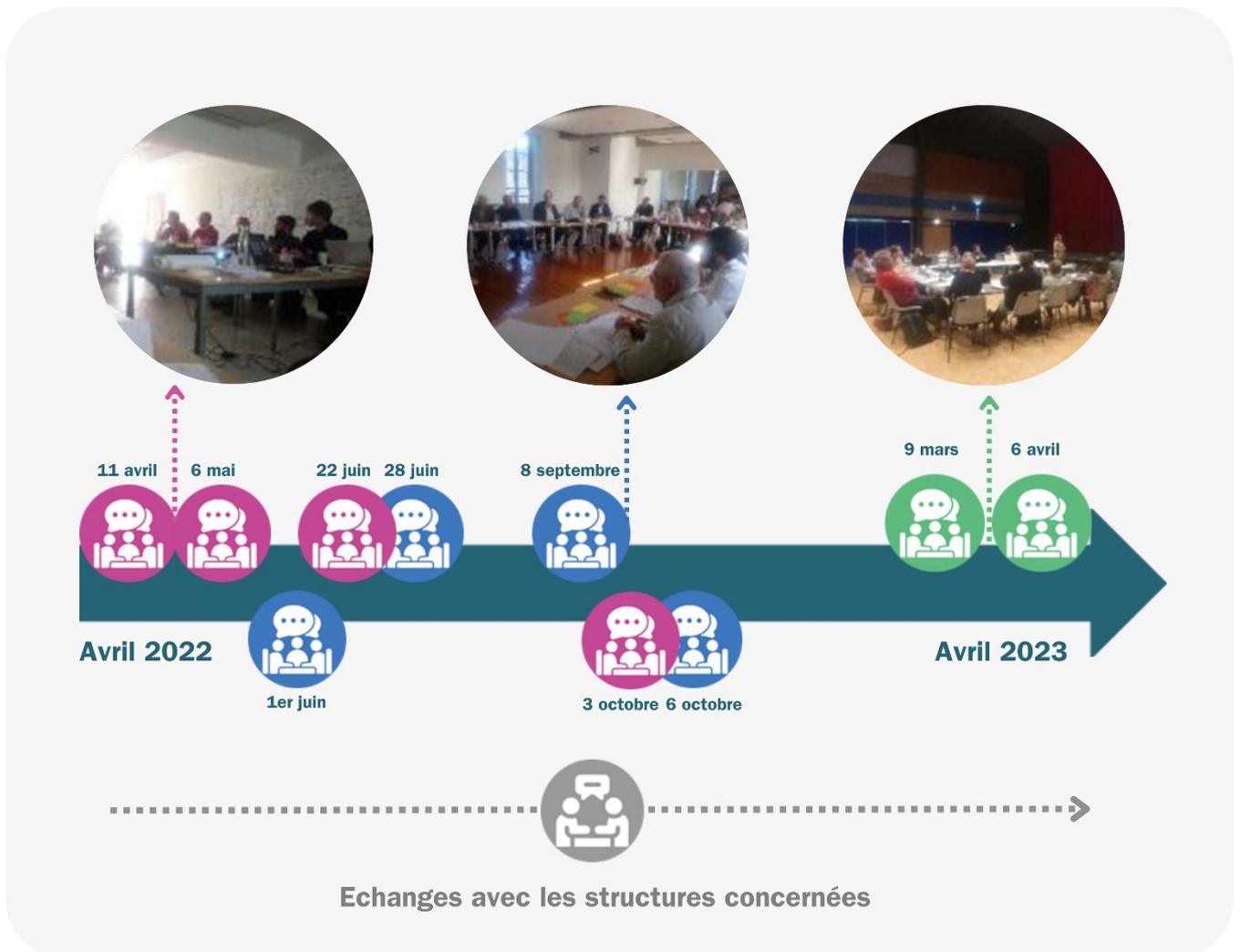


Figure 3: Stratégie de concertation pour l'élaboration des fiches-actions du PTGE Seudre

4.2 Structuration du programme d'actions et articulation avec le SAGE Seudre

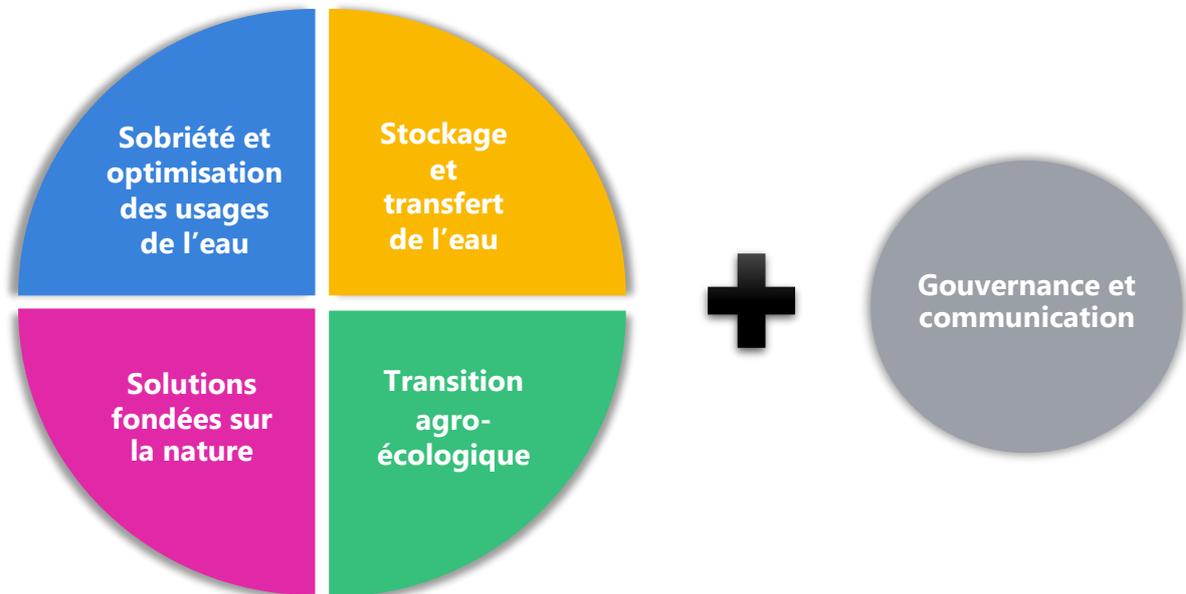


Figure 4: les grands leviers du PTGE Seudre (issus de l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019).

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 et son additif mentionnent 4 grands leviers autour desquels articuler les réflexions pour co-construire le programme d'actions d'un PTGE. Le PTGE Seudre s'appuie donc sur ces 4 grands leviers (cf. figure 4 ci-dessus), en complément d'un levier plus transversal autour de la gouvernance et de la communication autour du projet. Le présent programme d'actions 2024-2028 s'organise autour de ces 5 leviers, au sein desquels sont répartis les différentes fiches-actions issues des « sous-leviers » identifiés lors de la phase de diagnostic et des groupes de concertation, présentés précédemment.

Le tableau suivant synthétise le programme d'actions du PTGE Seudre en reprenant les intitulés des grands leviers, et au sein desquels ont été répartis les fiches-actions. Au total, 30 fiches-actions ont été rédigées dans cette présente version du programme d'actions (2024-2028) émanant d'un large travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs de l'eau sur le bassin de la Seudre.

Celles-ci pourront être mises à jour et révisées au cours des 5 années du programme, en fonction des résultats issus des différentes études qui seront menées afin d'améliorer les connaissances sur le bassin.

Par ailleurs, il a été vérifié que ces actions soient bien compatibles avec les dispositions inscrites dans le SAGE Seudre. Le tableau de correspondance entre le programme d'actions du PTGE Seudre et le SAGE Seudre figure en annexe (cf. annexe 2).

SOMMAIRE DES FICHES-ACTIONS

| | |
|------------------|--|
| Levier 1 | GOVERNANCE ET COMMUNICATION SUR LE PTGE |
| GOUV | GOVERNANCE SUR LE PROJET DE TERRITOIRE |
| GOUV 1 | Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions |
| GOUV 2 | Construire un tableau de bord et le renseigner pour suivre la réalisation des actions |
| GOUV 3 | Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre |
| COM | COMMUNICATION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE |
| COM 1 | Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre |
| COM 2 | Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées |
| Levier 2 | SOBRIETE ET OPTIMISATION DES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU |
| SOB AEP | SOBRIETE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'USAGE DOMESTIQUE |
| SOB AEP 1 | Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux « bons gestes » |
| SOB AEP 2 | Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau et identifier leurs besoins |
| SOB AEP 3 | Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau |
| SOB AEP 4 | Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomes pour les particuliers |
| SOB TSM | SOBRIETE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'USAGE TOURISTIQUE |
| SOB TSM 1 | Réaliser un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur touristique |
| SOB TSM 2 | Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique |
| OPT REUT | VALORISATION DES EAUX USEES TRAITEES ISSUES DES STEP |
| OPT REUT 1 | Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP |
| OPT REUT 2 | Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets |
| OPT ENC | VALORISATION DES EAUX DITES NON-CONVENTIONNELLES |
| OPT ENC 1 | Recenser les sources potentielles d'eaux non-conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire |
| OPT IRRIG | OPTIMISER ET AMELIORER L'EFFICIENCE DE L'IRRIGATION AGRICOLE |
| OPT IRRIG 1 | Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre |

| | |
|--------------------|---|
| Levier 3 | STOCKAGE ET TRANSFERT DE L'EAU |
| STOC | REPARTIR LA RESSOURCE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE |
| STOC 1 | Mener une étude d'identification des volumes prélevables |
| Levier 4 | SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE |
| SFN 1 | Contribuer à la restauration du maillage bocager sur le bassin de la Seudre |
| SFN 2 | Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre |
| SFN 3 | Mettre en place une animation foncière pour préserver les secteurs à enjeux sur la zone humide alluviale de la Seudre |
| SFN 4 | Animer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale de la Seudre pour trouver des pratiques adaptées à ce secteur |
| SFN 5 | Accompagner les changements de pratiques sur la zone humide alluviale de la Seudre |
| Levier 5 | TRANSITION AGROECOLOGIQUE |
| TA FIL | CREATION ET DEVELOPPEMENT DE FILIERES AGRICOLES VIABLES HYDROECONOMES |
| TA FIL 1 | Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin de la Seudre |
| TA FIL 2 | Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomiques adaptées au bassin de la Seudre |
| TA ACCOMP | ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE VERS DE NOUVELLES PRATIQUES |
| TA ACCOMP 1 | Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l'agroécologie |
| TA ACCOMP 2 | Trouver des alternatives pour l'énergie alimentaire et favoriser l'autonomie des exploitations |
| TA ACCOMP 3 | Réévaluer l'outil de diagnostic d'exploitation agricole dans une logique agroécologique et le déployer |
| TA ACCOMP 4 | Etudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques |
| TA SOL | FORMER ET SENSIBILISER LE MONDE AGRICOLE SUR LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DES SOLS |
| TA SOL 1 | Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols |
| TA SOL 2 | Communiquer sur le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne |
| TA CO | AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE VOLET AGRICOLE SUR LA SEUDRE |
| TA CO 1 | Etudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre |

CONSIGNES DE LECTURE DU PROGRAMME ET DES FICHES-ACTIONS

Chaque levier d'action fait l'objet d'une présentation et d'une description générale, intégrant un sommaire thématique pour rappeler les fiches-actions qui y sont rattachées. Le descriptif des actions, les moyens humains, techniques et financiers associés sont indiqués dans le corps de chaque fiche.

Chaque fiche-action possède une section « détails techniques ». Au sein de cette rubrique, des indicateurs figurent afin de suivre la mise en œuvre de l'action :

- ✓ **Les indicateurs de réalisation** : ils font référence aux interventions et actions directement réalisées par le porteur de l'action.
- ✓ **Les indicateurs de résultat** : ils font référence aux effets produits par le programme d'actions à court et moyen terme.

| | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Levier associé | Code et nom de l'action | |
| Programmes en lien | | |
| Contexte de l'action | | |
| Détails techniques | | |
| Objectifs et niveau d'ambition attendu : | | |
| Publics cibles : | | |
| Durée de mise en œuvre, échéance : | | |
| Indicateur de suivi : | | |
| Localisation de l'action :  | | |
| Plan de financement | | |
| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur le matériel |
| Maîtrise d'ouvrage | | |
| Partenaires techniques | | |
| Enjeux associés | | |

Ces indicateurs seront repris pour construire le tableau de bord du PTGE Seudre qui servira d'outil de suivi et d'évaluation du programme d'actions.

La précision relative à ces informations dépend des discussions ayant eu lieu avec les acteurs et de l'état des connaissances lors de la rédaction du programme d'actions.

Il en va de même pour les plans de financements de chaque fiche-action : les taux de subventions inscrits dans chaque fiche restent indicatifs et pourront évoluer lors des dépôts des dossiers (notamment en vue du 12^{ème} programme d'intervention de l'AEAG). D'autres pistes de financements pourront être étudiées pour faire avancer la mise en œuvre des actions.

Enfin, les enjeux auxquels répondent les actions (gestion quantitative, économie durable, qualité de l'eau, changement climatique et amélioration des connaissances/sensibilisation) apparaissent dans la partie inférieure de chaque fiche, à travers les pictogrammes suivants :



Gestion quantitative de l'eau



Economie durable du territoire



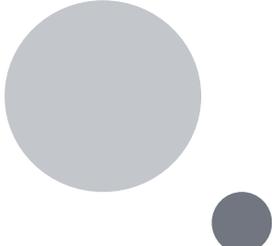
Qualité de l'eau et des milieux aquatiques



Anticipation et adaptation au changement climatique



Amélioration des connaissances communication, sensibilisation

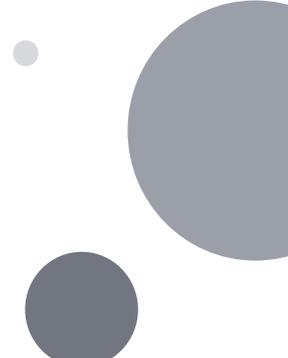


LEVIER 1

GOUVERNANCE

ET COMMUNICATION

SUR LE PTGE

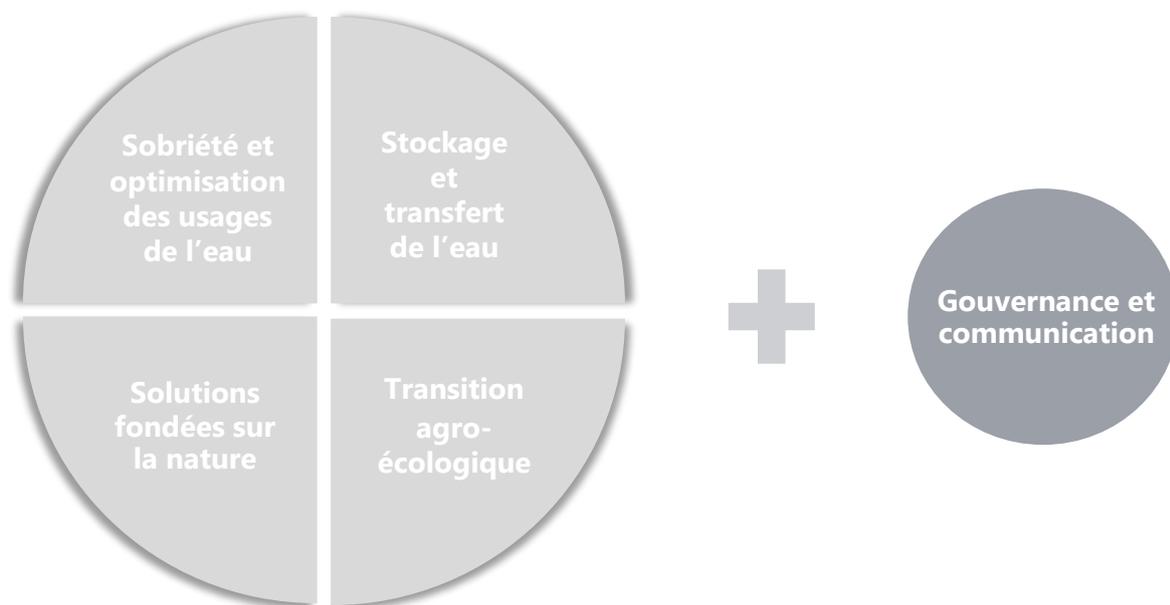


Description du levier « gouvernance et communication sur le PTGE »

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 précise que « *les projets de territoire ont pour objectif une gestion équilibrée de la ressource en eau [...] et sont le fruit d'une **concertation associant tous les acteurs du territoire d'un bassin versant*** ».

Dans la construction du programme d'actions du PTGE Seudre, la gouvernance et la communication ont été identifiées comme un levier transversal à ceux préconisés dans l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019. Comme le rappelle le guide d'élaboration des projets de territoires, « *l'instauration de la gouvernance est essentielle pour piloter le processus de travail et aboutir à l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'actions* ». Il souligne également que « *la **qualité des processus de travail** proposés aux acteurs, leur transparence, la capacité de ces processus à prendre en compte les propositions des acteurs pour construire progressivement des contenus partagés (diagnostic, prospective, chemin de changement, projets d'action...) est une **condition du maintien de l'engagement des acteurs dans la durée**, depuis le lancement du processus de travail jusqu'à la mise en œuvre du programme d'actions* ».

Afin de conforter l'outil PTGE auprès des différents acteurs, l'additif à l'instruction du 7 mai 2019 indique que « *le PTGE débouche sur un programme d'actions multi-partenarial, qui a vocation à comporter une diversité d'actions (...) et donc à sceller l'engagement de tous les acteurs à agir, notamment celui des futurs maîtres d'ouvrage [...] et celui des financeurs [...]. Il est demandé au préfet référent de veiller, en lien avec la structure porteuse du PTGE, à une formalisation contractuelle du PTGE, document actant les engagements de chacun de ses signataires* ».



Sommaire du levier « gouvernance et communication »

| LEVIER 1 GOUVERNANCE ET COMMUNICATION SUR LE PTGE | |
|--|---|
| GOUV | GOUVERNANCE SUR LE PROJET DE TERRITOIRE |
| GOUV 1 | Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions |
| GOUV 2 | Construire un tableau de bord et le renseigner pour suivre la réalisation des actions |
| GOUV 3 | Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre |
| COM | COMMUNICATION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE |
| COM 1 | Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre |
| COM 2 | Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées |

Temporalité des actions du levier 1

| LEVIER 1 - GOUVERNANCE ET COMMUNICATION | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | | 2028 | |
|--|---|------|---|------|---|------|---|------|---|------|---|
| Code | Action | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| GOUVERNANCE SUR LE PROJET DE TERRITOIRE | | | | | | | | | | | |
| GOUV 1 | Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions | | | | | | | | | | |
| GOUV 2 | Construire un tableau de bord et le renseigner pour suivre la réalisation des actions | | | | | | | | | | |
| GOUV 3 | Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre | | | | | | | | | | |
| COMMUNICATION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE | | | | | | | | | | | |
| COM 1 | Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre | | | | | | | | | | |
| COM 2 | Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées | | | | | | | | | | |

Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Disposition G1-3 : Elaborer et coordonner un programme opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE

Contexte et description de l'action

La gouvernance du PTGE Seudre s'est construite autour de plusieurs instances de co-construction et de décision. L'instance de suivi correspond au **comité technique**, composé des services de l'Etat, des financeurs ainsi que des co-porteurs du PTGE (le SMBS et le SYRES17). L'instance de décision ou **comité de pilotage** est la CLE du SAGE Seudre.

Entre 2017 et 2023, d'autres réunions ont permis de solliciter ou informer d'autres acteurs non membres des instances formelles, par l'intermédiaire des groupes de travail, des réunions publiques d'information, des entretiens ou encore des rencontres individuelles.

Cette fiche-action a donc pour objectif et finalité de **maintenir la mobilisation de ces instances** durant toute la durée du programme afin d'évaluer l'état d'avancement des actions et garantir la réussite de leur mise en œuvre. Un suivi régulier sera réalisé par la cellule d'animation du PTGE chaque année et tout au long du programme. Le maintien de la dynamique autour du PTGE Seudre devra passer par la mise en réseau et l'implication des différentes parties prenantes du projet. Il sera nécessaire de suivre et d'accompagner les maîtres d'ouvrages locaux chargés de mettre en œuvre certaines des actions du programme. Les co-porteurs du PTGE Seudre (SMBS et SYRES17) veilleront également à renforcer le lien entre les acteurs, leur diffuser l'information sur les actions menées et communiquer sur les résultats de celles-ci : cela suppose de mettre à disposition l'ensemble des documents nécessaires au suivi de la démarche (études, comptes rendus des réunions, etc...). Dans cette perspective, les co-porteurs du PTGE proposeront, dès le lancement du programme d'actions et après sa validation par le comité de pilotage, un logo « PTGE Seudre » afin d'avoir **une identité visuelle propre au projet de territoire**.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : maintenir la mobilisation des instances à travers au moins 2 comités de pilotage par an (réunion de la CLE du SAGE Seudre destinée au PTGE) et 2 comités techniques par an. Définir une identité visuelle propre au PTGE Seudre au moyen d'un logo figurant sur les documents diffusés.

Publics cibles : membres de la CLE du SAGE Seudre, membres du comité technique du PTGE Seudre, élus locaux.

Durée de mise en œuvre, échéance : sur toute la durée du programme (2024-2028).

Indicateurs : nombre de réunions organisées, présence des membres de chaque instance, comptes-rendus des réunions, bilans annuels d'activité, nombre de logos réalisés et proposés en CLE.

Localisation de l'action : les réunions se dérouleront à l'échelle du bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : pas de gain quantitatif directement issu de l'action.

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 110 journées de chargé(e) de mission SMBS = 29 700€
 - ✓ 90 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 18 000€
- Total animation = 47 000€

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Zoom sur la composition des instances



Comité de pilotage :

Membres de la CLE du SAGE Seudre (Cf. arrêté en vigueur) élargie aux parties non membres intéressées pour diffusion des informations :

- ASA des irrigants de Saintonge Centre
- ASA des marais de Dercie-La Palud
- ASA des marais de Saujon/Saint-Sulpice-de-Royan
- ASCO des marais d'Arvert
- ASCO des marais de la Haute-Seudre
- ASCO des marais de La Tremblade
- ASCO des marais de Saint-Augustin
- Coop de France Nouvelle-Aquitaine
- Corab
- GAB 17
- Groupe Isidore
- Groupe Soufflet
- Océalia



Comité technique :

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- DDTM 17
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- SMBS
- SYRES 17

Synthèse du temps d'animation et des coûts associés sur 5 ans (2024-2028)

| LEVIERS | CO-ORTEURS | NOMBRE DE JOURS (sur 5 ans) | COUTS (sur 5 ans) |
|---|------------|--------------------------------|----------------------|
| 1 - GOUVERNANCE ET COMMUNICATION SUR LE PTGE | SMBS | 294 | 79 380 € |
| | SYRES 17 | 140 | 28 000 € |
| 2 – SOBRIETE ET OPTIMISATION DES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU | SMBS | 341 | 92 070 € |
| | SYRES 17 | 29 | 5 800 € |
| 3 – STOCKAGE ET TRANSFERT DE L'EAU | SMBS | 60 | 20 250 € |
| | SYRES 17 | 20 | 4 000 € |
| 4 – SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE | SMBS | 182 | 49 140 € |
| | SYRES 17 | 0 | 0 € |
| 5 – TRANSITION AGROECOLOGIQUE | SMBS | 243 | 65 610 € |
| | SYRES 17 | 156 | 31 200 € |
| TOTAL | | 1 465 | 375 540 € |

Nombre de jours SMBS : 224j /an.
Coût jour SMBS = 270€/j.
Nombre de jours SYRES17 : 69j /an
Coût jour SYRES17 = 200€/j.

Ce tableau reste un estimatif : les temps agents et les coûts associés sont susceptibles d'évoluer en fonction des études menées et des résultats qui en découleront.



Construire un tableau de bord et le renseigner pour suivre la réalisation des actions

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Disposition G2-1 : Valoriser le tableau de bord pour piloter la mise en œuvre du SAGE

Contexte et description de l'action

La construction d'un tableau de bord permettra de **suivre la mise en œuvre des actions** du PTGE Seudre et leur efficacité par rapport aux effets observés. Il a pour objectif de synthétiser le programme d'actions de manière simple et pédagogique afin que chaque acteur puisse apprécier sa progression. Il devra être construit à partir des indicateurs proposés dans les différentes fiches pour rendre compte de l'effet des actions sur l'atteinte des objectifs en termes de gestion et de gain quantitatif notamment. Ce tableau de bord pourra s'appuyer sur le modèle élaboré dans le cadre du SAGE Seudre en veillant à l'adapter aux objectifs du PTGE. Le tableau de bord permettra de réaliser des points d'avancement avec le comité technique et le comité de pilotage du PTGE lors des réunions. La révision du programme d'actions (fiche-action GOUV 3) s'appuiera sur ce tableau de bord complété au fur et à mesure des 5 années.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : synthétiser la mise en œuvre et l'efficacité du programme d'actions du PTGE à travers des indicateurs précis, pour anticiper sa révision.

Publics cibles : co-porteurs du PTGE Seudre, comité de suivi et comité de pilotage du PTGE Seudre.

Durée de mise en œuvre, échéance : construction du tableau de bord au premier semestre 2024, puis renseignement de celui-ci sur toute la durée du programme (2024-2028).

Indicateurs : construction du tableau de bord, choix des indicateurs et des descripteurs, fréquence de renseignement de celui-ci.

Localisation de l'action : /

Estimation du gain quantitatif : pas de gain quantitatif directement issu de l'action

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 40 journées de chargé(e) de mission SMBS = 10 800€
 - ✓ 25 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 5000€
- Total animation = 15 800€**

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Disposition G1-4 : Assurer la cohérence des politiques et projets locaux avec les objectifs du SAGE et les coordonner à l'échelle du périmètre du SAGE ; Disposition G2-2 : Partager et valoriser les retours d'expérience de projets globaux dans le domaine de l'eau ; Disposition G2-3 : Suivre et partager les retours d'expérience des démarches opérationnelles mises en œuvre sur le territoire

Contexte et description de l'action

Cette première version du programme d'actions du PTGE Seudre dite « sans regrets », comporte des actions d'amélioration des connaissances, indispensables pour l'élaboration d'une stratégie globale à l'échelle du bassin. C'est le cas de la fiche « STOC 1 » qui propose la réalisation d'une étude sur l'identification de volumes prélevables, de la fiche « OPT ENC 1 » qui doit permettre de recenser les sources potentielles d'eaux non-conventionnelles pouvant servir aux différents usages du territoire, de la fiche « SFN 2 » qui vise à étudier le potentiel de stockage naturel de l'eau dans la zone humide alluviale de la Seudre, et enfin de la fiche « TA CO 1 » qui vise à étudier les pistes de redynamisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre.

Cette fiche action doit permettre la **révision du programme d'actions du PTGE Seudre, pour décider des orientations stratégiques futures sur le territoire** au regard des nouveaux éléments de connaissances. Elle nécessitera de réunir et concerter à nouveau les acteurs (comité technique, comité de pilotage, ateliers, etc.) pour co-construire un programme d'actions visant à résorber le déficit quantitatif chronique sur le bassin. La prochaine version veillera à intégrer dans la mesure du possible, **des analyses économiques et financières** et des propositions **scenarii de retours à l'équilibre** pour définir la stratégie quantitative du bassin.

L'Institut de formation, de recherche et d'éducation à l'environnement (Ifrée), garant de la concertation tout au long de la démarche du PTGE Seudre (depuis 2017), pourra à nouveau être sollicité au besoin par les co-porteurs afin d'apporter un appui sur l'animation de futurs ateliers de concertation.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : déterminer une stratégie globale et cohérente de gestion quantitative de la ressource en eau pour permettre le retour à l'équilibre sur le bassin de la Seudre.

Publics cibles : co-porteurs du PTGE Seudre, comité de pilotage et comité technique du PTGE Seudre, usagers de la ressource en eau et acteurs locaux.

Durée de mise en œuvre, échéance : organisation des premières réunions et ateliers stratégiques dès obtention des résultats des études (à partir de 2026-2027), amélioration des actions engagées et rédaction des nouvelles fiches actions à partir de 2028.

Indicateurs : nombre de fiches actualisées, nombre de nouvelles fiches rédigées, nombre de réunions/d'ateliers organisé(e)s pour mener des réflexions stratégiques.

Localisation de l'action : /

Estimation du gain quantitatif : Pas de gain quantitatif directement issu de l'action

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 95 journées de chargé(e) de mission SMBS = 25 650€
 - ✓ 15 journée de chargé(e) de mission SYRES 17 = 3 000€
- Total animation = 28 650€**

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Disposition G4-1 : Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication du SAGE

Contexte et description de l'action

La mise en œuvre des actions du PTGE Seudre passe par l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la ressource en eau : élus du territoire, collectivités compétentes, usagers et habitants. Afin que l'ensemble de ces acteurs s'approprie le PTGE, il est nécessaire de créer du lien et de **communiquer sur le projet** pour faire connaître les enjeux liés à l'eau sur le bassin de la Seudre.

Plusieurs pistes ont été évoquées lors de la construction du programme d'actions pour impliquer et sensibiliser les différents publics :

- Se tenir informé des événements organisés par les différentes structures impliquées dans la gestion de l'eau et diffuser les informations auprès des acteurs de l'eau et du grand public ;
- Organiser des événements entre les acteurs du monde agricole pour communiquer sur les actions déployées et renforcer le lien entre les agriculteurs et les OPA ;
- Renforcer les animations grand public sur le sujet « eau » en fonction des demandes du territoire
- Produire une lettre d'information / newsletter du PTGE Seudre pour la diffuser à l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Mettre à jour la page internet du SMBS dédiée au PTGE Seudre et mettre à disposition les documents du projet (état des lieux, diagnostic, programme d'actions, productions des ateliers de travail avec les acteurs, etc.)

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : communiquer avec les acteurs et usagers du territoire par différents canaux : au moins 1 lettre d'information/an, 1 réunion d'information agricole, 1 action de sensibilisation grand public.

Publics cibles : usagers et habitants des communes du bassin, publics scolaires, profession agricole.

Durée de mise en œuvre, échéance : diffusion des informations dès la validation en CLE du PTGE, et conduite d'actions de communication sur toute la durée du programme d'action (2024-2028).

Indicateurs : nombre de réunions/événements organisés avec les publics, nombre de lettres d'information rédigées et diffusées, fréquence de mise à jour de la page internet du PTGE Seudre,

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : gain quantitatif indirect ou difficilement mesurable

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 35 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 450€
 - ✓ 10 journée de chargé(e) de mission SYRES 17 = 2000€
- Total animation = 11 450€**

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% |

Maîtrise d'ouvrage



Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées

Programmes et actions en lien

*SAGE Seudre – Disposition G4-1 : Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication du SAGE ;
Disposition QM3-1 : Communiquer et sensibiliser sur les services rendus des zones humides*

Contexte et description de l'action

Pour résorber le déficit quantitatif sur le bassin de la Seudre, il est important que chaque usager du territoire soit sensibilisé aux enjeux liés à la ressource en eau et informé des actions pouvant être mise en place individuellement et collectivement.

Plusieurs **actions de communication et de sensibilisation** vont être prochainement menées sur le territoire. En 2022, l'ONG Bleu Versant a répondu à l'appel à projet EDUC'EAU de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques et humides face au changement climatique. Leur projet de communication « expéditions renversantes » sur le bassin de la Seudre vise à parcourir le territoire de l'aval à l'amont, à la façon d'une expédition scientifique, accompagnée d'un "géant bleu", personnage imaginaire qui est le fil conducteur de la démarche, interagissant avec le public. A travers des bivouacs et des résidences dans plusieurs villes étapes du bassin, ce projet permettra de dialoguer avec les différents publics afin de mieux faire connaître la notion de bassin versant ainsi que les enjeux et les solutions qu'ils peuvent mettre en place à leur niveau afin de **les rendre acteurs de la préservation de la ressource en eau**. Le projet entièrement conduit par l'ONG est planifié à partir de mars à juillet 2024.

Afin de valoriser cette action de communication dans la durée, d'autres actions devront prendre la suite afin de conserver la dynamique qui aura été impulsée sur l'ensemble du bassin.

Ainsi, à partir de septembre 2024, dans le cadre des différents programmes portés par le SMBS, des actions de sensibilisation seront menées par une association locale (appel d'offres en cours) auprès des scolaires du territoire afin de **renforcer les connaissances sur les enjeux locaux** sur le petit et grand cycle de l'eau notamment et les différents usages de la ressource. Ce projet se déroulera sur les 2 sous-bassins (Seudre continentale et Seudre estuarienne) auprès de 2 classes de cycles 3 (CM1-CM2-6e). Afin de créer du lien entre les deux sous-bassins, le projet pédagogique sera réalisé dans une commune de chacun des sous-bassins. Chaque classe bénéficiera de 2 animations pédagogiques encadrées par l'association. Le projet pédagogique se terminera par une rencontre inter-classes sur un site central des 2 classes participantes. Cette fiche-action a donc pour finalité de faciliter la mise en œuvre de ces animations scolaires, d'apporter un soutien technique, logistique aux partenaires. Le SMBS pourra également réaliser ou participer à des interventions selon les besoins et les partenariats formalisés.

Les étapes de mise en œuvre

1. Prise de **contact avec les écoles**, choix des 2 communes (*juillet-septembre 2024*)
2. **Préparation des animations et création des outils pédagogiques** (*septembre à décembre 2024*)
3. **Réalisation du projet pédagogique scolaire** (*janvier à mai 2025*)
4. **Rencontre interclasses** (*mai-juin 2025*)

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : mener une large opération de sensibilisation à l'échelle du bassin de la Seudre : 2 classes par an sensibilisées avec le projet pédagogique construit en collaboration avec une association.

Publics cibles : grand public ; scolaires (cycle 3 : CM1-CM2-6^e).

Durée de mise en œuvre, échéance : intervention de l'association pour l'année scolaire 2024-2025. Le projet pourra être renouvelé selon les disponibilités de l'association, durant toute la durée du programme d'action (2024-2028).

Indicateurs : nombre d'animations organisées, nombre de publics touchés, nombre d'élèves sensibilisés,

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : gain quantitatif indirect ou difficilement mesurable

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 14 journées de chargé(e) de mission SMBS = 3 780€
Total animation = 3 780€
- ✓ **Coût du projet pédagogique** = Le coût du projet pédagogique (volet plan de financement) n'est pas connu à ce jour : marché en cours pour la recherche d'un prestataire.

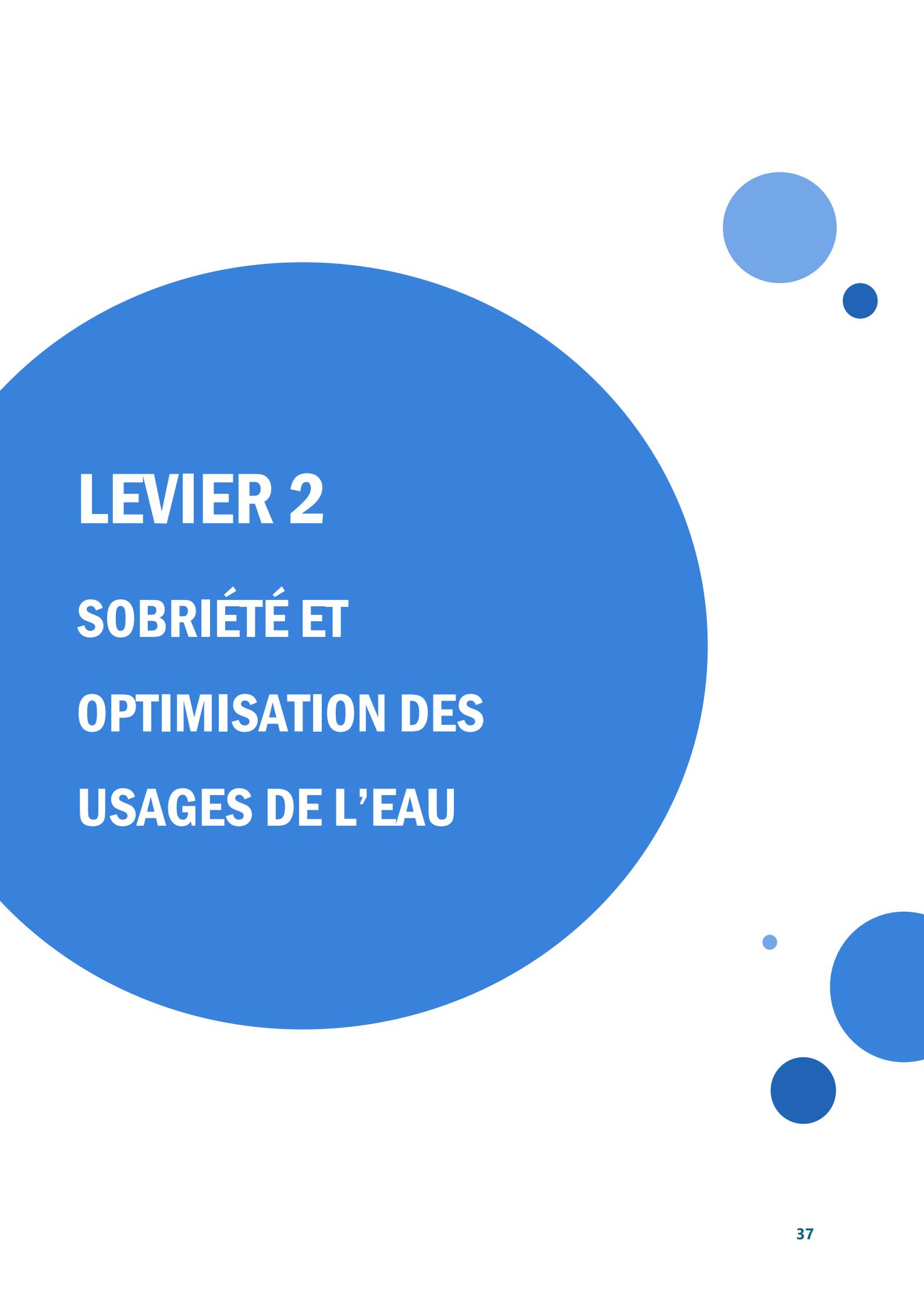
| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% |

Maîtrise d'ouvrage



Logo du futur prestataire





LEVIER 2

SOBRIÉTÉ ET

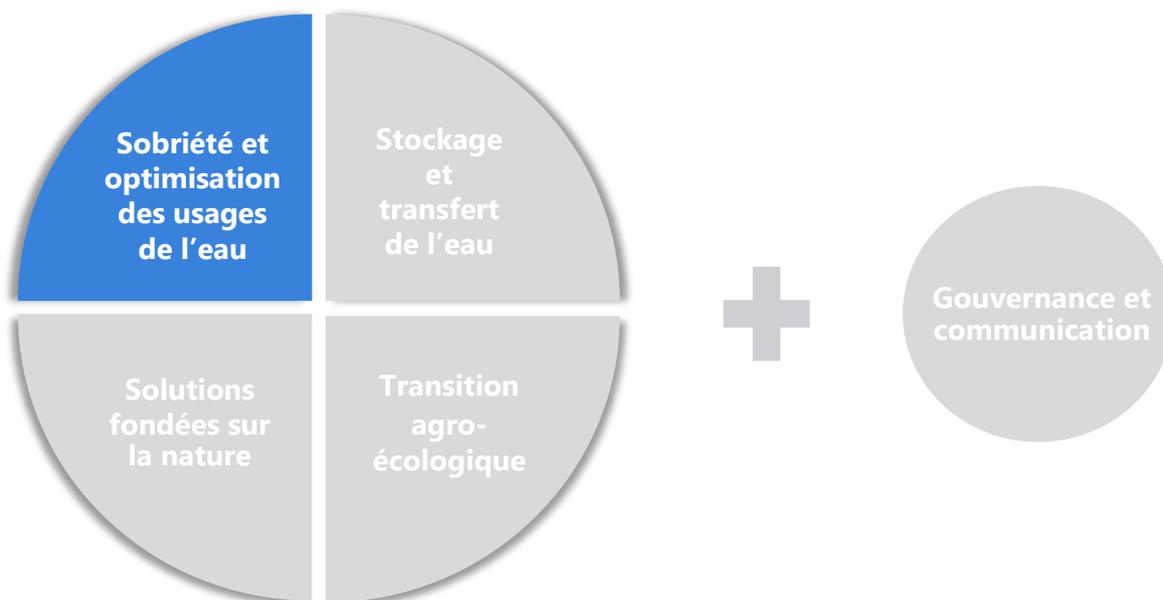
OPTIMISATION DES

USAGES DE L'EAU

Description du levier « sobriété et optimisation des usages de l'eau »

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 précise que les PTGE doivent **obligatoirement** proposer un volet de **recherche de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau** : économies d'eau, maîtrise des consommations, diagnostics, amélioration de l'efficacité de l'eau et modernisation des réseaux. Dans le cadre du PTGE Seudre, les actions proposées pour ce levier sont à ce jour au nombre de 10 et concernent différentes thématiques, couvrant elles-mêmes différentes échelles de réflexions et d'actions. Ces fiches-actions découlent du diagnostic du PTGE Seudre, au cours duquel quatre pistes de leviers d'actions étaient ressorties des ateliers :

- **Réduction du gaspillage de la ressource dans tous les usages** : 6 fiches-actions sont déclinées pour agir à l'échelle des collectivités du bassin et sur les consommations des établissements touristiques.
- **L'amélioration de l'efficacité de l'irrigation** (modernisation du matériel, nouvelles pratiques culturales, etc.) 1 fiche-action traite la question de l'irrigation notamment à travers la mise en place d'outils d'aide à la décision à l'échelle de la parcelle. La question des pratiques culturales a été traitée dans le cadre des ateliers en lien avec le levier « transition agroécologique ».
- **Valorisation des eaux usées traitées issues des STEP pour l'irrigation** : 2 fiches-actions ont été élaborées afin de soutenir le développement des projets sur le territoire, impliquant de sensibiliser la population à cette thématique récente.
- **Valorisation des eaux d'exhaure des carrières pour l'irrigation** : cette thématique est en lien avec la fiche action OPT-ENC1 visant à étudier le potentiel des eaux dites « non-conventionnelles » (incluant les eaux de carrière) sur le bassin de la Seudre et à proximité.





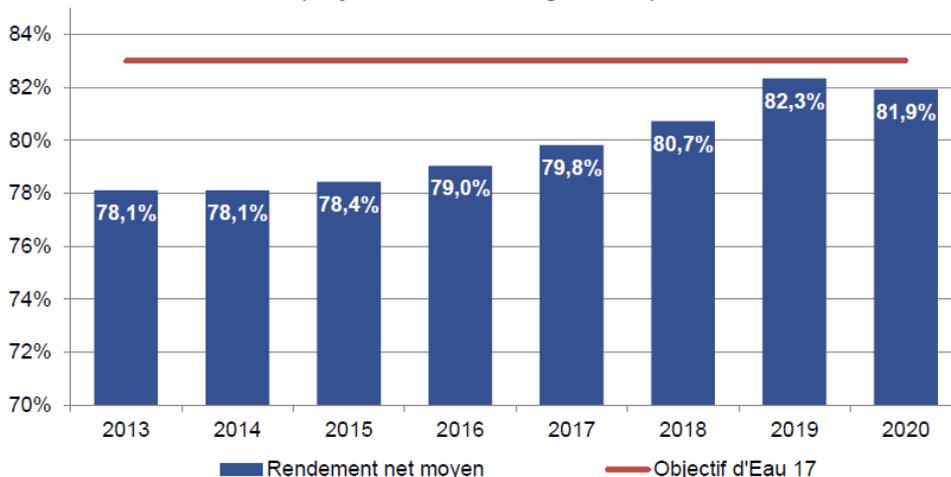
Zoom sur l'amélioration des réseaux d'eau potable pour réduire les fuites

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 encourage les porteurs de projets à traiter cette thématique de modernisation des réseaux d'eau potable à l'échelle des collectivités. Ce sujet est ressorti lors des échanges ayant eu lieu durant le diagnostic du PTGE Seudre et a été étudié par la cellule d'animation au cours de la phase de construction du programme d'actions. Les entretiens réalisés avec différents acteurs révèlent que les travaux de renouvellement des réseaux sont déjà engagés sur le territoire (cf. figure ci-dessous), ce qui explique qu'aucune fiche-action spécifique ne soit proposée sur cette thématique dans cette première version du programme d'actions (2024-2028). **Le PTGE ne peut que valoriser les actions déjà portées et les travaux existants ou en cours.**

Travaux de renouvellement des réseaux



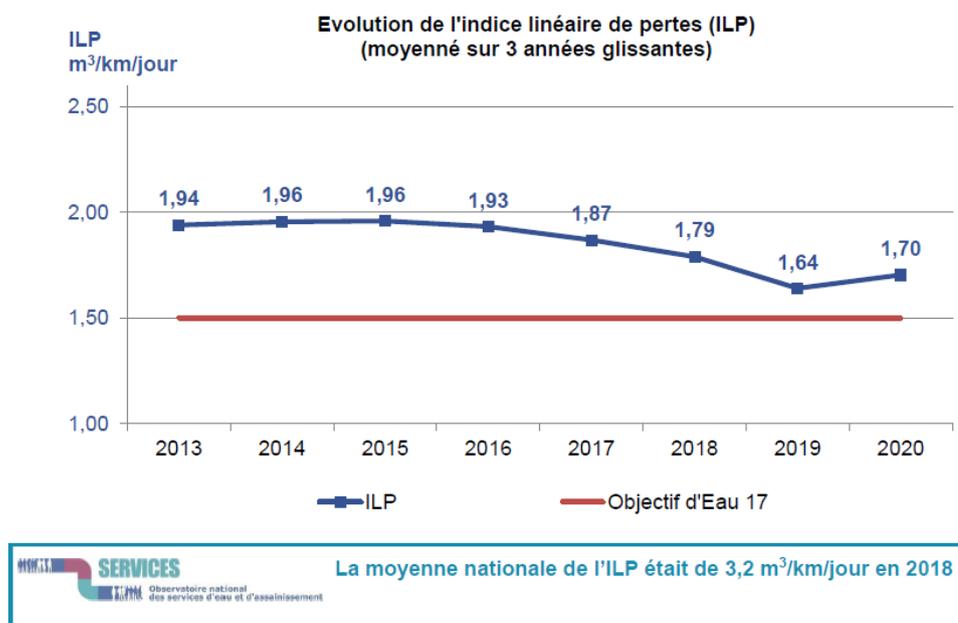
Evolution du rendement net (moyenné sur 3 années glissantes)



SERVICES
Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

La moyenne nationale du rendement net était de 79,9% en 2018

Pour rappel, les rendements minimums à respecter par unité de distribution sont fixés dans le décret 2012-97 du 27 janvier 2012, dit décret « fuites ». A ce jour, EAU 17 fixe des objectifs de rendements à ses exploitants (sur le territoire du bassin de la Seudre : SAUR, via la SEpra et RESE) supérieurs à ceux de ce décret. Le rendement global de réseau fixé par EAU 17 est de **83 %**. La figure ci-dessous permet de mesurer l'évolution du rendement net entre 2013 et 2020, et témoigne des travaux entrepris ces dernières années, si bien que les rendements actuels à l'échelle départementale sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale.



EAU 17 s'est fixé un objectif de pertes **inférieur à 1,5 m³/km/jour** (pour une densité globale de 28 abonnés par kilomètre de réseau). L'amélioration progressive de l'ILP a permis d'économiser 1,5Mm³ d'eau potable par an entre 2015 et 2019 (cf. figure ci-dessous). La baisse constatée en 2020 est à remettre en perspective avec le confinement lié à la pandémie de COVID19 (augmentation des consommations). Ce niveau d'ambition répond au schéma départemental d'alimentation en eau potable et EAU 17 poursuit sa politique d'amélioration des réseaux en maintenant les dépenses affectées au renouvellement des réseaux, en raisonnant de plus en plus sur l'ILP que sur le rendement.

En complément, l'AEAG a publié des valeurs guides pour classer les réseaux selon la densité d'abonnés raccordés (cf. figure ci-dessous).

| Classement des réseaux | | | |
|------------------------|-----------------|---------------|---------------|
| Densité des abonnés | D < 25 | 25 ≤ D < 50 | D ≥ 50 |
| Catégorie de réseau | Rural | Intermédiaire | Urbain |
| Réseau bon | ILP < 1,5 | ILP < 3 | ILP < 7 |
| Réseau acceptable | 1,5 ≤ ILP < 2,5 | 3 ≤ ILP < 5 | 7 ≤ ILP < 10 |
| Réseau médiocre | 2,5 ≤ ILP ≤ 4 | 5 ≤ ILP ≤ 8 | 10 ≤ ILP ≤ 15 |
| Réseau mauvais | ILP > 4 | ILP > 8 | ILP > 15 |

Sommaire du levier « sobriété et optimisation des usages de l'eau »

| LEVIER 2 SOBRIETE ET OPTIMISATION DES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU | |
|--|--|
| SOB AEP | SOBRIETE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'USAGE PRIVE ET PUBLIC |
| SOB AEP 1 | Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux « bons gestes » |
| SOB AEP 2 | Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau et identifier leurs besoins |
| SOB AEP 3 | Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau |
| SOB AEP 4 | Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomes pour les particuliers |
| SOB TSM | SOBRIETE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'USAGE TOURISTIQUE |
| SOB TSM 1 | Réaliser un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur touristique |
| SOB TSM 2 | Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique |
| OPT REUT | VALORISATION DES EAUX USEES TRAITÉES ISSUES DES STEP |
| OPT REUT 1 | Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP |
| OPT REUT 2 | Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets |
| OPT ENC | VALORISATION DES EAUX DITES NON-CONVENTIONNELLES |
| OPT ENC 1 | Recenser les sources potentielles d'eaux non-conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire |
| OPT IRRIG | OPTIMISER ET AMELIORER L'EFFICIENCE DE L'IRRIGATION AGRICOLE |
| OPT IRRIG 1 | Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre |

Temporalité des actions du levier 2

| LEVIER 2 - SOBRIETE ET OPTIMISATION DES USAGES | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | | 2028 | |
|---|--|------|---|------|---|------|---|------|---|------|---|
| Code | Action | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| SOBRIETE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'USAGE DOMESTIQUE | | | | | | | | | | | |
| SOB AEP 1 | Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux « bons gestes » | | | | | | | | | | |
| SOB AEP 2 | Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau et identifier leurs besoins | | | | | | | | | | |
| SOB AEP 3 | Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau | | | | | | | | | | |
| SOB AEP 4 | Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomes pour les particuliers | | | | | | | | | | |
| SOBRIETE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'USAGE TOURISTIQUE | | | | | | | | | | | |
| SOB TSM 1 | Réaliser un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur touristique | | | | | | | | | | |
| SOB TSM 2 | Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique | | | | | | | | | | |
| VALORISATION DES EAUX USEES TRAITEES ISSUES DES STEP | | | | | | | | | | | |
| OPT REUT 1 | Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP | | | | | | | | | | |
| OPT REUT 2 | Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets | | | | | | | | | | |
| VALORISATION DES EAUX DITES NON-CONVENTIONNELLES | | | | | | | | | | | |
| OPT ENC 1 | Recenser les sources potentielles d'eaux non-conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire | | | | | | | | | | |
| OPTIMISER ET AMELIORER L'EFFICIENCE DE L'IRRIGATION AGRICOLE | | | | | | | | | | | |
| OPT IRRIG 1 | Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre | | | | | | | | | | |

Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux bons gestes

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Disposition G4-1 : Élaborer un projet de territoire ; Disposition G6-1 : Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau ; PCAET CARA – PACET CDC Haute-Saintonge ; Feuille de route EAU17 – PTGE Seudre : SOB AEP DOM 4

Contexte et description de l'action

Les économies d'eau potable constituent un aspect sur lequel le PTGE peut intervenir au moyen d'actions multiples qui visent notamment les habitants des communes du bassin. Cette action vise à **renforcer la mise en œuvre de dispositifs existants pour sensibiliser et informer les habitants du territoire sur les moyens d'économiser l'eau dans leur vie quotidienne**. Ainsi, les objectifs de cette action sont :

- De communiquer sur les problématiques liées à la quantité d'eau disponible sur le bassin de la Seudre, en fort déséquilibre quantitatif ;
- D'instaurer une « culture » de l'économie d'eau et des bons gestes ;
- De sensibiliser la population à l'utilisation de matériel hydroéconome : réducteur de pression, chasse d'eau, récupérateurs des eaux de pluie, etc.

La sensibilisation aux économies d'eau peut s'appuyer sur différents outils, s'effectuer sous différents formats et être tournée vers différents publics. Une liste non-exhaustive des événements et programmes permettant de déployer cette action est proposée dans la dernière partie de la fiche.

Les étapes de mise en œuvres

1. Renforcement de la **participation du SMBS aux évènements** et aux animations proposées sur le territoire (cf. liste en fin de fiche)
2. **Identification des personnes « relais » au sein des collectivités** du territoire afin de les former sur les économies d'eau et les bons gestes en adaptant la formation aux outils et aux moyens disponibles. Afin que les collectivités du bassin (communautés de communes, communautés d'agglomération et communes) puissent s'approprier ce volet « économies d'eau » et communiquer en ce sens auprès de la population, **une formation par un(e) animateur-trice d'EAU 17 pourra être proposée aux agents des collectivités volontaires**.
3. **Ajouter un volet « économies d'eau » lors des temps de sensibilisation organisés auprès des scolaires** (écoles primaires et collèges en particulier). Si des financements sont trouvés, il peut être envisagé de coupler cette animation à la distribution de kits hydroéconomes (SOB AEP 4).

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : participation à **au moins deux évènements par an** et à **une action de sensibilisation scolaire** (étapes 1 et 3). A partir de 2025, former **au moins une personne par collectivité du territoire par an**, avec le soutien d'EAU 17 (étape 2). Les formations à dispenser aux collectivités pourront être prioritaires en fonction des réponses de ces dernières au questionnaire diffusé dans le cadre des fiches SOB AEP 2 et 3.

Publics cibles : habitants des communes du bassin de la Seudre, publics scolaires.

Durée de mise en œuvre, échéance : participation aux évènements de communication dès 2024 et former les personnes des collectivités à partir de 2025 et sur toute la durée du programme (2024-2028).

Indicateurs : nombre de personnes sensibilisées ou ayant participé à des ateliers, évènements ; nombre de personnes « relais » formées dans les collectivités

Localisation de l'action : territoire des collectivités engagées : CARA, CDC de Gémozac et de la Saintonge viticole, CDC du bassin de Marennes, CDC Cœur de Saintonge, CDC Haute-Saintonge.

Estimation du gain quantitatif : difficilement mesurable

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 35 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 450€
Total animation = 9 450€

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Zoom sur les pistes de déploiement de l'action

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique :

- ⇒ Renforcer le volet « eau » dans les ateliers « énergie » en lien avec le PCAET CARA et le CCAS (dispositif Déclic), PIG (programme d'intérêt général) ;
- ⇒ Se rapprocher des bailleurs sociaux pour organiser des animations couplées à une distribution de kits hydroéconomes ;
- ⇒ Intégrer une animation sur la ressource en eau lors de la semaine du développement durable organisée par la CARA (stand, distribution de kits, etc.) ;
- ⇒ Participer aux trophées du développement durable organisés par la CARA ;
- ⇒ Passer par le dispositif Cara'rénov pour sensibiliser aux économies d'eau : entre 400 et 500 personnes contactées par an : sensibilisation sur les économies d'eau, couplée à une distribution de kits hydroéconomes envisageable par les animateurs du programme. Une vingtaine de ménages peut également être sensibilisé dans le cadre du PIG.
- ⇒ Participer aux animations de l'évènement de la « Remontée de la Seudre ».

Sur le territoire de la communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole :

- ⇒ Ajouter une animation couplée à une distribution de kits dans le cadre des animations organisées avec les magasins du territoire (par exemple, Brico Pro, Super U) une fois par an.
- ⇒ Utiliser la plateforme commune entre la CDC de Gémozac et celle de Cœur de Saintonge (convention régionale avec le CRER) pour sensibiliser aux économies d'eau : 450 personnes contactées au total - sensibilisation envisageable sur les économies d'eau couplée à une distribution de kits hydroéconomes si financements confirmés.

Sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Saintonge :

- ⇒ La dynamique relative aux économies d'eau est déjà amorcée via l'engagement de la collectivité dans la charte d'EAU 17 (Cf. fiche action SOB-AEP 2) ;
- ⇒ Animation couplée à une distribution de kits dans le cadre des animations organisées 1 fois/an.
- ⇒ Utiliser la plateforme commune entre CDC Gémozac et Cœur de Saintonge (convention régionale avec le CRER) pour sensibiliser aux économies d'eau : 450 personnes contactées au total - sensibilisation envisageable sur les économies d'eau couplée à une distribution de kits hydroéconomes.

Sur le territoire de la Communauté de communes du bassin de Marennes :

- ⇒ Passer par le dispositif Cara'rénov pour sensibiliser aux économies d'eau : entre 400 et 500 personnes contactées par an : sensibilisation sur les économies d'eau, couplée à une distribution de kits hydroéconomes envisageable par les animateurs du programme ;
- ⇒ Participer aux animations de l'évènement de la « Remontée de la Seudre ».
- ⇒ Passer par le conseiller en énergie partagée de la CCIO et de la CCBM pour mettre en place un volet « eau » lors de ces rendez-vous.

Sur le territoire de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge :

- ⇒ La démarche Cit'ergie (ancien « territoire engagé – Climat Air Energie) peut être un moyen de communiquer et de sensibiliser la population aux économies d'eau voire de distribuer des kits hydroéconomes.



Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau et identifier leurs besoins

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Disposition GQ3 – 2 « Sensibiliser les collectivités sur la prise en compte des ressources disponibles dans leurs projets de développement urbain » ; Disposition GQ4-1 « Élaborer un projet de territoire » ; Disposition GQ6-3 « Développer les dispositifs hydroéconomes dans les bâtiments et les installations publiques » ; Feuille de route EAU17 ; PCAET CDC Haute-Saintonge

Contexte et description de l'action

Les collectivités utilisent de l'eau pour différents usages tels que l'arrosage de leurs espaces verts ou encore le nettoyage de leur voirie. Cette action du PTGE Seudre vise à les accompagner vers des pratiques moins consommatrices en eau. Cela passe notamment par :

- ⇒ La proposition de temps de formation aux équipes techniques des collectivités (espaces verts, voirie, etc.) ;
- ⇒ La mise à disposition des guides pour être plus efficient dans ces usages ;
- ⇒ L'amélioration des équipements collectifs (par exemple, en récupérant les eaux de pluie pour arrosage/nettoyage de voirie) ;

Les étapes de mise en œuvre

1. **Recenser les besoins des communes du bassin** en réalisant et en diffusant un **questionnaire** à destination des collectivités. Celui-ci permettra de prioriser les outils de communication et les collectivités volontaires, en attente d'un appui technique.
2. **Communiquer auprès des EPCI** en présentant la charte d'EAU 17 en conseil communautaire puis en identifiant les EPCI et les communes volontaires pour adhérer à la charte. Une personne relai devra être définie au sein des collectivités volontaires.
3. **Constituer un groupe de travail** pour la mise en œuvre d'actions d'économies d'eau adaptées pour chaque territoire volontaire.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : 1 EPCI accompagné par an sur le bassin de la Seudre : à déterminer selon les réponses au questionnaire diffusé.

Publics cibles : collectivités du bassin de la Seudre.

Durée de mise en œuvre, échéance : construction du questionnaire dès 2024 et diffusion auprès des collectivités, et 2025 pour l'adhésion de nouvelles collectivités à la charte, et sur toute la durée du programme (2024-2028).

Indicateurs : nombre de collectivités ayant participé à des formations ou ayant sollicité les structures compétentes pour du conseil.

Localisation de l'action : ensemble du bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : estimation à venir selon les EPCI volontaires à l'issue du questionnaire, et selon les actions déployées

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 46 journées de chargé(e) de mission SMBS = 12 420€
Total animation = 12 420€

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau

Programmes et actions en lien

Scot - SAGE Seudre – Disposition GQ3 – 2 « Sensibiliser les collectivités sur la prise en compte des ressources disponibles dans leurs projets de développement urbain » ; Disposition G4-1 « Élaborer un projet de territoire » ;

Contexte et description de l'action

Au-delà de l'utilisation de l'eau pour leurs usages (arrosage, nettoyage des espaces verts, etc.), les collectivités ont un rôle à jouer dans la réalisation d'économies d'eau à l'échelle de leurs territoires. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ainsi que les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont par exemple de puissants outils permettant de mettre en œuvre des mesures directement en lien avec les objectifs d'économies d'eau visés dans le cadre du PTGE Seudre. Les outils des collectivités permettant de réaliser des économies d'eau peuvent viser les collectivités directement (usages directs) mais aussi leurs citoyens (mesures PLU, etc.).

Les étapes de mise en œuvre

1. **Recenser les communes volontaires du bassin** en réalisant et en diffusant un **questionnaire** (cf. Fiche-action SOB AEP 2) à destination des collectivités. Celui-ci permettra de constituer un groupe de travail « collectivités » composé de communes ou d'EPCI pour travailler sur ce thème ;
2. **Identifier les sujets à travailler** dans le cadre de ce groupe de travail : PLU, SCoT, schémas pluviaux ;
3. **Recenser les outils et les retours d'expériences** sur les sujets pré-identifiés pour alimenter le groupe de travail ;
4. **Animer le groupe de travail** afin d'arriver à l'élaboration d'actions opérationnelles ;
5. **Accompagner les collectivités** dans la mise en œuvre des actions identifiées.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : élaborer des actions opérationnelles en lien avec les collectivités pour parvenir à des économies d'eau sur les usages du service public.

Publics cibles : collectivités du bassin de la Seudre.

Durée de mise en œuvre, échéance : construction et diffusion du questionnaire dès 2024, adhésion de nouvelles communes à la charte EAU17 dès 2025 et accompagnement à la mise en œuvre d'actions concrètes à partir de 2026 et sur toute la durée du programme (2024-2028).

Indicateurs : nombre de réunions de travail avec les collectivités, nombre de collectivités impliquées et accompagnées, nombre d'actions engagées.

Localisation de l'action : ensemble du bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : Non mesurable

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 40 journées de chargé(e) de mission SMBS = 10 800€
Total animation = 10 800€
Besoin potentiel d'un accompagnement extérieur pour les aspects réglementaires – à déterminer en fonction des besoins

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomiques pour les particuliers

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Disposition G4-1 « Élaborer un projet de territoire », Disposition GQ6-1 « Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau » Disposition GQ6-3 « Développer les dispositifs hydroéconomiques dans les bâtiments et les installations publiques » ; Feuille de route Eau17 ; PTGE Seudre : SOB AEP 1

Contexte et description de l'action

Les économies d'eau potable constituent un aspect sur lequel le PTGE peut intervenir au moyen d'actions multiples qui visent notamment les habitants des communes du bassin. L'une d'entre elles peut notamment passer par l'installation et l'utilisation de matériels hydroéconomiques chez les particuliers. L'installation de mousseurs sur les robinets et dans le pommeau de douche **réduit le débit de 30% à 50%**, sans perte de pression et de confort.

Cette action propose de faciliter l'accès à ces kits auprès du grand public en distribuant ce matériel lors des campagnes de sensibilisation ou dans le cadre de programmes existants. Une liste d'évènements et programmes est proposée dans la fiche SOB-AEP 1.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Finaliser l'identification des canaux de distribution** notamment auprès des bailleurs sociaux et des CCAS et de l'ANAH.
2. **Confirmer les pistes de financement et organiser la commande de matériel**
3. **Distribuer le matériel** : déterminer une stratégie pour la distribution de kits dans les évènements ou dans le cadre de programmes spécifiques

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : distribuer 700 kits sur le territoire, par an.

Publics cibles : grand public avec une priorité pour les personnes en situation financière délicate, en résidence principale sur le territoire, ainsi que les publics scolaires.

Durée de mise en œuvre, échéance : confirmer les pistes de financements en 2024 et démarrer la distribution à partir de 2025 et sur toute la durée du programme (2024-2028)

Indicateur de suivi : nombre de kits distribués ; nombre d'évènements avec distribution de kits,

Localisation de l'action : ensemble du bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : pour une distribution de 700 kits/an contenant des équipements pour deux robinets et une douche : 22 720m³ économisés par an.

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 35 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 450 €
Besoin potentiel d'un accompagnement extérieur pour les aspects réglementaires – à déterminer en fonction des besoins
Total animation = 9 450€

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Réaliser un diagnostic sur les usages et consommations d'eau dans le secteur touristique

Programmes et actions en lien

Plan d'actions interfilière Tourisme durable 2022-2025 - Feuille de route EAU 17 – SAGE Seudre : Disposition GQ4- 1 : Elaborer un projet de territoire / Disposition GQ6- 1 : Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau / Disposition GQ1- 6 : Améliorer la connaissance des gros consommateurs d'eau industriels – PTGE Seudre : SOB TSM 2 -PTGE Seugne - PTGE Charente aval Bruant – Charente 2050

Contexte et description de l'action

Le secteur touristique et les consommations d'eau associées n'ont pas encore été étudiées dans le cadre du SAGE Seudre. Pourtant, les activités découlant de ce secteur ont un impact sur la ressource en eau, principalement l'été, au moment du pic de consommation estival. Les enjeux liés au tourisme dépassent les frontières du bassin de la Seudre et la question du périmètre de l'étude et, par corollaire de son portage, est l'une des étapes préalables à la réalisation d'un diagnostic. Plusieurs options sont possibles : réaliser un diagnostic à l'échelle régionale, à l'échelle des deux Charentes ou encore à l'échelle de chaque PTGE. L'EPTB Charente, dans le cadre de sa démarche Charente 2050 organisera des **ateliers avec les acteurs du tourisme en 2024**. La production issue de ces derniers permettra d'orienter les choix en termes de périmètre et d'implication des acteurs.

Pour définir les objectifs du diagnostic proposé dans cette fiche, des rencontres ont été réalisées avec les principaux territoires concernés et les potentielles mairises d'ouvrage (EPTB Charente, EAU 17, Interfilière Tourisme durable, SMBS). Les objectifs pré-identifiés sont les suivants :

- Identifier les têtes de réseaux du secteur touristique : qui sont les acteurs à impliquer ? Avec quels secteurs travailler ? Dans quelle proportion ?
- Mesurer les consommations d'eau associées à chaque groupe d'acteurs/usagers pour évaluer le gain quantitatif potentiel
- Construire une stratégie de communication en fonction des groupes d'acteurs étudiés (lien fiche SOB TOURISME 2) : quel(s) message(s) faut-il faire passer ? Avec quel(s) outil(s) ? Ces outils existent-ils ou sont-ils à créer ? etc.

Les porteurs de l'étude devront veiller à la complémentarité de cette étude avec celles déjà en cours portées par EAU 17.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Définir le périmètre de l'étude et le portage associé** : qui réalise, qui porte ? avec quels financements ?
2. **Rédiger le cahier des charges de l'étude.**
3. **Réaliser l'étude en interne ou grâce à un prestataire extérieur**, en fonction des plans de charge des maîtres d'ouvrage.
4. **Définir une stratégie de communication** en fonction des groupes d'acteurs et identifier les éventuels manques à la mise en place des outils de communication.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : réalisation de l'étude sur un périmètre cohérent couvrant les principaux secteurs touristiques sur une période incluant la haute saison touristique où les consommations en eau sont les plus importantes.

Publics cibles : acteurs du tourisme

Durée de mise en œuvre, échéance : construction de la méthodologie à partir de 2024 et démarrage du diagnostic à partir de 2025 sur une période incluant la haute saison touristique, jusqu'à 2026 pour la collecte et l'analyse des données en vue d'engager des actions opérationnelles (fiche action SOB TSM 2) à partir de 2026-2027.

Indicateur de suivi : réalisation de l'étude, nombre d'établissements inclus au protocole,

Localisation de l'action : à déterminer

Estimation du gain quantitatif : mesurable à l'issue de l'étude et des pistes d'actions pouvant être engagées

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 40 journées de chargé(e) de mission SMBS = 10 800€
- ✓ Jours EPTB Charente et EAU17 à définir – en fonction du co-portage choisi.
Coût total de l'animation à déterminer

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Autres acteurs potentiels à impliquer, à consulter :

- ADEME
- Agence de développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI)
- Clé verte (écolabel)
- Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine (CRT)
- Conseil départementale de la Charente-Maritime
- Fédération départementale de l'Hôtellerie de Plein Air (FDHPA)
- Fédération Nouvelle-Aquitaine Hôtellerie de Plein Air (NAHPA)
- Mission des offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA)
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Services de l'Etat (OFB)
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Charente-Maritime (UMIH 17)
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Nouvelle-Aquitaine (UMIHNA)
- Union Nationale des Associations de Tourisme de plein air Nouvelle-Aquitaine (UNAT)



Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique

Programmes et actions en lien

*Plan d'actions interfilière Tourisme durable 2022-2025 - Feuille de route EAU 17 – SAGE Seudre :
Disposition GQ4- 1 : Elaborer un projet de territoire / Disposition GQ6- 1 : Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau / PTGE Seudre : SOB TSM 1*

Contexte et description de l'action

Le territoire de la Seudre connaît une forte attractivité touristique en période estivale faisant augmenter la consommation d'eau potable sur cette période où la ressource est la moins disponible.

Plusieurs catégories d'acteurs sont concernées : les campings, les hôtels, les résidences secondaires, les sites touristiques, etc.

Des actions de sensibilisation sont déjà portées par les professionnels ou leurs représentants, en partenariat avec EAU 17, notamment :

- Campagne de sensibilisation estivale
- Sensibilisation des touristes aux éco-gestes avec l'ADEME via la distribution de kits d'information à destination des hébergeurs ;
- Sensibilisation des hébergeurs aux enjeux de la préservation de la ressource avec l'Interfilière Tourisme durable de Nouvelle-Aquitaine.

La sensibilisation sur les moyens d'économiser l'eau auprès des acteurs du tourisme se fera, lorsque cela sera possible, par la participation des structures porteuses de PTGE aux événements organisés afin de renforcer les aspects « enjeux quantitatifs » et « milieux ». Le diagnostic proposé dans la fiche SOB TSM 1 permettra de définir une stratégie de communication plus globale.

Les étapes de mise en œuvre

1. En s'appuyant sur le diagnostic réalisé dans le cadre de la fiche SOB TOURISME 1, **identifier les actions d'économies d'eau déjà existantes et les outils manquants** pour cibler les besoins du secteur.
2. **Accompagner et/ou renforcer l'animation des acteurs du secteur touristique** pour communiquer et encourager aux économies d'eau.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : renforcer les enjeux « eau » dans les actions existantes portées par les filières touristiques

Publics cibles : acteurs du tourisme (campings, propriétaires de location, hôtels, ...) et touristes

Durée de mise en œuvre, échéance : à l'issue du diagnostic (fiche SOB TSM 1) démarrage des actions à partir de 2026-2027.

Indicateur de suivi : nombre de rencontres organisées avec les filières du secteur touristique, nombre de supports de sensibilisation produits et distribués

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre avec une priorisation sur le secteur de la Presqu'île d'Arvert et de Royan.

Estimation du gain quantitatif : à définir selon les moyens mis en évidence

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 55 journées de chargé(e) de mission SMBS = **14 850€**
- ✓ Jours EPTB Charente et EAU17 à définir – en fonction du co-portage choisi.
Coût total de l'animation à déterminer

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP

Programmes et actions en lien

Etude des opportunités de réutilisation des eaux usées traitées produites sur le territoire d'EAU 17 (2021), SAGE Seudre : Disposition GQ4- 1 : Elaborer un projet de territoire / Disposition GQ6- 5 : Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation - Projets de REUT portés par la CARA.

Contexte et description de l'action

Lors de la phase de diagnostic du PTGE Seudre, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est ressortie comme l'une des solutions d'adaptation du territoire aux enjeux liés à la ressource en eau et aux impacts du changement climatique. Lors des assises de l'eau, ce levier est également ressorti comme un moyen de sécuriser et de protéger l'agriculture. En parallèle, le Plan « eau » vise la réutilisation de 10 % des eaux usées d'ici 2023 (contre moins de 1 % actuellement).

Parmi les stations d'épuration du territoire, certaines présentent un potentiel à vérifier (lien fiche OPT ENC 1) et d'autres sont déjà à l'étude pour de la REUT. C'est le cas des stations de Cozes et de Saint-Palais-Les Mathes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique.

Afin de guider les territoires dans la mise en œuvre de leurs projets et de renforcer l'acceptabilité de la REUT, un groupe de travail a été mandaté par les membres de la CLE du SAGE Seudre en octobre 2022 pour identifier **des recommandations à destination de tout potentiel porteur de projet de REUT sur le bassin de la Seudre**. Ces recommandations sont disponibles sur la page du site internet du SMBS (https://www.sageseudre.fr/gp_reut) et constituent un cadre à suivre pour les projets de REUT à venir.

La cellule d'animation du PTGE Seudre, disposant d'une vision territorialisée et multi-acteurs, devra **veiller à la cohérence des projets avec ces recommandations et à l'articulation des différents projets structurants sur le bassin de la Seudre**. Les financeurs seront également vigilants à la cohérence des projets proposés avec les préconisations émanant du groupe de travail « REUT ».

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : substitution de volumes prélevés en nappe par des eaux issues de REUT

Publics cibles : bénéficiaires potentiels (collectivités, agriculteurs, golfs, ...)

Durée de mise en œuvre, échéance : suivi des projets sur toute la durée du programme (2024-2028)

Indicateur de suivi : nombre de projets mis en œuvre, volume d'eau substitué par des eaux de REUT

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre

Estimation du gain quantitatif : en attente des résultats de l'étude préalable à la REUT de la STEP de Saint-Palais – 82 000 m³/an pour la STEP de Cozes

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 25 journées de chargé(e) de mission SMBS = 6 750€
 - ✓ 10 journées de chargé(e) de mission SYRES17 = 2 000€
- Total animation = 8 750€**
Coût de l'étude portée par la CARA à déterminer

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets

Programmes et actions en lien

PTGE Seudre- fiche action SOB-REUT-1 - SAGE Seudre : Disposition GQ4- 1 : Elaborer un projet de territoire / Disposition GQ6- 5 : Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation

Contexte et description de l'action

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est l'un des leviers potentiels pouvant répondre au déficit quantitatif du bassin de la Seudre. Sur ce territoire, la REUT est une opportunité intéressante puisqu'elle permet de réduire la quantité d'eau prélevée dans les nappes et d'avoir un second usage de l'eau. Pourtant, la REUT pourrait être mal comprise et mal accueillie par le grand public pour différentes raisons (craintes sur la qualité de l'eau, méconnaissance des différents usages bénéficiaires, etc.). Il y a donc un enjeu réel d'information et de communication à ce sujet.

Cette fiche action du PTGE Seudre a pour objectif **d'expérimenter une démarche de sensibilisation des citoyens, riverains, acteurs du territoire, élus, à la REUT, dans une optique de partage du concept** sur d'autres territoires. Ces réflexions se traduiront par la mise en place d'outils de sensibilisation et de communication sur la REUT à déployer auprès des différents publics ciblés. Cette animation se fait dans le cadre de la **réponse de l'Ifre à l'AAP Educ'eau de l'AEAG**.

Le SMBS sera mobilisé à différents niveaux d'instances : au sein du groupe de travail restreint, en tant que partenaire technique et enfin comme membre du groupe consultatif avec notamment les services de l'Etat.

Les étapes de mise en œuvre

- 1. Identification des publics visés et de leurs questions/préoccupations sur la REUT.**
- 2. Elaboration d'une stratégie d'action** adaptée à chacun des publics identifiés.
- 3. Identification et rédaction des contenus et des messages** à transmettre en prenant notamment appui sur le PSR (Plan Stratégique Régional) et les éco-conditionnalités qui en émergeront.
- 4. Conception des prototypes** des animations, supports et outils nécessaires à chaque action.
- 5. Réalisation de tests des prototypes en situation d'animation** auprès des publics ciblés pour l'expérimentation (citoyens, acteurs socio-professionnels, etc.), suivi de l'ajustement et de la finalisation de l'ensemble des déroulés d'animations, des supports, et des outils.
- 6. Elaboration de propositions de modalités de mise à disposition** des fichiers des supports.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : création d'outils de sensibilisation et de communication transposables à d'autres territoires

Publics cibles : citoyens, élus, riverains, usagers, coopératives, associations, etc.

Durée de mise en œuvre, échéance : 1 an, démarrage à partir de mi-2023 et construction du kit au cours de l'année 2024.

Indicateur de suivi : nombre de réunions réalisées (de travail et de tests).

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre

Estimation du gain quantitatif : non mesurable

Plan de financement sur 5 ans

Action hors animation PTGE Seudre (suivi)

- ✓ 5 journées de chargé(e) de mission SMBS = 1 350€
- ✓ 2 journées de chargé(e) de mission SYRES17 = 400€
- ✓ **Total animation = 1 750€**

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Recenser les sources potentielles d'eaux non-conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire

Programmes et actions en lien

Piste d'actions issue de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin : GESTEAU 4 « Utiliser les eaux "excédentaires" issue du marais pour remplir des systèmes de stockage permettant de satisfaire d'autres usages (réalimentation du milieu, usage agricole, arrosage, etc.) » - SAGE Seudre : Disposition GQ4- 1 : Elaborer un projet de territoire / Disposition GQ6- 5 : Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation

Contexte et description de l'action

Le potentiel d'eau prélevable dans les milieux ressort comme faible sur le bassin de la Seudre par rapport aux besoins exprimés par les différents usages du bassin. Cependant, des alternatives à ces prélèvements émergent sur certains territoires. C'est le cas des projets de réutilisation des eaux usées traitées portées par la CARA sur les stations d'épuration de Cozes et de Saint-Palais-Les Mathes.

L'action OPT ENC 1 est une action de prospection visant à **étudier les sources potentielles d'eau pour les usages du territoire en dehors des prélèvements en nappe et en cours d'eau**. De premières pistes de ressources potentiellement mobilisables ont été citées et pré-identifiées par les acteurs du territoire :

- Récupération d'une partie des eaux hivernales issues des marais doux d'Arvert et de Saint-Augustin: lien avec la concertation menée sur la gestion de l'eau sur ce secteur ;
- Récupération des eaux d'exhaure des carrières présentes sur le territoire ;
- Etudier le potentiel d'eaux usées traitées issues des différentes stations du territoire (Gémozac, Le Gua, Marennes, etc.).
- Etudier le potentiel autour de la récupération des eaux issues des thermes de Saujon.
- Autres potentiels ?

La connaissance de ces gisements potentiels permettra d'étudier les possibilités de stockage de ces eaux pour des usages situés à proximité, en complémentarité des projets actuellement étudiés pour la REUT.

Le SMBS travaillera avec un bureau d'étude pour réaliser cette étude comprenant une partie diagnostic et une partie atelier auprès des acteurs potentiellement bénéficiaires de ces eaux.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Recensement des gisements potentiels d'eau non conventionnelle** : où se trouvent ces ressources ? quels sont les volumes d'eau associés ?
2. **Analyse de la demande des différents usages** situés aux alentours de ces zones et identification d'éventuels projets multi-usages (usage agricole, soutien d'étiage, etc.) : quelle demande, besoins existent-ils à proximité de ces secteurs ?
3. **Analyse de l'acceptabilité des acteurs** sur l'utilisation d'une partie de cette eau. Un diagnostic préalable, sous la forme d'entretiens multi-acteurs, peut être envisagé pour cette partie.
4. **Analyse de faisabilité financière** des potentiels projets.
5. **Etude d'impact environnemental et analyse des freins réglementaires** possibles.

Points de vigilance : L'utilisation de l'eau issue de ces gisements potentiels dépendra de l'impact de leur « retrait » (prélèvement) sur les milieux aquatiques et marins. Le cadre donné par le PTGE Seudre permettra de veiller à la cohérence de l'utilisation de ces eaux par les usages, grâce à un travail réalisé en accord avec l'ensemble des parties prenantes. L'articulation avec les projets de réutilisation des eaux usées traitées portés par la CARA devra être intégrée aux réflexions. L'intégration et l'anticipation de la question de l'accès au foncier devront également être pris en compte le plus en amont possible de la démarche.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : localisation et quantification des sources potentielles d'eaux non conventionnelles disponibles sur le bassin de la Seudre et des usagers.

Publics cibles : bénéficiaires de ces eaux non-conventionnelles

Durée de mise en œuvre, échéance : rédaction du cahier des charges dès 2024 et conduite de l'étude entre 2024 et 2025 (18 mois)

Indicateur de suivi : réalisation de l'étude, nombre de sites/sources prospectées, résultats

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre

Estimation du gain quantitatif : non mesurable - Des gains se feront en cas de mise en œuvre de travaux permettant d'utiliser des eaux non conventionnelles. Ces volumes seront à déduire des prélèvements actuellement effectués dans les milieux

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 50 journées de chargé(e) de mission SMBS = 13 500€
 - ✓ 12 journées de chargé(e) de mission SYRES17 = 2 400€
- Total animation = 15 900€**

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% | / |
| Département Charente-Maritime | / | 10% (sur le € HT) |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Localisation des ressources en eau potentielles sur et proche du bassin de la Seudre

BESOINS AGRICOLES

Seudre aval: 1,6 Mm3
 Seudre moyenne: 3,6 Mm3
 Seudre amont (non concernée): 1,74 Mm3

Eaux hivernales rejetées par la pompe de Chalézac vers le chenal de la Poterie
 Volume estimé: 6 Mm3

LEGENDE

- Cantons
- ▭ Limite du bassin de la Seudre
- Eaux d'exhaure - carrière de St-Sornin
- POTENTIEL
- 200 000
- STEP - Secteur Seudre
- capacité
- 10
- 100
- 1 000
- 10 000
- 100 000
- Zones humides douces Seudre
- Zones humides douces hors Seudre (transfert)
- Parcelles
- Parcelles appartenant à des exploitations irrigantes (sièges d'exploitation dans le bassin)



Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre

Programmes et actions en lien

/

Contexte et description de l'action

Face à l'actuel déséquilibre quantitatif de la ressource en eau du bassin de la Seudre et aux projections climatiques tendant à augmenter la demande en eau des cultures, l'optimisation de la gestion de l'irrigation constitue une action stratégique permettant d'améliorer l'efficacité des apports d'eau à la parcelle et ainsi optimiser voire réduire les volumes consommés.

Cette optimisation peut se faire grâce à la mise en place d'outils d'aide à la décision pour un pilotage précis de l'irrigation ou bien de matériel d'irrigation plus efficace, économisant jusqu'à 50% d'eau (Cf. *Etude pour le renforcement des actions d'économies d'eau en irrigation dans le bassin Adour-Garonne* – AEAG).

Une liste, non exhaustive, des systèmes hydro-performants et d'outils d'aide à la décision est présentée ci-dessous :

- Bulletin d'information : **IRRIG' Seudre et Fleuves côtiers**. Les informations portent notamment sur les prévisions météo, l'état de la ressource, le conseil irrigation, la consultation des relevés des sondes. Elles aident à la décision sur le démarrage, la conduite et l'arrêt de l'irrigation [10 % d'économie 💧] ;
- Sondes tensiométriques / capacitives [10 à 15% d'économie 💧] ;
- Goutte-à-goutte de surface en grandes cultures [5 à 25% d'économie 💧] ;
- Goutte-à-goutte et micro-aspersion en arboriculture [50 à 55% d'économie 💧] ;
- Goutte-à-goutte enterré [20 à 30% d'économie 💧] ;
- Equipements de précision hydro-économiques (régulation électronique d'avancement pour les enrouleurs et modulateurs de doses pour les pivots / rampes, systèmes brise-jet ou angles réglables sur les canons, irrigation de précision à la parcelle, automatisation des vannes) [5 à 15% d'économie 💧] ;
- Asperseurs basse-pression [5 à 10% d'économie 💧] ;
- Amélioration des réseaux collectifs d'irrigation (audits diagnostics) [5 à 10% d'économie 💧] ;
- Remplacer les canons enrouleurs par des rampes frontales ou pivots [5 à 10% d'économie 💧] ;
- Etc.

Les économies d'eau vont de pair avec les économies d'énergie et plus particulièrement avec les systèmes de goutte à goutte enterré (20 à 25% d'économie ⚡)

Les **appels à projets** (AAP) du **Programme de Développement Rural Régional**, et plus récemment l'appel à projet Ecod'eau porté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, accompagnent financièrement les irrigants pour les inciter à acquérir du matériel hydroéconome ou à moderniser leurs équipements de gestion de pilotage. Existe également, les AAP du **Plan Végétal Environnement** (PVE), dispositif s'inscrivant dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) porté par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Acquisition de sondes capacitatives** ; installation de 5 sondes capacitatives par an
2. **Choix des secteurs et des exploitations** pour la mise en place des sondes pour couvrir les différentes situations (type de sol, cultures, secteur géographique...).
3. **Conseil et formation sur les sondes** ;
4. **Valorisation et communication des résultats et des autres informations** sur l'optimisation de l'irrigation sur le bulletin d'information et le site de la CA17-79.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : améliorer le pilotage de l'irrigation et gagner en efficacité lors des apports en eau. Installation de 5 sondes capacitatives réparties sur des exploitations du bassin de la Seudre. Diffuser les résultats et les informations des différents matériels plus efficaces (technique, aides financières...) via les bulletins d'irrigation IRRIG' Seudre et Fleuves côtiers et le site internet de la CA17-79.

Publics cibles : irrigants du bassin de la Seudre

Durée de mise en œuvre, échéance : sélection des exploitations et installation des sondes dès 2024 et alternance entre les exploitations du bassin sur toute la durée du programme (2024-2028)

Indicateur de suivi : nombre de sondes capacitatives installées sur le bassin, nombre de suivi de mesures, nombre de publications

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre

Estimation du gain quantitatif : 10 à 15% d'économie théorique

Plan de financement sur 5 ans

Action hors animation du PTGE Seudre (suivi)

✓ 10 journées de chargé(e) de mission SMBS = 2 700€

✓ 5 journées de chargé(e) de mission SYRES17 = 1 000€

Total animation = 3 700€

Coût d'une sonde : 1 500-2 000€ x 5 = 7 500/10 000 €. Acquisition par la CA 17-79.

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques





LEVIER 3

STOCKAGE ET

TRANSFERT DE L'EAU

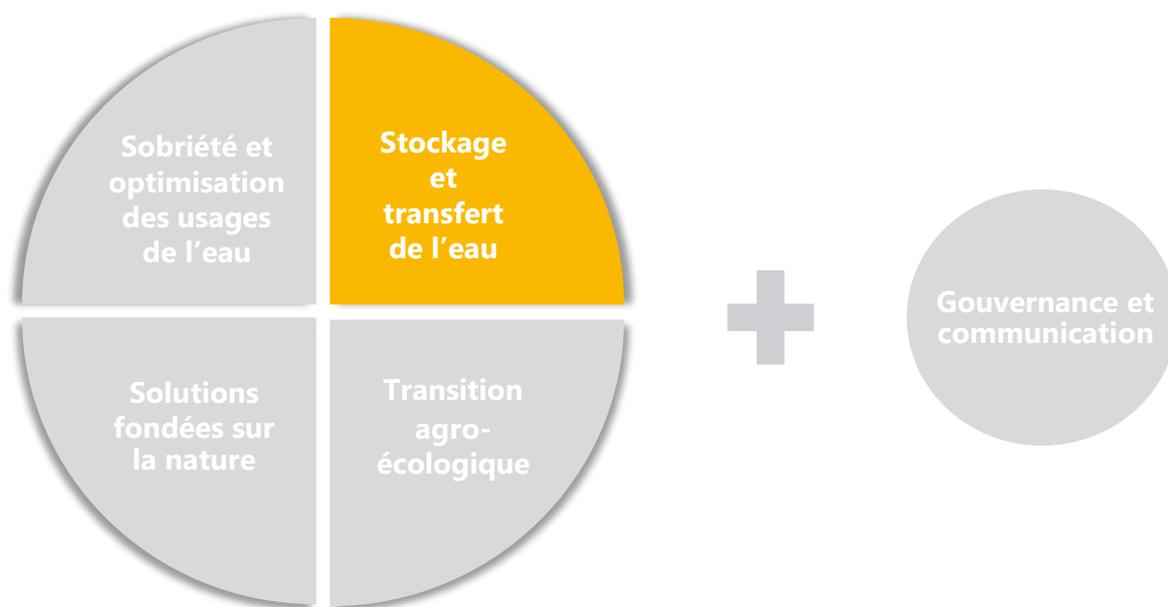
Description du levier « stockage et transfert de l'eau »

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 précise que ce levier est envisageable « *lorsque, combiné à d'autres actions du PTGE, il contribue à l'atteinte de l'équilibre, dans la durée, entre besoins et ressources dans le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, et que l'ensemble s'inscrit dans une démarche sobre.* ».

Dans le cas du bassin de la Seudre, les volumes prélevables (Vp) pour la profession agricole (volumes prélevés en période estivale) sont largement inférieurs aux besoins exprimés et le stockage des eaux hivernales, prélevées en nappe, apparaît comme une piste à explorer pour retrouver un chemin de retour à l'équilibre.

Au moment de l'écriture du présent programme d'actions (2023), ce levier ne peut être composé que d'une seule action visant à améliorer les connaissances sur les volumes prélevables (Vp). En effet, des réflexions ont déjà été menées dans le cadre du PTGE Seudre en 2020-2021 pour tenter d'estimer les Vp pour l'usage agricole (suite à leur remise en question par un jugement du Tribunal administratif de Poitiers). Cependant, les modélisations mises en œuvre ont montré que des prélèvements extérieurs au bassin ont une incidence sur le débit de la Seudre et que le DOE n'est pas respecté 8/10 années, même avec un Vp agricole égal à zéro.

Par conséquent, une étude complémentaire, élargie à l'échelle des nappes du crétacé sud Charentes doit être menée. A l'issue de celle-ci, il pourra être envisagé d'ajouter une fiche action permettant d'étudier le potentiel d'eau mobilisable l'hiver pour du stockage.



| LEVIER 3 STOCKAGE ET TRANSFERT DE L'EAU | |
|---|--|
| STOC | REPARTIR LA RESSOURCE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE |
| STOC 1 | Mener une étude d'identification des volumes prélevables |

Temporalité des actions du levier 3

| LEVIER 3 - STOCKAGE ET TRANSFERT DE L'EAU | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | | 2028 | |
|---|--|------|---|------|---|------|---|------|---|------|---|
| Code | Action | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| REPARTIR LA RESSOURCE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE | | | | | | | | | | | |
| STOC 1 | Mener une étude d'identification des volumes prélevables | | | | | | | | | | |

Mener une étude d'identification des volumes prélevables

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre : Disposition GQ4-1 : « Elaborer un projet de territoire » / Disposition GQ1-2 : Suivre les nappes captives de l'infra-cénomanién / cénomanién inférieur et du turono-coniacien et, au besoin, proposer des volumes prélevables / Disposition GQ1-5 : « Mener une réflexion sur la réévaluation potentielle des volumes prélevables ». Disposition GQ4-2 : « Garantir une gestion transparente des réserves de substitution. Disposition GQ4-3 : « Organiser la concertation, le suivi, et l'évaluation des actions mises en œuvre pour atteindre les volumes prélevables »

Contexte et description de l'action

Les volumes prélevables utilisés depuis le lancement du PTGE sont ceux notifiés par le Préfet de Bassin et inscrits dans le protocole d'accord signé entre l'Etat et la profession agricole, de novembre 2011.

Cependant, l'année 2019 a été marquée par le jugement de l'autorisation unique de prélèvements Seudre, portée par l'OUGC Saintonge, remettant en cause les volumes prélevables pour l'irrigation, jusqu'alors utilisés pour l'élaboration du PTGE Seudre.

En 2020 et 2021, de nouvelles réflexions ont été menées avec un groupe de travail dédié sur l'identification de volumes prélevables et avec l'appui du modèle crétaqué sud Charentes.

L'étude a montré que :

« Sans aucun prélèvement sur le bassin de la Seudre (tous usages confondus), le DOE à Saint-André-de-Lidon (SADL, point nodal) est satisfait durablement (89,5 % du temps). Toutefois, la marge de manœuvre pour les volumes prélevables sur le bassin de la Seudre, tous usages confondus, est faible car les prélèvements extérieurs au bassin de la Seudre impactent le débit de la Seudre. [...] Il apparaît donc que sans réflexion préalable sur les prélèvements effectués à l'extérieur du bassin et/ou, pour les Vh, sur le critère garantissant le bon état des milieux aquatiques, les Vp et Vh « irrigation » sont nuls sur le bassin de la Seudre. »⁶

A ce jour, aucun volume prélevable ou potentiellement mobilisable l'hiver n'a donc pu être estimé. Des études complémentaires doivent être menées sur le bassin et plus largement sur l'ensemble des nappes constituant les niveaux aquifères du crétaqué sud Charentes, hors du périmètre de compétence du SMBS.

L'objectif de cette action est de mener une nouvelle étude, à une échelle hydrogéologique cohérente, pour évaluer des volumes prélevables sur le bassin de la Seudre. La finalité recherchée par cette étude est notamment de connaître la ressource mobilisable pour l'agriculture en période estivale (Vp) et en période hivernale (potentiel de stockage) en contexte actuel mais également en anticipant les variations liées au changement climatique.

Au-delà des Vp, un travail pourrait être engagé pour faire suite aux réflexions entre le SMBS et la DDTM17 sur la définition d'un volume de printemps en fonction de la disponibilité de la ressource à cette saison. Cela impliquera de mener les réflexions de concert avec l'OUGC Saintonge, et pourrait enrichir les actions visant notamment l'optimisation de l'irrigation sur le bassin de la Seudre (cf. Fiche action OPT IRRIG 1).

⁶ C. Castillo avec la collaboration de C. Blondel (SMBS) (2021) – Estimation de volumes prélevables sur le bassin de la Seudre (Charente-Maritime, 17). Rapport provisoire. BRGM/RP-71125-FR, 67 p.

Les étapes de mise en œuvre

1. Lancer une étude permettant de définir le périmètre cohérent d'étude des volumes prélevables.
2. Évaluer des volumes prélevables (Vp) sur les unités de gestion concernées par ce périmètre cohérent.
3. Évaluer des volumes potentiellement mobilisables l'hiver (Vh) pour l'agriculture.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : évaluer des volumes prélevables et potentiellement mobilisables l'hiver sur le bassin de la Seudre.

Publics cibles : -

Durée de mise en œuvre, échéance : à faire démarrer dès que possible.

Indicateur de suivi : -

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre et les périmètres d'influences des prélèvements à l'échelle des nappes du crétacé sud Charentes.

Estimation du gain quantitatif : non mesurable

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 60 journées de chargé(e) de mission SMBS = 20 250€
 - ✓ 20 journées de chargé(e) de mission SYRES17 = 4 000€
- Total animation = 24 250€**

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% |

Maîtrise d'ouvrage potentielle

A déterminer au cours des réunions et de l'écriture du cahier des charges de l'étude

Partenaires techniques

A déterminer au cours des réunions et de l'écriture du cahier des charges de l'étude





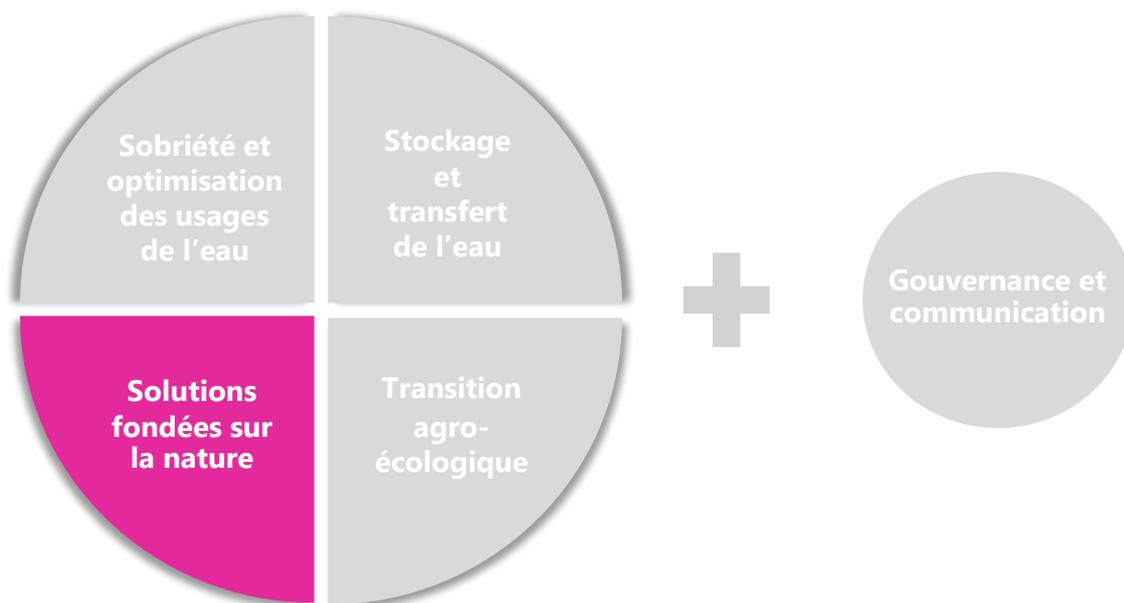
LEVIER 4
SOLUTIONS FONDÉES
SUR LA NATURE

Description du levier « solutions fondées sur la nature »

Les Solutions Fondées sur la Nature sont définies par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme « *des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité.* » (UICN,2016). Cette définition globale se décline dans différents secteurs de l'aménagement du territoire, où elle suscite le recours à des techniques issues du génie écologique.

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 indique qu'il est « *primordial de considérer les solutions fondées sur la nature, qui permettent de rendre des services avec pas ou peu de coûts de fonctionnement, et de manière pérenne, moyennant un investissement de départ pour restaurer les fonctionnalités des écosystèmes* ». Parmi les solutions fondées sur la nature qui sont citées, la restauration des zones humides et de leurs fonctionnalités est mise en avant, tout comme la désartificialisation des sols et la restauration de leur qualité.

Certaines actions proposées dans le programme d'actions du PTGE Seudre se trouvent à l'interface du levier SFN et du levier « transition agroécologique ». C'est par exemple le cas de l'agriculture de conservation des sols : les objectifs assignés à cette action expliquent le choix de l'intégrer dans un autre levier que celui des SFN.



Zoom sur les actions du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre et articulation avec le PTGE Seudre

Le SMBS élabore actuellement un Plan Pluriannuel de gestion (PPG) dans lequel figurent des actions en lien avec les objectifs du PTGE Seudre, et qui s'articulent notamment avec le levier SFN. Celles-ci figurant dans ce document de planification, il a été choisi de simplement les citer dans le programme d'actions du PTGE Seudre, sans remettre les fiches dans leur intégralité. Ces actions sont listées ci-dessous :

- **GEQ 01** : Suivre les constantes environnementales liées aux milieux aquatiques
- **GEQ 02** : Suivre l'état des écoulements des cours d'eau
- **HYD 01** : Restaurer les dynamiques hydrosédimentaires
- **ZHU 01** : Développer la maîtrise foncière sur les zones humides
- **ZHU 02** : Restaurer et gérer des zones humides fonctionnelles
- **PDE 01** : Diagnostiquer les plans d'eau

Zoom sur la démarche d'expérimentation de déploiement des SFN par le Comité de bassin Adour-Garonne:

Malgré l'intégration progressive de ce concept aux politiques de l'eau, son application à la gestion quantitative reste marginale à ce jour. En effet, le manque de références scientifiques sur l'efficacité des SFN pour la résilience des territoires à la sécheresse est avéré, limitant leur potentiel développement par rapport à des projets d'infrastructures de stockage⁷.

Que ce soit à l'échelle nationale ou locale, les études portées sur les SFN reposent sur une logique d'expérimentation, en réponse à **des impasses techniques et à l'absence de retours d'expérience permettant de quantifier leurs impacts**. A cet égard, l'estimation du potentiel des SFN pour la gestion quantitative revêt un caractère stratégique pour envisager leur développement à plus grande échelle.

Sur le bassin Adour-Garonne, cette stratégie a été engagée sous l'égide d'un groupe de travail spécifique (GT SFN), présidée par la commission des Milieux Naturels de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), avec l'objectif de maximiser le recours aux SFN pour contribuer à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2022-2027. Afin de favoriser les conditions de ce déploiement, deux orientations majeures ont été définies :

- ✓ Démontrer et convaincre de l'intérêt des SfN au regard des enjeux du changement climatique ;
- ✓ Inciter au passage à l'acte et soutenir les actions sur des zones prioritaires avec des acteurs déjà impliqués dans la gestion intégrée de l'eau.

4 bassins ont été retenus pour cette expérimentation ; le Midour, le Touch, le Viaur, et la Seudre. Sur ces territoires, des SFN ont été déjà mises en œuvre avec le soutien de l'AEAG via son 11^{ème} programme d'intervention et au travers des différents appels à projets portant sur plusieurs thématiques : restauration des zones humides, aménagement de zones d'expansion des crues, renaturation des cours d'eau et renaturation des villes (désimperméabilisation des sols, gestion intégrée des eaux pluviales).

L'examen de certains de ces retours d'expériences est en cours par le bureau d'études Langevin qui livrera bientôt des premiers résultats. A partir de 2024, les premiers ateliers seront lancés dans le but de partager une vision commune sur les SFN et les problématiques qui les accompagnent, et d'échanger sur les freins et les leviers en vue de leur déploiement.

⁷ Conclusions du rapport d'analyse du potentiel des Solutions Fondées sur la Nature pour la gestion quantitative dans le bassin versant de la Seudre (ACTeon et.al, 2022).

Sommaire du levier « solutions fondées sur la nature »

| LEVIER 4 SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE | |
|--|---|
| SFN 1 | Contribuer à la restauration du maillage bocager sur le bassin de la Seudre |
| SFN 2 | Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre |
| SFN 3 | Mettre en place une animation foncière pour préserver les secteurs à enjeux sur la zone humide alluviale de la Seudre |
| SFN 4 | Animer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale de la Seudre pour trouver des pratiques adaptées à ce secteur |
| SFN 5 | Accompagner les changements de pratiques sur la zone humide alluviale de la Seudre |

Temporalité des actions du levier 4

| LEVIER 4 - SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | | 2028 | | | |
|--|---|------|---|------|---|------|---|------|---|------|---|--|--|
| Code | Action | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | | |
| SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE | | | | | | | | | | | | | |
| SFN 1 | Contribuer à la restauration du maillage bocager sur le bassin de la Seudre | | | | | | | | | | | | |
| SFN 2 | Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre | | | | | | | | | | | | |
| SFN 3 | Mettre en place une animation foncière pour préserver les secteurs à enjeux sur la zone humide alluviale de la Seudre | | | | | | | | | | | | |
| SFN 4 | Animer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale de la Seudre pour trouver des pratiques adaptées à ce secteur | | | | | | | | | | | | |
| SFN 5 | Accompagner les changements de pratiques sur la zone humide alluviale de la Seudre | | | | | | | | | | | | |

Contribuer à la restauration du maillage bocager sur le bassin de la Seudre

Programmes et actions en lien

Programme EVA17 – PPG de la Seudre – PCAET CARA – PCAET Haute-Saintonge – Saintonge Romane

Contexte et description de l'action

En 70 ans, les deux-tiers des haies (2 millions de km en 1950) ont disparu en France, principalement en raison du remembrement et de la mécanisation agricole. Les haies bocagères (constituées d'arbres, d'arbustes délimitant une mosaïque de prairies et de cultures) assurent pourtant des fonctions multiples selon les territoires (protection contre le vent, production de bois, stabilisation des sols, etc.). Certaines haies constituent de véritables écosystèmes abritant une faune sauvage diverse trouvant abri, refuge et lieu de nidification. Au-delà de leurs fonctions écologiques, les haies contribuent à limiter le réchauffement climatique en stockant du carbone. Elles représentent des zones tampons pour réguler les crues, et les ripisylves (végétation en bord de cours d'eau) contribuent à filtrer l'eau et maintenir les berges.

Ces fonctionnalités reconnues ont encouragé la mise en place d'actions opérationnelles pour planter et restaurer les haies sur l'ensemble du territoire. La restauration du maillage bocager passe alors par la plantation d'arbres sur les espaces ruraux qui en sont dépourvus mais aussi par la gestion des haies et plus largement des éléments bocagers existants (haies, bosquet, mares, etc.).

Actuellement, le programme EVA 17 (Entretien et Valorisation de l'Arbre) financé et animé par le Département de la Charente-Maritime et la Chambre d'Agriculture interdépartementale 17-79 permet de planter près de **50 km de haies** par an sur le département dont **6 à 8 km/an** sur les communes du bassin de la Seudre).

Cette action, proposée dans le cadre du PTGE Seudre, vise à compléter celle portée par le programme EVA 17 en **renforçant l'animation pour sensibiliser et trouver des planteurs volontaires sur le territoire afin de les accompagner techniquement et administrativement dans leur projet**. Ce renfort d'animation sera assuré par le SMBS et participera ainsi au développement d'une dynamique territoriale autour de la plantation avec les partenaires locaux. La Chambre interdépartementale d'Agriculture 17-79 pourra dédier deux jours d'animation par an pour des réunions d'information et des journées de formation, organisées en lien avec le SMBS.

La bonne réussite de cette action passe par une gestion post-plantation adaptée. C'est pourquoi il est nécessaire d'envisager, en complément de l'accompagnement par la Chambre d'agriculture et lorsque cela est possible, de **mutualiser l'entretien des haies par plusieurs canaux** : réseau des CUMA, appui des collectivités, formation des agriculteurs, etc.

Les étapes de mise en œuvre

- 1. Renforcer l'information sur le programme EVA auprès des agriculteurs et des collectivités :** Dès la première année de mise en œuvre, le SMBS organisera au moins 1 réunion d'information par an sur des territoires ciblés et stratégiques, en partenariat avec le service agriculture de la CARA et la Chambre d'agriculture 17-79.
- 2. Suivre et accompagner les volontaires :** Le suivi des agriculteurs ou des communes volontaires pourra être assuré par la Chambre d'agriculture ou le Conseil départemental (via le programme EVA17).

3. **L'accompagnement à la bonne gestion post-plantation** (élagage et arrosage) durant les 5 premières années est l'une des clés de la bonne réussite du projet : Ainsi il devra être envisagé, si des opportunités se présentent, de créer des partenariats avec les collectivités locales, les coopératives de services ou toutes autres structures intéressées pour l'achat de matériels permettant de mutualiser l'entretien des haies.
4. **Renforcer les actions de sensibilisation** : En parallèle, le SMBS étudiera des possibilités d'organisation de chantiers école ou de chantiers participatifs (écoles, lycées agricoles, associations d'insertion, etc.).

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : 40 à 50 km de haies plantées (ripisylve incluse) sur 5 ans

Publics cibles : agriculteurs du bassin de la Seudre, propriétaires d'élevage équins, collectivités, fédérations de chasse.

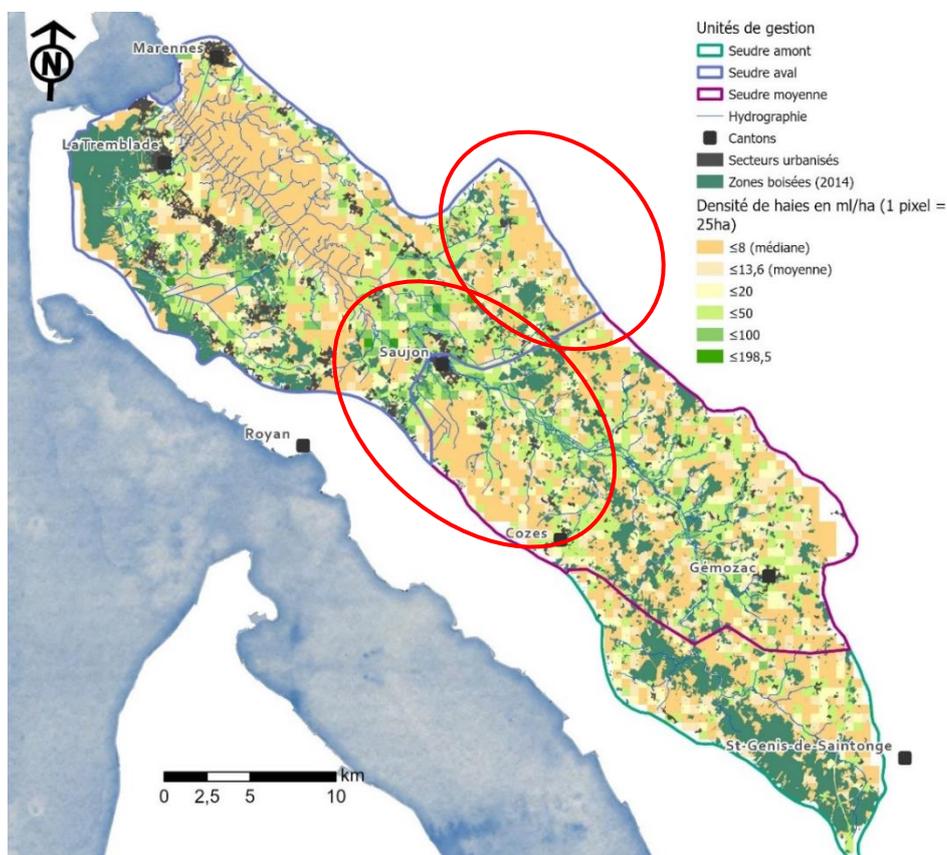
Durée de mise en œuvre, échéance : toute la durée du programme (2024-2028).

Indicateur de réalisation : Nombre de réunions d'information, nombre de formations CA17-79, nombre de dossiers EVA17 instruits

Indicateur de résultats : linéaire de haies plantées par an (en m et km)

Localisation de l'action : (cf. carte ci-dessous) : tous les secteurs ruraux du bassin de la Seudre. Deux secteurs ressortent comme prioritaires dans l'analyse du diagnostic et des ateliers SFN : la Seudre aval rive droite (secteur de Sablonceaux) et la Seudre moyenne rive gauche (secteur de Semussac).

Estimation du gain quantitatif : difficilement mesurable



Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

- ✓ 35 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 450€
Total animation = 9 450€
- ✓ 2 journées de chargé de mission CA 17-79 (réunion d'information, conseil, formation) :
intervention comprise dans le dispositif EVA17 (*inclus dans le programme EVA17*)

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|--|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% |
| Département Charente-Maritime | Inclus dans le financement à 100% du Programme EVA17 |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre

Programmes et actions en lien

Dispositions du SAGE Seudre : QM1-10 : « Améliorer la connaissance de l'état et du fonctionnement hydrogéologique et hydraulique des zones humides sur le territoire » ; GQ1-1 : « Suivre les niveaux piézométriques en complétant le réseau de mesures du territoire » ; GQ1-3 : « Evaluer les débits nécessaires au bon fonctionnement de l'hydrosystème » ; GQ1-4 : « Développer et exploiter un modèle d'anticipation des situations d'étiage et d'adaptation de la gestion quantitative » ; PPG de la Seudre ; PTGE Seudre : fiches SFN 4 et 5

Contexte et description de l'action

Les zones humides offrent des services écosystémiques en assurant un rôle essentiel dans la régulation de la qualité et de la quantité d'eau tout en participant au maintien de la biodiversité. Les tourbières sont des milieux très riches qui jouent un rôle primordial dans le stockage de carbone. Les zones humides constituent également des zones tampons limitant les risques de crues et d'inondations et leurs impacts.

Sur le bassin de la Seudre, la zone humide alluviale s'étend de Saujon à Saint-André-de-Lidon (Cf. carte en fin de fiche). Cependant, ce secteur a connu d'importantes modifications dans son fonctionnement depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, notamment à travers une importante campagne d'assainissement. En effet, la Seudre a été canalisée, recalibrée et dotée d'ouvrages de régulation afin de permettre le dessèchement des marais. Ces aménagements ont permis la mise en culture des terres dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle, accélérant l'assèchement du lit et entraînant une gestion hydraulique inadaptée à l'expression des services écosystémiques propres à ce milieu. En d'autres termes, cette zone humide ne peut, par conséquent, plus jouer ses rôles d'épuration, de régulation, de rétention et donc de soutien d'étiage en période de basses eaux. Or, sur les marais alluviaux, **le stockage naturel d'eau contribuant au soutien des débits d'étiage est un objectif majeur dans le cadre du PTGE Seudre.**

L'étude ciblée dans le cadre de cette fiche action a pour objectif de caractériser le lien entre la zone humide alluviale et le cours d'eau, pour comprendre comment celle-ci restitue l'eau au fleuve et peut assurer un soutien d'étiage. Une meilleure compréhension du fonctionnement de la zone humide alluviale pourrait ainsi permettre de **quantifier les volumes d'eau potentiellement stockés dans celle-ci.**

Le lancement de cette action nécessite de recueillir un certain nombre de données. Ainsi, à partir de 2024, le SMBS - avec l'appui du bureau d'étude EcoMetrum - va procéder à l'appareillage de l'ensemble de la zone humide de la Seudre continentale afin d'être en capacité :

- de mesurer l'incidence des aménagements d'ouvrages réalisés dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (RCE) ;
- de mesurer l'incidence des manœuvres des ouvrages de la Seudre continentale sur la ligne d'eau dans la zone humide alluviale, à l'échelle individuelle de chaque ouvrage et à l'échelle de l'ensemble de la zone humide ;
- de comprendre la contribution des nappes sous-jacentes (turono-coniacienne et cénomanienne) à l'alimentation de la zone humide alluviale.

Ces travaux devraient permettre de disposer de suffisamment de données pour envisager une modélisation assez robuste du fonctionnement des marais alluviaux et de leur contribution au soutien d'étiage du fleuve.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Appareillage / instrumentation de la zone d'étude** : l'objectif est d'implanter des piézomètres, pour obtenir des données sur du suivi de niveaux (cours d'eau et/ou nappes) et de débits. Environ 36 instruments seront placés à proximité des ouvrages hydrauliques et dans la zone d'influence, sur l'ensemble de la vallée.
2. **Acquisition des données sur les sites instrumentés** : cette étape constituera la phase d'acquisition et de capitalisation des données. Il est nécessaire de recueillir les données sur au moins une saison hydrologique pour en tirer des analyses pertinentes et significatives.
3. **Analyse des chroniques, bilan hydrologique, modèle conceptuel** : l'historique des données disponibles, les études précédentes (bibliographie), les caractéristiques physiques de la tourbe, le suivi piézométrique et hydrologique mis en place ont pour objectif de décrire plus précisément les relations entre les nappes sous-jacentes, les écoulements de sub-surface et la nappe développée dans les zones tourbeuses. A ce stade, un bilan hydrologique de la zone d'étude et un modèle conceptuel pourront être établis.
4. **Modélisation 1D** : à l'issue du modèle conceptuel, une modélisation 1D sera réalisée à l'aide du modèle HEC-RAS (proposition du BRGM), afin de valider le modèle conceptuel et de réaliser des simulations de gestion des ouvrages notamment.
5. **Valorisation de l'étude et modélisation 3D ?** (Éléments à rediscuter dans le cadre d'un partenariat avec le BRGM).

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : modéliser le potentiel de stockage de la zone humide alluviale, et la relation nappe-cours d'eau à travers une étude conduite sur au moins 12 mois afin de tenir compte des variations liées à la saisonnalité.

Publics cibles : /

Durée de mise en œuvre, échéance : appareillage de la zone humide alluviale (étape 1) dès 2024, acquisition des données (étape 2) jusqu'en 2025, analyses et modélisation (étapes 3-4-5) à partir de 2025-2026. L'étude peut se poursuivre jusqu'à 2028 en fonction des résultats obtenus sur les premières étapes et du partenariat convenu avec le BRGM.

Indicateur de suivi : nombre de piézomètres installés, nombre de paramètres étudiés, nombre/quantité de données capitalisées.

Localisation de l'action : zone humide alluviale de la Seudre moyenne et de la Seudre amont.

Estimation du gain quantitatif : le calcul du gain quantitatif dépendra des résultats de l'étude (potentiel et degré de stockage avéré) et des actions que les acteurs locaux seront prêts à mettre en place (concertation à mener).

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE Seudre

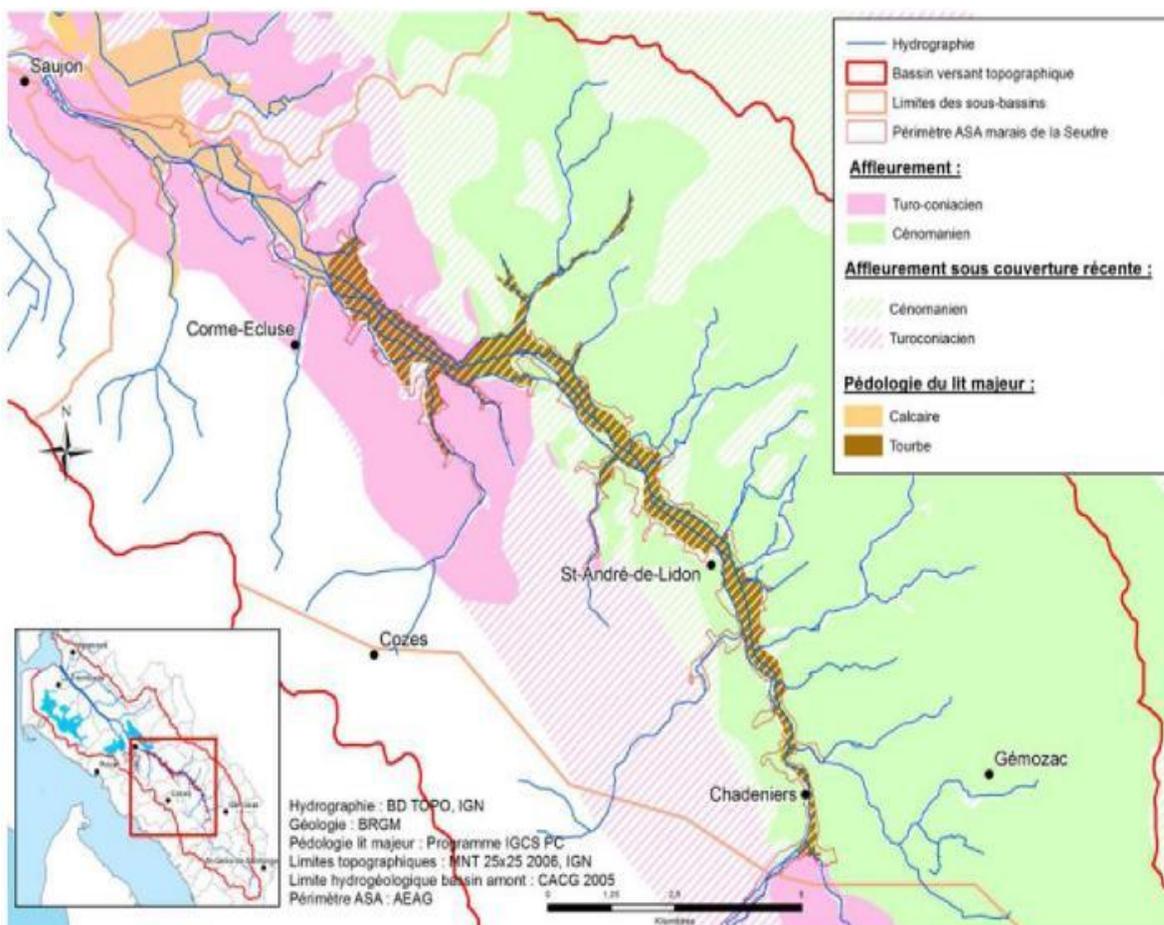
- ✓ 37 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 990€
Total animation = 9 990€
- ✓ **Coût d'acquisition pour le matériel d'appareillage** (à la charge du SMBS) = 33 000€
Total prestation EcoMetrum : 44 667€ HT et 53 600€ TTC
- ✓ Prestation BRGM à déterminer à partir de 2025-2026.
Estimation du coût d'investissement pour l'étude BRGM : **entre 130 000 et 150 000€** (pour une étude de 18 à 24 mois).

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% (€ HT) |
| Département Charente-Maritime | 20% (€ TTC) |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Mettre en place une animation foncière pour préserver les secteurs à enjeux sur la zone humide alluviale de la Seudre

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre - Disposition G3-1 « Disposer d'une veille foncière sur les secteurs d'intérêt pour la restauration des services écosystémiques » ; Disposition G3-2 « Disposer d'orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs acquis pour la préservation et la restauration des services écosystémiques » ; PPG de la Seudre – QM3 « Définir et mettre en œuvre un programme d'évolution des pratiques sur les zones humides prioritaires » – Projet Seudre (CARA/CCBM) - PTGE Seudre : fiches SFN 4 et 5

Contexte et description de l'action

La zone humide alluviale de la Seudre constitue **un secteur stratégique pouvant contribuer à résorber le déficit quantitatif chronique du bassin**, grâce au stockage naturel de l'eau dans les sols. Cela implique d'engager des actions visant à restaurer les fonctionnalités de cette zone humide largement aménagée au cours du temps. (cf. Fiche-action SFN 2). La restauration du fonctionnement des zones humides peut se faire par la modification de la gestion des niveaux d'eau (restructuration du réseau de drainage par exemple) mais aussi par la réduction des pressions s'y exerçant (usage des sols).

Le SAGE Seudre traduit la volonté de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en matière de protection, de restauration et de valorisation des zones humides, où principe de la maîtrise foncière publique constitue l'un des leviers à mobiliser pour y parvenir. A cette fin, le SAGE propose une cartographie des secteurs stratégiques et d'intérêt pour la veille foncière.

Dans le cadre du PTGE Seudre, **l'objectif de maîtrise foncière est de préserver les zones humides en vue de favoriser le stockage naturel de l'eau dans les sols, contribuant au soutien des débits d'étiage** : en effet, la maîtrise foncière des parcelles facilite le maintien d'usages compatibles avec le caractère humide de cette zone et pérennise le changement de pratiques (type d'occupation et gestion hydraulique). L'acquisition de parcelles passe par la mise en place d'une animation et d'une veille foncière, qui peuvent être assurées par le Syndicat mixte du bassin de la Seudre, en complément d'autres acteurs historiques de la maîtrise foncière qui pourront se positionner. La mise en œuvre de cette animation devra suivre la stratégie foncière et la priorisation des secteurs définies dans le SAGE Seudre.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Disposer d'une animation foncière au SMBS** : un recrutement sera effectué début 2025.
2. **Définir une politique foncière d'acquisition**, en lien avec les dispositions du SAGE, la cartographie des secteurs d'intérêts, et la stratégie du PPG ;
3. **Définir un niveau d'ambition** en lien avec cette stratégie, priorisant les degrés d'intervention (veille passive, veille active, démarchage / négociation, etc.)
4. **Mettre en œuvre la veille et l'acquisition** en cas d'opportunités en lien avec la stratégie, et en mobilisant les partenaires du territoire (collectivités locales, Département de la Charente Maritime, le Conservatoire du Littoral et la SAFER Nouvelle Aquitaine, représentants des usagers du marais, associations syndicales...

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : définir avec les partenaires potentiels une stratégie foncière sur la zone humide alluviale de la Seudre, comprenant entres autres de l'acquisition de parcelles en vue de favoriser des pratiques compatibles avec le fonctionnement de ce milieu.

Publics cibles : propriétaires de parcelles dans la zone humide alluviale.

Durée de mise en œuvre, échéance : la mise en œuvre de cette action dépendra de la date de mise en place d'une animation dédiée, s'inscrivant sur le long terme (à partir de 2024).

Indicateur de suivi : surface en ha et nombre de parcelles sous maîtrise foncière publique, surface en ha acquise dans les secteurs d'intérêts identifiés dans le SAGE.

Localisation de l'action : zone humide alluviale de la Seudre moyenne et de la Seudre amont.

Estimation du gain quantitatif : le calcul du gain quantitatif dépendra des actions engagées sur les parcelles acquises.

Plan de financement sur 5 ans

Animation SMBS hors PTGE, reposant sur le recrutement d'un agent supplémentaire à partir du premier trimestre 2024. L'agent recruté sera à temps plein sur les missions de veille foncière.

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% | 80% (à condition de mettre en place et valider une stratégie foncière) |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Intercommunalités et communes



Animer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale de la Seudre pour trouver des pratiques adaptées à ce secteur

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Article 2 du Règlement - Disposition G3-3 « Disposer d'orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs acquis pour la préservation et la restauration des services écosystémiques » ; PPG de la Seudre – QM3 « Définir et mettre en œuvre un programme d'évolution des pratiques sur les zones humides prioritaires » – PTGE Seudre : fiches SFN 2, 3, 4, fiches TA CO 1

Contexte et description de l'action

La zone humide alluviale de la Seudre accueille diverses activités et pratiques, plus ou moins compatibles avec le caractère humide du secteur. A ce jour, et en l'absence d'étude complémentaire, il n'est pas possible de mesurer dans quelle proportion la zone humide alluviale de la Seudre joue un rôle dans le déficit quantitatif du bassin (fiche-action SFN 2). Pour autant, des actions pourraient être engagées sans cette connaissance, afin d'augmenter le stockage naturel de l'eau dans les sols et ainsi contribuer au soutien des débits d'étiage.

L'objectif de cette fiche action est **d'instaurer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale, afin de trouver des pratiques et/ou des modalités de gestion adaptées aux fonctionnalités que peut remplir la zone humide alluviale** tout en garantissant la pérennité des activités économiques.

Un diagnostic préalable a été réalisé en 2023 par l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement). Ce dernier a permis de mettre en évidence la perception des acteurs/usagers de la plaine alluviale, de connaître leurs contraintes, leurs perspectives ou encore de savoir si les conditions du dialogue sont réunies pour lancer des réflexions plus poussées sur ce secteur.

Ce diagnostic a également permis de mettre en exergue les préoccupations prédominantes des acteurs concernant la gestion des ouvrages pour les niveaux d'eau, l'entretien des cours d'eau et fossés et les actions de mise en œuvre pour la restauration de la continuité écologique portées par le SMBS.

Ces préoccupations sont en lien direct avec la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre. Une articulation devra être trouvée avec ce programme notamment dans le cadre du déploiement de la phase de test prévue fin 2023- début 2024, sur les niveaux d'eau. Cette action sera portée et animée par le SMBS avec l'appui de l'Ifrée pour la concertation.

Les étapes de mise en œuvre

- 1. Organiser une réunion publique d'information** : en partenariat avec les services de l'Etat, cette réunion d'information a pour objectif de **présenter les marges de manœuvre possibles en termes de RCE, de curage des cours d'eau**. A l'issue de cette réunion deux chemins peuvent se dessiner (2.1 et 2.2).
- 2. Analyser le niveau d'acceptabilité de la démarche auprès des agriculteurs**
 - 1. Si les acteurs au regard des marges de manœuvre présentées, ne souhaitent pas poursuivre les réflexions** : le SMBS pourra poursuivre cette action sur les pratiques en zone humide alluviale avec les usagers volontaires uniquement.
 - 2. Si les conditions du dialogue sont réunies** : une démarche de concertation pourra être lancée avec la constitution d'un groupe de travail, un groupe consultatif et un comité de pilotage spécifique.

Cette démarche se fera en parallèle de la constitution d'un groupe d'observation sur la gestion des ouvrages (démarrage au premier trimestre 2024). Plusieurs éléments de connaissances seront utiles pour le bon déroulement de la concertation : le rôle de la zone humide dans la réduction du déficit quantitatif (fiche SFN 2), la dynamique sur l'élevage (fiche TA CO 1), la prospection sur les financements possibles (PSE, MAEC, etc. en lien avec la fiche TA ACCOMP 4), etc. Une articulation avec les fiches actions en lien devra être trouvée pour que le groupe de travail puisse bénéficier de ces éléments de connaissances autant que possible.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : élaboration collective d'actions permettant la restauration de la zone humide alluviale et le maintien des activités.

Publics cibles : propriétaires de parcelles en bordure de cours d'eau dans la zone humide alluviale + agriculteurs de la zone humide alluviale.

Durée de mise en œuvre, échéance : sur 1 an à partir de l'automne 2024 (après la phase d'observation sur les niveaux d'eau)

Indicateur de suivi : nombre de participants au groupe de travail, surface en ha et nombre de parcelles sous maîtrise foncière publique, nombre d'actions/solutions proposées en groupe de travail,

Localisation de l'action : zone humide alluviale de la Seudre moyenne et de la Seudre amont.

Résultats attendus : propositions d'actions / de solutions si possibles localisées géographiquement,

Estimation du gain quantitatif : le calcul du gain quantitatif dépendra des actions engagées sur les parcelles acquises.

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l'animation du PTGE

- ✓ 40 journées de chargé(e) de mission SMBS = 10 800€
Total animation = 10 800€
Prestation Ifrée - conduite du dispositif de dialogue : 11 421€ HT et 13 705€ TTC

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70% | 70% |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques

ASA des marais de la Haute-Seudre



Accompagner les changements de pratiques sur la zone humide alluviale de la Seudre

Programmes et actions en lien

SAGE Seudre – Article 2 du Règlement - Disposition G3-3 « Disposer d’orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs acquis pour la préservation et la restauration des services écosystémiques » ; PPG de la Seudre – QM3 « Définir et mettre en œuvre un programme d’évolution des pratiques sur les zones humides prioritaires » – PTGE Seudre : fiches SFN 2, 3, 4, fiches TA CO 1

Contexte et description de l’action

Cette action fait suite à la fiche SFN 4 « animer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale pour trouver des pratiques adaptées aux spécificités de ce secteur ».

Ce sont les résultats des réflexions issues de ce groupe de travail qui permettront de dimensionner cette action : **qu’est-ce-que les acteurs/usagers de la zone humide alluviale souhaitent mettre en place ? Que sont-ils prêts à accepter ?** En préalable, les co-porteurs du PTGE devront travailler à la mise en œuvre opérationnelle des pistes d’actions : identification des maîtrises d’ouvrage, des financements, etc...

Détails techniques de l’action

Objectifs et niveau d’ambition attendu : mise en œuvre d’actions issues des groupes de travail, permettant de faire évoluer les pratiques dans la zone humide alluviale avec les agriculteurs.

Publics cibles : agriculteurs dans la zone humide alluviale et propriétaires de parcelles.

Durée de mise en œuvre, échéance : lancement après la réalisation de l’action SFN 4 – démarrage envisagé en 2025-2026 jusqu’à la fin du programme et au-delà (action long terme).

Indicateur de suivi : nombre d’agriculteurs engagés dans de nouvelles pratiques.

Localisation de l’action : zone humide alluviale de la Seudre moyenne et de la Seudre amont.

Estimation du gain quantitatif : potentiellement connu quand la fiche SFN 3 sera effective et selon les actions qui auront été engagées au titre de la fiche SFN 4.

Plan de financement sur 5 ans

Action incluse dans l’animation du PTGE

- ✓ 70 journées de chargé(e) de mission SMBS = 18 900€
Total animation = 18 900€

| Financeurs | Taux d’aides sur l’animation |
|-------------------------------|------------------------------|
| Agence de l’eau Adour-Garonne | 70% |

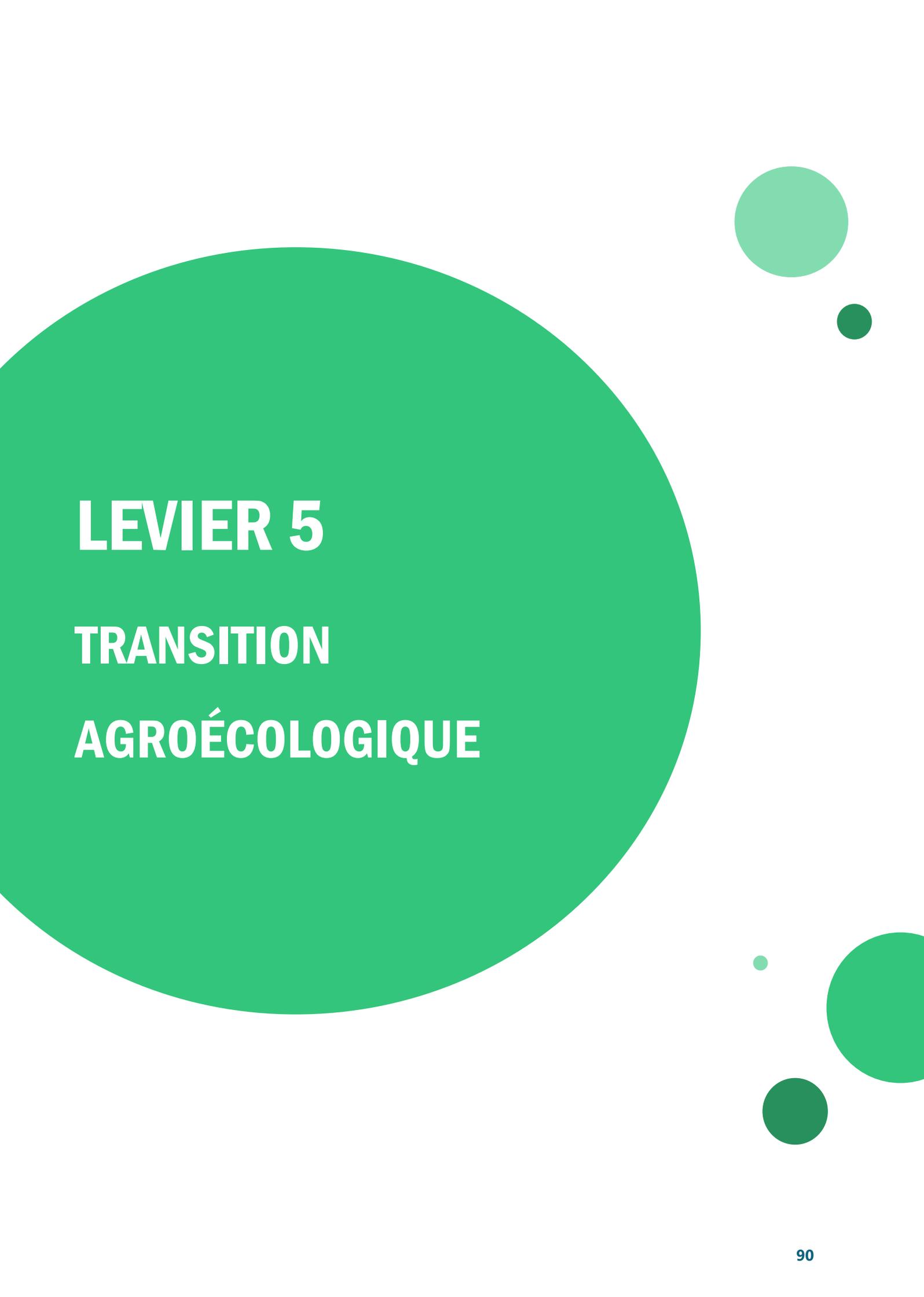
Maîtrise d’ouvrage



Partenaires techniques

A déterminer à l’issue de la fiche SFN 4





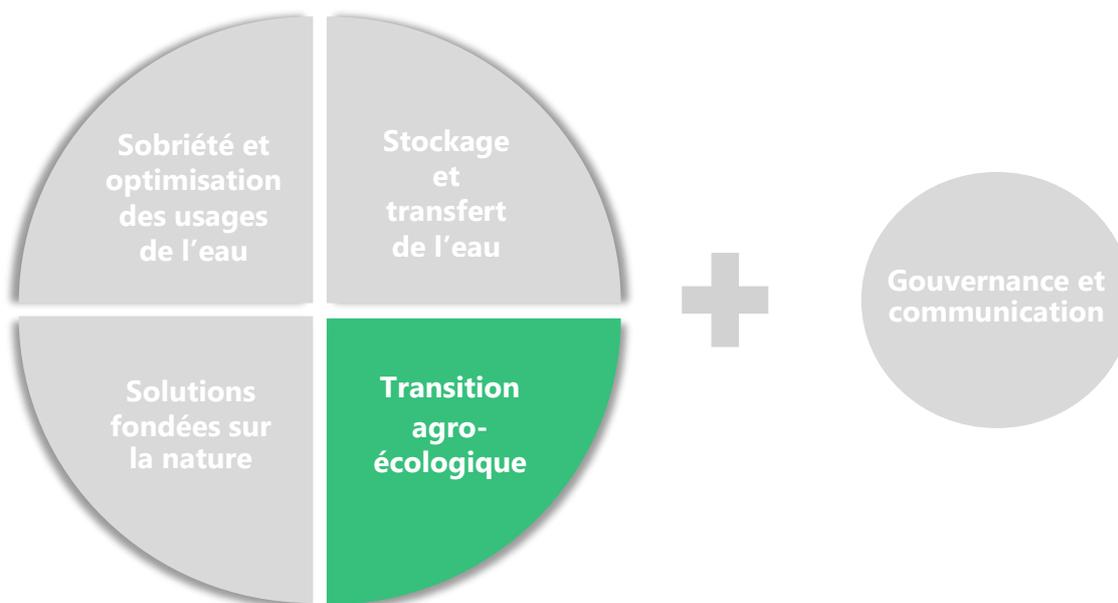
LEVIER 5

TRANSITION

AGROÉCOLOGIQUE

Description du levier « transition agroécologique »

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 relative aux PTGE, souligne que le volet transition agroécologique « offre des solutions en vue d'une adaptation aux volumes prélevables et d'une meilleure résilience de l'agriculture face aux effets du changement climatique ». Les pratiques agroécologiques ont des effets bénéfiques directs sur le cycle de l'eau, d'où leur nécessaire prise en compte dans le cadre du PTGE Seudre. L'instruction précise alors que « l'intégration de la transition agroécologique dans les leviers mobilisés par le PTGE suppose d'en étudier les conditions de mise en place, notamment dans le cadre des analyses économiques et financières ».



Certaines actions proposées se trouvent à l'interface de ce levier et de celui intitulé « solutions fondées sur la nature ». C'est le cas par exemple de la restauration du maillage bocager, ou encore de l'adaptation des pratiques agricoles sur la zone humide alluviale. Les résultats issus des différents ateliers de travail (par levier) justifient cette répartition.

Les 9 fiches-actions proposées pour ce levier sont réparties autour des 4 thématiques suivantes : filières, accompagnement des agriculteurs, actions sur le sol, et amélioration des connaissances.

Sommaire du levier « transition agroécologique »

| LEVIER 5 TRANSITION AGROECOLOGIQUE | |
|---|--|
| TA FIL | CREATION ET DEVELOPPEMENT DE FILIERES AGRICOLES VIABLES HYDROECONOMES |
| TA FIL 1 | Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin versant de la Seudre |
| TA FIL 2 | Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomiques adaptées au bassin de la Seudre |
| TA ACCOMP | ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE VERS DE NOUVELLES PRATIQUES |
| TA ACCOMP 1 | Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l'agroécologie |
| TA ACCOMP 2 | Trouver des alternatives pour l'énergie alimentaire du bétail et favoriser l'économie des exploitations |
| TA ACCOMP 3 | Réévaluer l'outil de diagnostic d'exploitation agricole dans une logique agroécologique et le déployer |
| TA ACCOMP 4 | Etudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques |
| TA SOL | FORMER ET SENSIBILISER LE MONDE AGRICOLE SUR LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DES SOLS |
| TA SOL 1 | Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols |
| TA SOL 2 | Communiquer sur le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne |
| TA CO | AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE VOLET AGRICOLE SUR LA SEUDRE |
| TA CO 1 | Etudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre |

Temporalité des actions du levier 5

| LEVIER 5 - TRANSITION AGROECOLOGIQUE | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | | 2028 | |
|--|--|------|---|------|---|------|---|------|---|------|---|
| Code | Action | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| CREATION ET DEVELOPPEMENT DE FILIERES AGRICOLES VIABLES HYDROECONOMES | | | | | | | | | | | |
| TA FIL 1 | Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin versant de la Seudre | | | | | | | | | | |
| TA FIL 2 | Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomiques adaptées au bassin de la Seudre | | | | | | | | | | |
| ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE VERS DE NOUVELLES PRATIQUES | | | | | | | | | | | |
| TA ACCOMP 1 | Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l'agroécologie | | | | | | | | | | |
| TA ACCOMP 2 | Trouver des alternatives pour l'énergie alimentaire du bétail et favoriser l'économie des exploitations | | | | | | | | | | |
| TA ACCOMP 3 | Réévaluer l'outil de diagnostic d'exploitation agricole dans une logique agroécologique et le déployer | | | | | | | | | | |
| TA ACCOMP 4 | Etudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques | | | | | | | | | | |
| FORMER ET SENSIBILISER LE MONDE AGRICOLE SUR LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DES SOLS | | | | | | | | | | | |
| TA SOL 1 | Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols | | | | | | | | | | |
| TA SOL 2 | Communiquer sur le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne | | | | | | | | | | |
| AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE VOLET AGRICOLE SUR LA SEUDRE | | | | | | | | | | | |
| TA CO 1 | Etudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre | | | | | | | | | | |

Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin de la Seudre

Programmes et actions en lien

Démarche « Chanvre Nouvelle-Aquitaine » portée par la Région ; Plan Alimentaire territorial (PAT) de la CARA, PCAET CARA, Contrat de proximité de Charente-Maritime, PCAET Haute-Saintonge

Contexte et description de l'action

Historiquement, les abords de la Seudre continentale étaient occupés par la culture du chanvre, matière première pour la confection des cordes de la corderie royale de Rochefort. Il ne reste aujourd'hui aucune trace visible de cette culture hormis la forme longitudinale des parcelles bordant certains secteurs de la Seudre. Le chanvre possède de nombreux atouts, dont la séquestration du carbone à un niveau comparable à celui d'une forêt tropicale. Sa culture ne nécessite que très peu voire pas d'irrigation et d'intrant : elle est donc parfaitement adaptée au contexte local.

La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé une démarche pour le développement de la filière chanvre en soutenant un groupe de professionnels dès 2018. Cet accompagnement s'étale de la production à la structuration des débouchés commerciaux en passant par le déploiement d'outils de transformation. L'alimentation et le secteur du BTP sont les deux débouchés les plus étudiés sur le territoire.

En Charente-Maritime se développent des initiatives multiples, et en particulier des Cultivateurs de Chanvre Trézence Boutonne et des Chanvriers des estuaires. Actuellement plusieurs collectivités accompagnent d'ores-et-déjà l'émergence de cette filière sur leurs territoires : la CARA et les CDC du canton de Gémozac et de la Saintonge viticole et de la Haute-Saintonge. Cet accompagnement se fait en lien avec la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine.

En 2023, 8 producteurs-pilotes ont semé 16 hectares de chanvre, ce qui est déjà beaucoup pour une première année. Le collectif de producteurs s'est constitué en Groupement d'intérêt économique et Environnemental (GIEE) et vont ainsi bénéficier d'une aide de 5000 € versée par les 3 EPCI (CARA / CDC de Gémozac / CDC Haute Saintonge) pour soutenir certaines dépenses sur la première année.

Afin de valoriser cette démarche et de favoriser son déploiement sur le bassin de la Seudre, plusieurs postes de dépense potentielle ont été recensés et sont à prévoir :

- L'achat de semences pour les essais de mise en culture ;
- Les frais de logistique (transport de la paille dans l'attente de la création d'une unité de défibrage par exemple) pendant la phase test ;
- L'animation du groupe de travail composé d'agriculteurs (4 à 5 fois par an). Cette mission d'animation sera assurée par la FRAB Nouvelle-Aquitaine.
- L'intervention d'experts techniques extérieurs (Chanvre Mellois, « atelier paysan », etc.) pour faire monter en compétence et mettre en réseau les agriculteurs. Cet appui se fera en lien avec les missions d'animation de la FRAB Nouvelle-Aquitaine.

L'animation de cette filière étant déjà structurée, **le rôle du SMBS sera de venir appuyer ponctuellement la FRAB et les collectivités impliquées sur des aspects logistique ou administratif** (dossier de demande de subvention, renforcement des enjeux « eau », etc.).

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : 80 hectares de chanvre plantés sur 5 années (seuil de rentabilité pour l'installation d'une unité de défibrage).

Publics cibles : agriculteurs du bassin de la Seudre.

Durée de mise en œuvre, échéance : toute la durée du programme (2024-2028).

Indicateur de suivi : nombre d'agriculteurs engagés, surfaces converties en chanvre, nombre d'animations réalisées

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre

Estimation du gain quantitatif : à calculer selon le nombre d'hectares de cultures irriguées convertis en chanvre

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 33 journées de chargé(e) de mission SMBS = 8 910€
- ✓ 50 journées (10j/an) de chargé(e) de mission FRAB N-A = 550 HT €

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|--|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% (animation et intervention experts / conseil agricole collectif) | 50% sur étude R&D Financements possibles pour création de bâtiment, usine,... |

Autres financements : 3 EPCI → 5000€ dédiés au GIEE la première année : achat de sacs NOX pour la conservation des graines, transport des tiges vers l'unité de défibrage

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomes adaptées au bassin de la Seudre

Programmes et actions en lien

Démarche « Chanvre Nouvelle-Aquitaine » portée par la Région ; Plan Alimentaire territorial (PAT) de la CARA, PCAET CARA, Contrat de proximité de Charente-Maritime, PCAET Haute-Saintonge

Contexte et description de l'action

Dans le cadre du PTGE Seudre, le déploiement de filières/cultures économes en eau a été identifié comme l'un des leviers à explorer pour répondre au déficit quantitatif du bassin et à l'adaptation du monde agricole au changement climatique.

Cette fiche action du PTGE Seudre a pour objectif d'accompagner des initiatives individuelles ou de petits collectifs d'agriculteurs dans les réflexions de déploiement de cultures hydroéconomes dans des filières de niche. Lorsque ces réflexions auront été menées, la cellule d'animation du PTGE veillera à soutenir le potentiel de déploiement de ces filières mettant en réseau les acteurs de ces dernières et en désignant des maîtres d'ouvrage appropriés (collectivités, associations, coopératives, autre ?).

Ce travail nécessite de se rapprocher des acteurs des filières et des agriculteurs du territoire et peut concerner les filières dites sèches ou irriguées. Cette action est à mener en partenariat avec les collectivités locales compétentes en matière de développement agricole de et économique.

Le portage de cette action se fera par le SMBS et le SYRES 17. **Ces derniers solliciteront un prestataire extérieur pour l'accompagnement sur l'animation** de cette démarche: appui pour la mise en réseau, animation des réunions, appui dans la conception du dispositif, établissement de liens avec d'autres programmes, production éventuelle de données au service de la démarche, etc.

Les étapes de mise en œuvre

- 1. Identifier les acteurs à intégrer à la démarche** : agriculteurs ou réseaux existants sur le territoire : CETA, CIVAM, GIEE, etc. En parallèle, réaliser un travail bibliographique pour identifier une liste de cultures intéressantes en terme de consommation d'eau et adaptées au territoire (luzerne, chanvre, foin, etc...)
- 2. Constituer un groupe d'agriculteurs** qui permettra de guider et suivre les réflexions : quelles sont leurs idées ? leurs pratiques ? de quels témoignages ont-ils besoin pour alimenter leur réflexion ? etc. Les partenaires de cette action joueront un rôle central pour aider et guider le SMBS dans l'identification de ces agriculteurs. Pour cette étape, il est envisagé d'organiser une réunion d'information pour présenter les intentions de la démarche aux agriculteurs ou aux collectifs et deux réunions de travail pour dimensionner le forum.
- 3. Organisation d'un forum sur les filières à destination des agriculteurs** : Ce forum sera organisé selon les échanges issus du groupe d'agriculteurs. La cellule d'animation du PTGE Seudre, accompagnée par son AMO animation, sera chargée de trouver des intervenants/structures illustrant différents retours d'expériences sur la mise en place de filières. Une réunion à distance est envisagée en amont pour vérifier la participation à cette journée.
- 4. Identifier les pistes de filières** intéressantes avec le groupe d'agriculteurs et les potentielles maîtrises d'ouvrage pour accompagner leur déploiement.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : trouver des pistes de filières économes en eau, adaptées au bassin de la Seudre au regard des évolutions climatiques, et identifier les facteurs de réussite de leur déploiement.

Publics cibles : agriculteurs du bassin de la Seudre et groupements d'agriculteurs (GIEE, CETA, CIVAM, etc).

Durée de mise en œuvre, échéance : à partir de 2025 pour les étapes 1 à 3 ; à partir de 2026 pour l'étape 4 et jusqu'en 2027

Indicateur de suivi : nombre d'évènements, de réunions organisé(e)s.

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : à mesurer après déploiement effectif d'une filière

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 45 journées de chargé(e) de mission SMBS = 12 150€
 - ✓ 18 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 3 600€
 - ✓ 15 journées d'intervention FRAB N-A = 550€ HT / jour
- Accompagnement AMO animation = estimation 35 000€
Etude / achats de données = estimation 10 000€

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|--|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% (animation et intervention experts / conseil agricole collectif) | 50% sur étude R&D Financements possibles pour création de bâtiment, usine,... |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l'agroécologie

Programmes et actions en lien

Contexte et description de l'action

La transition vers des pratiques agroécologiques passe par le partage et la mise en réseau des agriculteurs : ceux déjà engagés dans des démarches durables et ceux qui se questionnent. La dynamique collective, impulsée par des réunions techniques ou encore par des formations, semble primordiale pour la bonne transmission de ces pratiques.

L'objectif de cette action est donc double : informer et sensibiliser les agriculteurs sur ces pratiques et renforcer les dynamiques déjà présentes tout en montrant et en valorisant les pratiques en mouvement sur le territoire.

Les sujets étant ressortis durant les ateliers d'élaboration du PTGE sont listés ci-dessous :

- Les agroforesteries en grandes cultures, viticulture, élevage, etc. ;
- L'agriculture de conservation des sols ;
- Les services écosystémiques des sols ;
- Mieux retenir l'eau dans les sols ;
- La biodiversité fonctionnelle au service de l'agriculture.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres thématiques pourront être abordées en fonction des demandes et de l'évolution du PTGE.

Ces temps d'accompagnement collectif peuvent prendre plusieurs formes :

- Réunions techniques,
- Visites bout de champs, sur sites d'expérimentation.
- Journées de formation auprès des agriculteurs, lycées agricoles, etc.

Les co-porteurs du PTGE joueront un rôle de mise en réseau, de centralisation des données ou encore d'appui logistique. Les partenaires techniques seront chargés d'intervenir et de mener les réunions sur les sujets identifiés.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : organisation de 2-3 journées techniques par an.

Publics cibles : agriculteurs du bassin de la Seudre

Durée de mise en œuvre, échéance : dès 2024, définir les contenus et formats de ces journées techniques, et mise en œuvre dès 2024-2025 et sur toute la durée du programme d'actions (2024-2028).

Indicateur de suivi : nombre d'événements organisés, nombre de participants aux événements

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre. Sites d'expérimentation et fermes pilotes

Estimation du gain quantitatif : difficilement quantifiable

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 35 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 450€
- ✓ 36 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 7 200€
- ✓ 15 journées de mission CA 17-79
- ✓ 30 journées de chargé de mission APAD : soit 3 journées techniques/an avec 1 jour de préparation pour chaque journée technique

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% (animation et intervention experts / conseil agricole collectif) | / |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



• GAB 17 •



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



Trouver des alternatives pour l'énergie alimentaire et favoriser l'autonomie des exploitations

Programmes et actions en lien

Contexte et description de l'action

La question de l'autonomie alimentaire du bétail est un sujet central pour les éleveurs. Plusieurs freins ont été identifiés durant les ateliers organisés sur la transition agroécologique: prix du tourteau non OGM, qualité nutritionnelle, périodes de fauche, etc.

L'objectif de cette action est de trouver, avec les éleveurs du territoire, des solutions pour se rapprocher de l'autonomie alimentaire qui soient adaptées au contexte local et à leurs problématiques. Ces réflexions peuvent concerner les méteils, la conduite des cultures avec des mélanges fourragers, le réglage des machines, le sur-semis, les périodes de fauche, etc.

Plusieurs CUMA potentielles ont été identifiées sur le territoire du bassin de la Seudre pour engager des réflexions voire des expérimentations :

- CUMA de la Seudre (secteur de Nieulle-sur-Seudre) ;
- CUMA du Limonard (secteur de Sablonceaux) ;
- CUMA de la Presqu'île d'Arvert ;
- CUMA de l'Enet (secteur de la Gripperie-Saint-Shymhorien).

La Fédération départementales des CUMA des Charentes portera cette action auprès des membres volontaires de son réseau. L'ensemble des expérimentations ou des démonstrations sont ouvertes à tous les agriculteurs grâce à la possible diffusion de ces informations. Les partenaires cités dans cette action, et notamment les co-porteurs du PTGE Seudre, permettront de diffuser les travaux réalisés.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Trouver les CUMA volontaires** pour travailler sur cette question de l'autonomie alimentaire du bétail.
2. **Animation des groupes de travail** : réalisation d'un bilan, diagnostic avec les éleveurs ; intervention d'un expert auprès du groupe de travail ; mise en place d'un protocole, plan d'actions individuel puis collectif pour répondre à la problématique posée

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : élaborer des actions, des protocoles opérationnels pour renforcer l'autonomie alimentaire des exploitations.

Publics cibles : éleveurs du bassin de la Seudre, adhérents à la FD CUMA des Charentes

Durée de mise en œuvre, échéance : toute la durée du programme d'action (2024-2028)

Indicateur de suivi : nombre d'événements organisés, nombre de participants aux événements

Localisation de l'action : tout le bassin de la Seudre.

Estimation du gain quantitatif : indirect – non mesurable

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 15 journées de chargé(e) de mission SMBS = 4 050€
 - ✓ 10 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 2 000€
- Total animation : 6 050€**

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% (animation et intervention experts / conseil agricole collectif) | / |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



ENJEUX



Réévaluer l'outil de diagnostic d'exploitation agricole dans une logique agroécologique et le déployer

Programmes et actions en lien

Programme de recherche à visée opérationnelle BAG'AGES (AEAG) ; diagnostic agroécologique en ligne (ACTA : diagagroeco.org)

Contexte et description de l'action

Pour accompagner la transition des agriculteurs vers l'agroécologie, un des leviers qui réponde aux enjeux de la ressource en eau sur le bassin de la Seudre (quantité, qualité, biodiversité, changement climatique), consiste à construire et déployer un diagnostic individuel d'exploitation. Il s'agit d'un outil permettant à l'agriculteur de bénéficier d'un bilan des pratiques avec un technicien, débouchant sur un plan d'actions partagé et adapté. Il aborde les volets socio-économiques de l'exploitation, l'assolement, la fertilisation, les traitements, l'irrigation, etc. Chaque diagnostic est adapté à l'exploitation et ses problématiques. Ce diagnostic d'exploitation permettra à l'agriculteur d'être accompagné techniquement pour évaluer la performance de ses pratiques agricoles, d'être sensibilisé à l'agroécologie, aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de renforcer la résilience de son exploitation face au changement climatique. Ces changements de pratiques permettront d'améliorer l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau notamment par la diversification des assolements, l'allongement des rotations ou encore le développement du semis direct sous couvert ou des cultures à bas niveaux d'intrants.

Dans le cadre du PTGE Seudre, **cette action est ressortie comme prioritaire pour les participants des ateliers, et comme un préalable à la mise en place d'autres actions** (rotations, couverts végétaux, etc...). La CA 17-79 a déjà travaillé sur des diagnostics auparavant, ces derniers mériteraient d'être développés et enrichis. Il y a donc un réel enjeu à coordonner la mise en œuvre et le suivi post-diagnostic tout en ayant une réflexion tournée sur le choix de nouveaux indicateurs prenant en compte le changement climatique.

Les étapes de mise en œuvre

- 1. Etablir un bilan du diagnostic d'exploitation actuel** : Fonctionnements et problématiques, (indicateurs et freins rencontrés pour concrétiser les actions d'économies d'eau, etc.), manques.
- 2. Construire le protocole de diagnostic agroécologique** adapté aux enjeux du PTGE Seudre avec les conseillers des OPA. Bâtir une trame assez précise (IFT, structure paysagère du territoire, système d'exploitation, structure économique de l'exploitation etc.)
- 3. Communiquer** sur ce diagnostic pour inciter les agriculteurs du bassin à en faire la demande.
- 4. Réaliser les diagnostics en priorisant les exploitations irrigantes.** Les diagnostics pour les exploitations non irrigantes permettront d'acquérir des références pour renforcer leur résilience future sous l'effet des dérèglements climatiques. Dégager une analyse de la situation. Suite à l'évaluation de l'exploitation, proposer un plan d'actions partagé et adapté.
- 5. Assurer le suivi des exploitations diagnostiquées et accompagner les agriculteurs** dans la mise en place de pratiques agroécologiques (administratif, financement, etc.), avec une visualisation des évolutions (constats + / -, vision des assolements sur plusieurs années).
- 6. Capitaliser les données** de façon simple (en version numérique et éditée pour faciliter l'accès des exploitants aux données).

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : faire évoluer le diagnostic individuel d'exploitation vers une approche agroécologique globale intégrant les volets quantitatifs, qualitatifs et biodiversité de la ressource en eau, pour une meilleure résilience face au changement climatique. Objectif de réalisation de 5 diagnostics par an à partir de 2025.

Publics cibles : agriculteurs du bassin de la Seudre.

Durée de mise en œuvre, échéance : révision du diagnostic existant à partir de 2024, suivi de son déploiement sur les exploitations agricoles dès 2025 et sur toute la durée du programme (2028).

Indicateur de suivi : nombre de critère modifié ou ajouté, nombre de diagnostic réalisé, nombre de diagnostic ayant conduit à la souscription d'une MAE ou d'une autre action en faveur de la préservation de la ressource en eau

Localisation de l'action : toutes les exploitations agricoles du bassin de la Seudre avec une priorisation sur les secteurs à forte pression et vulnérabilité du territoire : rive droite de la Seudre, de l'amont du bassin jusqu'à la limite des marais salés.

Estimation du gain quantitatif : en fonction des actions nouvellement mises en œuvre (changement de matériel d'irrigation, etc...)

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 15 journées de chargé(e) de mission SMBS = 4 050€
 - ✓ 20 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 4 000€
- Total animation : 8 050€**

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 70 % (dans la limite de 4 jours maximum d'accompagnement / exploitation) | / |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Etudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques

Programmes et actions en lien

Plan Biodiversité (2018) ; PTGE Seudre ; SFN 1 ; SFN 4 ; SFN 5 ; TA SOL 1 ; TA SOL 2

Contexte et description de l'action

Pour permettre la réalisation du programme d'actions du PTGE Seudre, l'engagement des agriculteurs dans les actions les concernant est primordiale. L'un des leviers pouvant le permettre est l'accompagnement financier des agriculteurs dans leurs changements ou maintien de pratiques agroécologiques.

Dans le domaine agricole, les paiements pour services environnementaux (PSE) sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions contribuant à restaurer ou à maintenir les écosystèmes, en s'appuyant sur des résultats concrets et mesurables. Ce système encourage et reconnaît l'effort des agriculteurs pour préserver l'environnement à travers une gestion durable de leur exploitation.

Dans le cadre du PTGE Seudre, **cette action a pour objectif d'étudier et accompagner le déploiement de PSE sur le bassin de la Seudre, auprès d'agriculteurs qui contribuent dans leurs pratiques, à la sobriété et l'usage de la ressource en eau** (méthodes d'irrigation, restauration du bocage, maintien de l'élevage extensif, des zones de prairies, etc...).

L'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) a été la première en France à avoir attribué des PSE dès 2019, à titre expérimental, en prévoyant d'y consacrer 6 M€ par an de 2019 à 2023. L'AEAG a procédé à la pré-sélection de territoires sur lesquels lancer l'expérimentation. Il s'agit de bassins versants porteurs d'enjeux forts en matière de biodiversité, de protection de la ressource en eau et généralement en zone de polyculture élevage. Ces territoires se caractérisent également par : des surfaces de prairies en diminution ; des zones humides importantes mais en déclin ; des zones remarquables (tourbières, marais) où la reconnaissance de l'élevage est cruciale. Le choix des territoires a été réalisé en collaboration avec les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi qu'avec les services de l'Etat (DRAAF et DREAL). L'expérimentation est actuellement en cours d'évaluation par l'AEAG qui pourrait la prolonger dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention. Si cette dernière se poursuit et peut inclure le périmètre du bassin de la Seudre, il conviendra de rechercher des pistes de financements possibles selon les actions menées et d'engager les partenariats avec les acteurs et structures concernées.

Si à l'issue de cette première étape, des financements apparaissent adaptés au territoire et aux pratiques recherchées, l'accompagnement de PSE pourra être mis en œuvre.

Les étapes de mise en œuvre

1. **Recherches bibliographiques et mise en évidence de pistes de financements** : retours d'expériences, animation d'un petit groupe de travail (voir pour l'articuler avec les fiches SFN 4 et 5).
2. **Déterminer l'échelle spatiale adéquate et cohérente** pour l'expérimentation de PSE sur le bassin de la Seudre.
3. **Communiquer sur l'expérimentation des PSE** auprès des agriculteurs, sur les pratiques éligibles

4. **Constituer les dossiers des exploitants volontaires** : déterminer le portage et le montage de chaque PSE et garantir l'articulation avec les autres dispositifs du territoire (EVA17 pour les haies par exemple).
5. **Contrôler le respect des termes du contrat** pour garantir que le paiement soit lié à l'atteinte de résultat(s) : suivre les clauses d'engagement et l'atteinte des objectifs environnementaux fixés pour chaque action.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : mise en évidence de financements permettant de déployer, diffuser les actions agricoles du PTGE – choix fait par un groupe de travail dédié avec des agriculteurs et de potentielles structures opératrices. Ambition à déterminer selon éligibilité du bassin de la Seudre au dispositif PSE AEAG 2024.

Publics cibles : agriculteurs du bassin de la Seudre et financeurs

Durée de mise en œuvre, échéance : recherche de financements à partir de 2024 et accompagnement des premiers dossiers en 2025-2026.

Indicateur de suivi : nombre de dossiers constitués, montants accordés au titre de PSE, surfaces (en ha) potentiellement concernées

Localisation de l'action : toutes les exploitations agricoles du bassin de la Seudre (en agroécologie ou en transition)

Estimation du gain quantitatif : difficilement mesurable

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 35 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 450€
 - ✓ 34 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 6 800€
- Total animation : 16 250€**

| Financeurs | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | A déterminer selon le 12 ^{ème} programme d'intervention | / |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques

A déterminer à l'issue des étapes 1 et 2



Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols

Programmes et actions en lien

Programmes Agr'eau – ADOPTAÉ (Chambre d'Agriculture N-A) – Réseau DEPHY du plan Ecophyto

Contexte et description de l'action

Dans le cadre des groupes de travail organisés pour l'élaboration du PTGE Seudre, l'agriculture de conservation des sols (ACS) est ressortie comme l'une des pratiques adaptées aux problématiques du territoire. Elle repose sur trois piliers (définition FAO) qui sont : le non travail du sol, la diversité des espèces présentes dans la rotation la couverture des sols. Les couverts végétaux sont constitués d'un ensemble de plantes dont l'objectif est d'occuper le sol entre deux cultures et éviter ainsi de laisser le sol à nu après les moissons et les labours. On peut y retrouver des graminées (avoine, blé, orge, seigle ...), des légumineuses (vesce, féverole, pois, trèfles ...) et des crucifères (moutarde, radis, colza ...). Les couverts sont mis en place de même en arboriculture et en viticulture dans l'inter-rang.

De manière générale, plusieurs bénéfices sont attribués à l'ACS :

- Des bénéfices environnementaux : limitation de l'érosion, stockage du carbone dans les sols, développement de la biodiversité, meilleure filtration de l'eau.
- Des bénéfices sociaux : partage d'expérience entre agriculteurs, innovation, etc.
- Des bénéfices économiques : diminution des intrants, amélioration des systèmes face aux aléas climatiques.

Plus spécifiquement, de nombreux bienfaits sont reconnus aux couverts végétaux : structuration et stabilisation du sol, stimulation de la vie microbienne, stockage de la matière organique et du carbone, fixation des éléments nutritifs. Elle limite également le développement des adventices, le risque de maladies, l'évaporation de l'eau et abrite différentes espèces animales. Ainsi, le déploiement des couverts végétaux est ressorti comme une action à favoriser tout particulièrement sur le territoire. En effet, la pratique des couverts hivernaux se démocratise progressivement par les expérimentations et demande à être soutenue.

La valorisation de l'ACS visée dans cette fiche a un double objectif :

1. **Inciter et encourager de nouveaux agriculteurs à s'engager** : cet objectif est atteignable en montrant les pratiques déjà en place sur les fermes du territoire (actions « bouts de champs ») : Il est important que ces retours d'expériences soient fait par des agriculteurs accompagnés de leur technicien. Afin de consolider les connaissances des agriculteurs et les aider à franchir le pas vers de nouvelles pratiques, il peut être envisagé en complément de **proposer une fois par an ou tous les deux ans, une formation sur un apport de connaissance « En route vers l'ACS » avec 4 jours de formation étalés sur un hiver.**
2. **Soutenir les agriculteurs déjà engagés dans l'ACS afin de reconnaître leur travail et leur engagement** : cela peut passer par des formations complémentaires, un appui pour les aides expérimentales, le financement de couverts végétaux, des investissements dans du matériel en copropriété (sondes de mesures Ph, humidité du sol, températures), etc

La bonne réussite de cette action passera par l'implication de l'APAD (Association pour une Agriculture Durable) qui accompagne déjà les agriculteurs engagés en ACS et travaille sur la valorisation de ces pratiques. Des animations techniques multithématiques pourront être organisées avec l'intervention de la Chambre d'Agriculture 17-79 durant des temps d'accompagnements collectifs (fiche action TA ACCOMP 1).

Les étapes de mise en œuvre

1. **Identifier les publics visés et intéressés** (les agriculteurs s'interrogeant sur l'ACS ou déjà engagés) et **recenser les groupes de travail existants**.
2. **Capitaliser l'existant** (références technico-économiques) auprès des groupes/fermes des différents réseaux.
3. En fonction des publics, **choisir les meilleurs outils d'information, d'accompagnement** : actions « bouts de champs », formations, conseils individuels (diagnostic et suivi) et collectifs, etc.
4. **Développer des démonstrations pour démultiplier les expériences avec les OPA** : étudier la possibilité de proposer une prise en charge des semences de couverts pour les agriculteurs qui veulent s'essayer pour les conduire de façon optimale. Les bénéficiaires s'engageraient dans un groupe de travail sur la conduite de la culture de l'implantation à la destruction, l'enfouissement ou la récolte.
5. **Valoriser l'engagement en ACS des agriculteurs** : organiser des journées « retours d'expériences » avec l'appui de l'APAD et l'appui logistique des structures porteuses du PTGE. La programmation doit être réfléchie pour permettre de voir différentes fermes, différents contextes, différents types de sol, en irrigué comme en sec.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : 4 journées techniques par an.

Publics cibles : agriculteurs, exploitants et conseillers/techniciens agricoles.

Durée de mise en œuvre, échéance : pour les étapes 1 et 2, démarrage en 2024 ; pour l'étape 3, démarrage fin 2024-début 2025 (pour faire suite à la construction du diagnostic agroécologique (fiche-action TA ACCOMP 3) et de son déploiement) ; pour les étapes 4 et 5, démarrage à partir de 2025-2026 et sur toute la durée du programme d'actions (2028).

Indicateur de suivi : nombre d'évènements organisés, nombre d'exploitants ayant participé à un groupe, nombre d'exploitants ayant commencé à s'engager en ACS, nombre de diagnostics effectués sur les parcelles engagées ou souhaitant s'engager en ACS.

Localisation de l'action : toutes les exploitations agricoles du bassin de la Seudre, avec une priorisation sur les secteurs en fortes pentes ou à proximité de cours d'eau et avec l'appui des fermes locales engagées

Estimation du gain quantitatif : difficilement mesurable

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 35 journées de chargé(e) de mission SMBS = 9 450€
- ✓ 30 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 6 000€
- Total animation : 15 450€**
- Intervention APAD : 14 journées sur 5 ans = 4575 € (327€/j)**

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% (conseil collectif) ou AAP économies d'eau | / |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Communiquer sur le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne

Programmes et actions en lien

Programmes ReSources (zone : Coulonge – Saint-Hippolyte et Arnoult – Lucérat) – Expérimentations réalisées dans les secteurs géographiques labellisés AOC Grande Fine Champagne et Grande Champagne

Contexte et description de l'action

La réduction de l'utilisation de produits chimiques pour désherber en zone viticole est fortement encouragée sur le territoire de la Charente-Maritime et de la Charente : label « CEC » (Certification Environnementale Cognac), label « HVE » (Haute Valeur Environnementale), objectif « zéro pesticide » pour 2028 pour les Maisons de Cognac, etc.

Le désherbage mécanique est l'une des alternatives au recours d'herbicides et plusieurs expérimentations ont été menées sur les territoires proches du bassin de la Seudre : Maisons de Cognac, PAT Coulonge-Saint-Hippolyte, etc.

Le choix d'une technique de désherbage mécanique est complexe et dépend de multiples paramètres :

- Choix de la technique : traction animale, type de machines, etc.
- Caractéristiques intra parcellaires : type de sols, relief, humidité, exposition, etc.
- Type de couverts à implanter et de leur impact sur les sols.

La diffusion des résultats de ces expérimentations n'étant pas systématique, l'objectif de cette action est d'approfondir et d'engager de nouvelles expérimentations afin de les partager avec l'ensemble des viticulteurs du territoire. Sur le territoire du bassin de la Seudre, 4 CUMA potentielles ont été identifiées pour engager des réflexions voire des expérimentations avec la FD CUMA :

- CUMA de Chenac
- CUMA d'Epargne
- CUMA du fief de Genêt (Grézac)
- CUMA de France (Grézac)

En parallèle, d'autres structures mènent également des journées de formation sur cette thématique. C'est le cas de la CA 17-79 et de la FRAB (journées de démonstration de matériel, journée « Creati'viti », etc.).

Les étapes de mise en œuvre

Avec la FD CUMA des Charentes :

1. **Compiler les études et tests** réalisés sur le désherbage mécanique au pied des vignes
2. **Identifier des viticulteurs volontaires** pour réaliser des expérimentations.
3. **Caractériser les parcelles tests** et les méthodes mécaniques de désherbage associées.
4. **Faire les tests** de désherbage sous les rangs de vigne.
5. **Capitaliser les expériences et diffuser les résultats**
6. **Accompagner les viticulteurs** pour la mise en œuvre de ces pratiques

En parallèle, des journées de formation dédiées à ces pratiques seront ou continueront d'être organisées par les différents maîtres d'ouvrage pour former et diffuser ces connaissances.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : former les viticulteurs, engager des expérimentations sur le territoire et valoriser les résultats.

Publics cibles : viticulteurs du territoire avec une priorité à donner sur ceux qui ne sont pas en fin de carrière ou en cessation d'activité proche dans le temps.

Durée de mise en œuvre, échéance : sur toute la durée du programme d'actions (2024-2028).

Indicateur de suivi : nombre d'hectares désherbés mécaniquement, augmentation du nombre de dossiers d'acquisition individuelle ou collective de matériel de désherbage

Localisation de l'action : secteur amont de la Seudre (jusqu'à Saujon)

Estimation du gain quantitatif : difficilement mesurable.

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 15 journées de chargé(e) de mission SMBS = 4 050€
 - ✓ 5 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 1 000€
- Total animation : 5 050€**
Temps d'intervention de la CA 17-79 et de la FD CUMA à définir.

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% (conseil collectif) ou AAP économies d'eau | / |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



Etudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre

Programmes et actions en lien

Contrat de Progrès Territorial du marais de Brouage (2023-2024) : Etude sur les conditions du maintien de l'activité d'élevage dans le marais de Brouage

Contexte et description de l'action

Au cours des ateliers de travail organisés pour le PTGE Seudre, le maintien de l'élevage voire son redéploiement, est ressorti comme un levier essentiel pour répondre aux enjeux quantitatifs de gestion de l'eau du bassin de la Seudre. L'élevage extensif en particulier, grâce au maintien des prairies, notamment dans les zones humides ou les têtes de bassin, apparaît comme une activité primordiale au service de la gestion de ces milieux. Néanmoins, la crise affectant l'élevage a conduit à l'échelle locale mais aussi nationale à une diminution du poids de cette activité dans les territoires et dans les zones humides en particulier, se traduisant par des départs en retraites des exploitants bien souvent non remplacés. La préservation de l'élevage apparaît donc comme une solution pour la préservation des milieux humides mais doit passer nécessairement par le maintien d'une activité économique viable sur le long terme pour ces exploitations.

Cette action a donc pour objectif la **réalisation d'une étude permettant de mettre en exergue les pistes du maintien et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre**. Cette étude permettra de mieux connaître l'élevage sur le territoire (aucun diagnostic spécifique à l'élevage n'a été mené jusqu'à maintenant) et ainsi connaître les forces et les faiblesses de la filière localement, afin d'agir pour un avenir durable de celle-ci tout en intégrant les perspectives du changement climatique.

Des discussions ont été menées avec les acteurs locaux afin d'articuler cette étude sur la Seudre avec les démarches portées sur les territoires voisins. Le marais de Brouage notamment, va faire l'objet d'une étude similaire, portée par la Chambre d'Agriculture (CA 17-79) dans le cadre du Contrat de Progrès Territorial (CPT) 2023-2024. Il s'agit de trouver des synergies et des complémentarités entre les deux démarches sans pour autant ralentir le diagnostic dans le cadre du CPT qui démarrera dès le début d'année 2024.

Dans ce contexte, des pistes d'actions ont été identifiées sur Brouage, pour le soutien et le développement de l'élevage extensif : réhabilitation des barrières pastorales, améliorer l'accès aux parcelles, valorisation locale des produits de l'élevage extensif (atelier de découpe et de transformation de viande). L'étude pourrait permettre de cibler des secteurs précis sur lesquels déployer les actions.

Le cahier des charges de cette étude pourra inclure les éléments suivants :

- Analyse des exploitations avec atelier élevage : situation actuelle et projection dans 10-15 ans pour connaître le niveau de déclin de l'élevage et les perspectives d'avenir ;
- Identification des freins pour leur fonctionnement/développement ;
- Etudier le marché local (les débouchés)
- Identifier les filières concernées.

Les étapes de mise en œuvre

Pour permettre la cohérence avec la démarche menée sur Brouage, l'étude sera conduite par la CA 17-79 en deux temps :

1. Réalisation d'un diagnostic de l'élevage sur le territoire, par enquête auprès des éleveurs (40j)

- 1 réunion de lancement pour informer les éleveurs du travail qui va être conduit (5j.)
- Une 40^{aine} d'éleveurs enquêtés soit 25% des exploitations avec un atelier d'élevage (20j.)
 - Mieux connaître les éleveurs et l'élevage sur le bassin
 - Analyser leur intérêt, leur passion pour l'élevage et leur projet pour l'avenir
 - Comprendre les forces, les faiblesses de la filière et déterminer les conditions pour être éleveur demain sur le bassin de la Seudre (facteurs de réussite)
- Analyse des résultats et synthèse des enquêtes (10j.)
- Restitution du diagnostic : idées fortes, enjeux pour l'élevage sur le bassin de la Seudre (5j.)

2. Réalisation d'une étude prospective sur le thème : « Quels élevages sur le bassin de la Seudre à l'horizon 2040 ? » (25j).

- Etude s'appuyant sur les résultats du diagnostic réalisé préalablement
- Un travail de prospective réalisé avec l'appui d'acteurs locaux (: *éleveurs, autres acteurs de l'élevage (Cuma, coopératives,...), représentants collectivités locales, syndicat d'eau, associations environnementales...*)
- Confrontation de points de vue diversifiés pour décrire 3 ou 4 perspectives de ce que pourrait être l'élevage à horizon 15 ans.
- Perspectives à 15 ans qui permettent de mieux agir chacun à son niveau dès maintenant. En tant qu'éleveur ou futur éleveur, en tant que collectivité, en tant que syndicat d'eau, en tant que citoyen/habitant/consommateur...

Des réunions techniques en début d'année 2024 entre les co-porteurs du PTGE Seudre et la CA 17-79 permettront d'affiner la méthodologie en analysant en temps réel la démarche menée sur Brouage pour la transposer et l'adapter au bassin de la Seudre.

Détails techniques de l'action

Objectifs et niveau d'ambition attendu : Améliorer les connaissances et dresser les pistes possibles de maintien et de redynamisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre.

Publics cibles : Éleveurs du bassin de la Seudre (et Brouage).

Durée de mise en œuvre, échéance : A partir de 2024.

Indicateur de suivi : Nombre d'éleveurs enquêtés, nombre de réunions et d'ateliers organisés, nombre de pistes/d'actions listées.

Localisation de l'action : Exploitations en élevage et polyculture sur la Seudre et sur le marais de Brouage.

Estimation du gain quantitatif : un gain quantitatif pourra être estimé en fonction des pistes d'actions qui auront été relevées et de leur localisation sur le territoire.

Plan de financement sur 5 ans

- ✓ 15 journées de chargé(e) de mission SMBS = 4 050€
 - ✓ 3 journées de chargé(e) de mission SYRES 17 = 600€
- Total animation : 4 650€**
Coût de la prestation de la CA 17-79 = 43 615€ (soit 671€/j).

| Financiers | Taux d'aides sur l'animation | Taux d'aides sur l'investissement |
|--------------------------------------|--|-----------------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne | taux de 50% (bonification possible de 20%) à condition de bien préciser son articulation avec celle du marais de Brouage et qu'il n'y ait pas de redites | / |

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires techniques



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ANNÉE

| LEVIERS | CODE | ACTIONS | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAUX |
|-------------------------------------|---|---|---|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| | | | TOTAL COUTS : Animation + investissements | | | | | |
| GOUVERNANCE ET COMMUNICATION | GOUV 1 | Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions | 9 000 € | 9 000 € | 9 000 € | 9 000 € | 11 700 € | 47 700 € |
| | GOUV 2 | Construire un tableau de bord et le renseigner pour suivre la réalisation des actions | 5 050 € | 2 350 € | 2 350 € | 2 350 € | 3 700 € | 15 800 € |
| | GOUV 3 | Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre | | | 5 050 € | 9 100 € | 14 500 € | 28 650 € |
| | COM 1 | Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre | 2 290 € | 2 290 € | 2 290 € | 2 290 € | 2 290 € | 11 450 € |
| | COM 2 | Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées | 1 890 € (hors invest) | 1 890 € | 0 € | 0 € | 0 € | 3 780 € |
| SOBRIETE ET OPTIMISATION DES USAGES | SOB-AEP 1 | Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux bons gestes | 1 890 € | 1 890 € | 1 890 € | 1 890 € | 1 890 € | 9 450 € |
| | SOB-AEP 2 | Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau et identifier leurs besoins | 4 050 € | 2 700 € | 1 890 € | 1 890 € | 1 890 € | 12 420 € |
| | SOB-AEP 3 | Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau | | | 9 050 € | 4 050 € | 2 700 € | 15 800 € |
| | SOB-AEP 4 | Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomes pour les particuliers | 1 890 € | 6 150 € | 6 150 € | 6 150 € | 6 150 € | 26 490 € |
| | SOB TSM 1 | Réaliser un diagnostic sur les usages et consommations d'eau dans le secteur touristique | 4 050 € | 5 400 € | 1 350 € | | | 10 800 € |
| | SOB TSM 2 | Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique | | | 5 400 € | 5 400 € | 4 050 € | 14 850 € |
| | OPT ENC 1 | Recenser les sources potentielles d'eaux non conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire | 62 950 € | 7 950 € | | | | 70 900 € |
| | OPT REUT 1 | Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP | 1 750 € | 1 750 € | 1 750 € | 1 750 € | 1 750 € | 8 750 € |
| | OPT REUT 2 | Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets | 1 750 € | | | | | 1 750 € |
| OPT IRRIG 1 | Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre | 740 € | 740 € | 740 € | 740 € | 740 € | 3 700 € | |
| STOCKAGE ET TRANSFERT DE L'EAU | STOC 1 | Mener une étude d'identification des volumes prélevables | 3 500 € | 4 850 € | 8 900 € | 4 850 € | 2 150 € | 24 250 € |
| SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE | SFN 1 | Contribuer à la restauration du maillage bocager | 1 890 € | 1 890 € | 1 890 € | 1 890 € | 1 890 € | 9 450 € |
| | SFN 2 | Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre | 55 490 € | 4 050 € | 4 050 € | | | 63 590 € |
| | SFN 3 | Mettre en place une animation et une veille foncière sur la zone humide alluviale de la Seudre en vue d'y changer les pratiques | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| | SFN 4 | Animer un dispositif d'échange avec les usagers de la zone humide alluviale pour adapter les pratiques aux spécificités de ce secteur | 19 105 € | 5 400 € | | | | 24 505 € |
| | SFN 5 | Accompagner l'évolution des pratiques sur la zone humide alluviale | | | 5 400 € | 6 750 € | 6 750 € | 18 900 € |
| TRANSITION AGROECOLOGIQUE | TA FIL 1 | Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin de la Seudre | 6 850 € | 7 390 € | 7 390 € | 7 390 € | 7 390 € | 36 410 € |
| | TA FIL 2 | Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomes adaptées au bassin de la Seudre | | 50 250 € | 5 250 € | 5 250 € | | 60 750 € |
| | TA ACCOMP 1 | Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l'agroécologie | 3 090 € | 3 090 € | 3 090 € | 3 090 € | 4 290 € | 16 650 € |
| | TA ACCOMP 2 | Trouver des alternatives pour l'énergie alimentaire du bétail et favoriser l'autonomie des exploitations | 1 210 € | 1 210 € | 1 210 € | 1 210 € | 1 210 € | 6 050 € |
| | TA ACCOMP 3 | Construire et déployer un outil de diagnostic agroécologique des exploitations agricoles | 1 610 € | 1 610 € | 1 610 € | 1 610 € | 1 610 € | 8 050 € |
| | TA ACCOMP 4 | Accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques | 3 290 € | 3 090 € | 3 290 € | 3 290 € | 3 290 € | 16 250 € |
| | TA SOL 1 | Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols | 3 090 € | 3 090 € | 3 090 € | 3 090 € | 3 090 € | 15 450 € |
| | TA SOL 2 | Mieux faire connaître le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne | 1 010 € | 1 010 € | 1 010 € | 1 010 € | 1 010 € | 5 050 € |
| | TA CO 1 | Étudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre | 48 265 € | | | | | 48 265 € |
| TOTAUX | | | 245 700 € | 129 040 € | 93 090 € | 84 040 € | 84 040 € | 624 693 € |

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COÛTS SUR 5 ANS

| LEVIERS | CODE | ACTIONS | JOURS DEDIES SUR 5 ANS | | COUT ANIMATION SUR 5 ANS | | COUT INVESTISSEMENT (étude, matériel, AMO) | TOTAL SUR 5 ANS |
|--|--------------|---|------------------------|------------|--------------------------|-----------------|---|--------------------------------|
| | | | SMBS | SYRES17 | SMBS | SYRES17 | | |
| 1 - GOUVERNANCE ET COMMUNICATION SUR LE PTGE | GOUV 1 | Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions | 110 | 90 | 29 700 € | 18 000 € | 0 € | 47 700 € |
| | GOUV 2 | Construire un tableau de bord et le renseigner pour suivre la réalisation des actions | 40 | 25 | 10 800 € | 5 000 € | 0 € | 15 800 € |
| | GOUV 3 | Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre | 95 | 15 | 25 650 € | 3 000 € | 0 € | 28 650 € |
| | COM 1 | Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre | 35 | 10 | 9 450 € | 2 000 € | 0 € | 11 450 € |
| | COM 2 | Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées | 14 | 0 | 3 780 € | 0 € | Appel d'offres en cours | 3 780€ Appel d'offres en cours |
| | TOTAL | | | 294 | 140 | 79 380 € | 28 000 € | 0 € |
| 2 – SOBRIETE ET OPTIMISATION DES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU | SOB AEP 1 | Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux bons gestes | 35 | 0 | 9 450 € | 0 € | 0 € | 9 450 € |
| | SOB AEP 2 | Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau | 46 | 0 | 12 420 € | 0 € | 0 € | 12 420 € |
| | SOB AEP 3 | Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau | 40 | 0 | 10 800 € | 0 € | 5 000 € | 15 800 € |
| | SOB AEP 4 | Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomes | 35 | 0 | 9 450 € | 0 € | 17 040 € | 26 490 € |
| | SOB TSM 1 | Réaliser un diagnostic sur les usages et consommations d'eau dans le secteur touristique | 40 | 0 | 10 800 € | 0 € | 0 € | 10 800 € |
| | SOB TSM 2 | Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique | 55 | 0 | 14 850 € | 0 € | 0 € | 14 850 € |
| | OPT ENC 1 | Recenser les sources potentielles d'eaux non conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire | 50 | 12 | 13 500 € | 2 400 € | 55 000 € | 70 900 € |
| | OPT REUT 1 | Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP | 25 | 10 | 6 750 € | 2 000 € | 0 € | 8 750 € |
| | OPT REUT 2 | Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets | 5 | 2 | 1 350 € | 400 € | 0 € | 1 750 € |
| | OPT IRRIG | Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre | 10 | 5 | 2 700 € | 1 000 € | 0 € | 3 700 € |
| | TOTAL | | | 341 | 29 | 92 070 € | 5 800 € | 77 040 € |
| 3 – STOCKAGE ET TRANSFERT DE L'EAU | STOC 1 | Mener une étude d'identification des volumes prélevables | 60 | 20 | 20 250 € | 4 000 € | 0 € | 24 250 € |
| TOTAL | | | 60 | 20 | 20 250 € | 4 000 € | 0 € | 24 250 € |

| | | | | | | | | |
|---|--------------|---|--------------|------------|------------------|-----------------|------------------------------|------------------|
| 4 – SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE | SFN 1 | Contribuer à la restauration du maillage bocager | 35 | 0 | 9 450 € | 0 € | 0 € | 9 450 € |
| | SFN 2 | Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre | 37 | 0 | 9 990 € | 0 € | 44 667 € | 54 657 € |
| | SFN 3 | Mettre en place une animation et une veille foncière sur la zone humide alluviale de la Seudre en vue d'y changer les pratiques | 0 | 0 | 0 € | 0 € | Coût du recrutement d'un ETP | 0 € |
| | SFN 4 | Animer un dispositif d'échange avec les usagers de la zone humide alluviale pour adapter les pratiques aux spécificités de ce secteur | 40 | 0 | 10 800 € | 0 € | 11 421 € | 22 221 € |
| | SFN 5 | Accompagner l'évolution des pratiques sur la zone humide alluviale | 70 | 0 | 18 900 € | 0 € | 0 € | 18 900 € |
| | TOTAL | | | 182 | 0 | 49 140 € | 0 € | 56 088 € |
| 5 – TRANSITION AGROECOLOGIQUE | TA FIL 1 | Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin de la Seudre | 33 | 0 | 8 910 € | 0 € | 27 500 € | 36 410 € |
| | TA FIL 2 | Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomes adaptées au bassin de la Seudre | 45 | 18 | 12 150 € | 3 600 € | 45 000 € | 60 750 € |
| | TA ACCOMP 1 | Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l'agroécologie | 35 | 36 | 9 450 € | 7 200 € | 0 € | 16 650 € |
| | TA ACCOMP 2 | Trouver des alternatives pour l'énergie alimentaire du bétail et favoriser l'autonomie des exploitations | 15 | 10 | 4 050 € | 2 000 € | 0 € | 6 050 € |
| | TA ACCOMP 3 | Construire et déployer un outil de diagnostic agroécologique des exploitations agricoles | 15 | 20 | 4 050 € | 4 000 € | 0 € | 8 050 € |
| | TA ACCOMP 4 | Accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques | 35 | 34 | 9 450 € | 6 800 € | 0 € | 16 250 € |
| | TA SOL 1 | Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols | 35 | 30 | 9 450 € | 6 000 € | 0 € | 15 450 € |
| | TA SOL 2 | Mieux faire connaître le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne | 15 | 5 | 4 050 € | 1 000 € | 0 € | 5 050 € |
| | TA CO 1 | Etudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre | 15 | 3 | 4 050 € | 600 € | 43 615 € | 48 265 € |
| | TOTAL | | | 243 | 156 | 65 610 € | 31 200 € | 116 115 € |
| TOTAL SUR 5 ANS | | | 1 120 | 345 | 306 450 € | 69 000 € | 249 243 € | 624 693 € |

Figure 5 : synthèse des coûts sur 5 ans du programme d'actions 2024-2028 du PTGE Seudre

ANNEXES

Liste d'abréviations

| A | |
|----------|---|
| AEAG | Agence de l'Eau Adour-Garonne |
| AEP | Alimentation en Eau Potable |
| ASA | Association Syndicale Autorisée |
| ASCO | Association Syndicale Constituée d'Office |
| AUP | Autorisation Unique de Prélèvement |
| B | |
| BRGM | Bureau de Recherche Géologiques et Minières |
| C | |
| CA | Communauté d'Agglomération |
| CARA | Communauté d'Agglomération Royan Atlantique |
| CC | Communauté de Communes |
| CLE | Commission Locale de l'Eau |
| D | |
| DCE | Directive-Cadre sur l'Eau |
| DCR | Débit de Crise |
| DDTM 17 | Direction Départementale des Territoires et de la Mer |
| DOE | Débit Objectif d'Etiage |
| DRAAF NA | Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine |
| DREAL NA | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine |
| E | |
| ENC | Eaux Non-Conventionnelles |
| EPCI | Etablissement à fiscalité propre |
| EPTB | Etablissement Public Territorial de Bassin |
| EVA17 | Entretien et Valorisation de l'Arbre – Charente-Maritime |
| F | |
| FRAB NA | Fédération Régionale d'Agriculture Biologique de Nouvelle Aquitaine |
| G | |
| GEMAPI | Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations |
| I | |

| | |
|----------|--|
| Ifrée | Institution de formation et de recherche en éducation à l'environnement |
| O | |
| OUGC | Organisme Unique de Gestion collective |
| P | |
| PACC | Plan d'Adaptation au Changement Climatique |
| PAGD | Plan d'Aménagement et de Gestion Durable |
| PAPI | Programme d'Actions de Prévention des Inondations |
| PPG | Plan Pluriannuel de Gestion |
| PSE | Paiements pour services environnementaux |
| PTGE | Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau |
| R | |
| REUT | Réutilisation des Eaux Usées Traitées |
| RGA | Recensement Général Agricole |
| RPG | Registre Parcellaire Graphique |
| S | |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SAU | Surface Agricole Utile |
| SDAGE | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SMBS | Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre |
| STEP | Station d'Épuration des eaux usées |
| SYRES17 | Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente-Maritime |
| V | |
| Vp | Volumes prélevables |
| Z | |
| ZRE | Zone de Répartition des Eaux |

| Actions PTGE | | Dispositions SAGE | |
|------------------|---|-------------------|---|
| Nom | Descriptif | Nom | Descriptif |
| GOUV 1 | Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions | G1- 3 | Elaborer et coordonner un programme opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE |
| GOUV 2 | Elaborer un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du PTGE Seudre | G2- 1 | Valoriser le tableau de bord pour piloter la mise en œuvre du SAGE |
| GOUV 3 | Réviser le programme d'actions du PTGE Seudre en fonction de l'avancement des connaissances | G1- 4 | Assurer la cohérence des politiques et projets locaux avec les objectifs du SAGE et les coordonner à l'échelle du périmètre du SAGE |
| | | G2-2 | Partager et valoriser les retours d'expérience de projets globaux dans le domaine de l'eau |
| | | G2-3 | Suivre et partager les retours d'expérience des démarches opérationnelles mises en œuvre sur le territoire |
| COM 1 | Renforcer la communication et le lien entre les acteurs du PTGE Seudre | G4- 1 | Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication du SAGE |
| COM 2 | Mener des actions de sensibilisation sur l'eau et les thématiques associées | G4- 1 | Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication du SAGE |
| | | QM3 - 1 | Communiquer et sensibiliser sur les services rendus des zones humides |
| SOB-AEP 1 | Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux « bons gestes » | GQ6- 1 | Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau |
| | | GQ1- 7 | Suivre les forages domestiques |
| | | GQ3-6 | Sensibiliser les foreurs et les usagers de forages pour limiter l'impact sur les ressources souterraines captives |

| | | | |
|-------------------|---|---------------|---|
| SOB-AEP 2 | Accompagner les collectivités vers des pratiques plus économes en eau | GQ3- 2 | Sensibiliser les collectivités sur la prise en compte des ressources disponibles dans leurs projets de développement urbain |
| | | GQ6- 3 | Développer les dispositifs hydro économes dans les bâtiments et les installations publiques |
| SOB-AEP 3 | Travailler avec les collectivités sur les outils à leur disposition pour réaliser des économies d'eau | GQ3- 2 | Sensibiliser les collectivités sur la prise en compte des ressources disponibles dans leurs projets de développement urbain |
| | | QE5-5 | Mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales en zones urbanisées |
| | | GQ6-2 | Respecter les objectifs de rendement des réseaux d'alimentation en eau potable fixés par le schéma départemental d'alimentation en eau potable 17 |
| | | GQ6- 3 | Développer les dispositifs hydro économes dans les bâtiments et les installations publiques |
| SOB-AEP 4 | Faciliter l'accès à du matériel hydro-économe pour les particuliers | GQ6- 1 | Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau |
| SOB-TSM 1 | Réaliser un diagnostic sur les usages et consommations d'eau dans le secteur touristique | GQ1- 6 | Améliorer la connaissance des gros consommateurs d'eau industriels |
| | | GQ6- 1 | Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau |
| SOB-TSM 2 | Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique | GQ6- 1 | Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau |
| OPT-REUT 1 | Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP | GQ6- 5 | Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation |
| OPT-REUT 2 | Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets en lien | GQ6- 5 | Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation |
| OPT-ENC 1 | Recenser les sources potentielles d'eaux non conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire | GQ6- 5 | Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation |

| | | | |
|--------------------|---|---------------|---|
| OPT-IRRIG 1 | Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre | GQ6- 5 | Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation |
| STOC 1 | Mener une étude d'identification des volumes prélevables | GQ1- 2 | Suivre les nappes captives de l'infra-cénomaniens / cénomaniens inférieur et du turonoconiacien et, au besoin, proposer des volumes prélevables |
| | | GQ1- 5 | Mener une réflexion sur la précision éventuelle des volumes prélevables |
| | | GQ4- 2 | Garantir une gestion transparente des réserves de substitution |
| | | GQ4- 3 | Organiser la concertation, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre pour atteindre les volumes prélevables |
| SFN 1 | Contribuer à la restauration du maillage bocager sur le bassin de la Seudre | QE3-3 | Définir et mettre en œuvre des programmes d'action pour la maîtrise qualitative et quantitative du ruissellement en milieu rural pour améliorer la gestion et/ou la restauration de la qualité de l'eau |
| SFN 2 | Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre | QM1-10 | Améliorer la connaissance de l'état et du fonctionnement hydrogéologique et hydraulique des zones humides sur le territoire |
| | | GQ1-1 | Suivre les niveaux piézométriques en complétant le réseau de mesures du territoire |
| | | GQ1-3 | Évaluer les débits nécessaires au bon fonctionnement de l'hydrosystème |
| | | GQ1-4 | Développer et exploiter un modèle d'anticipation des situations d'étiage et d'adaptation de la gestion quantitative |
| SFN 3 | Mettre en place une animation et une veille foncière sur la zone humide alluviale de la Seudre | G3- 1 | Disposer d'une veille foncière sur les secteurs d'intérêt pour la restauration des services écosystémiques |
| | | G3- 2 | Disposer d'orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs acquis pour la préservation et la restauration des services écosystémiques |
| SFN 4 | Animer un dispositif d'échange avec les usagers de la zone humide alluviale pour adapter les pratiques aux spécificités de ce secteur | G3- 2 | Disposer d'orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs acquis pour la préservation et la restauration des services écosystémiques |
| | | QM3- 3 | Définir et mettre en œuvre un programme d'évolution des pratiques sur les zones humides pour lesquelles les usages altèrent les services écosystémiques |

| | | | |
|--------------------|--|-----------------------|---|
| SFN 5 | Accompagner l'évolution des pratiques sur la zone humide alluviale | G3- 2 | Disposer d'orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs acquis pour la préservation et la restauration des services écosystémiques |
| | | QM3- 3 | Définir et mettre en œuvre un programme d'évolution des pratiques sur les zones humides pour lesquelles les usages altèrent les services écosystémiques |
| TA FIL 1 | Favoriser le déploiement de la filière chanvre (alimentaire et bâtiment) sur le bassin de la Seudre | Pas de correspondance | |
| TA FIL 2 | Accompagner des initiatives individuelles en lien avec le déploiement de cultures hydroéconomiques | Pas de correspondance | |
| TA ACCOMP 1 | Accompagner et former collectivement les agriculteurs | Pas de correspondance | |
| TA ACCOMP 2 | Trouver des alternatives pour l'autonomie alimentaire du bétail et favoriser l'autonomie des exploitations | Pas de correspondance | |
| TA ACCOMP 3 | Construire et déployer un outil de diagnostic agroécologique des exploitations agricoles | Pas de correspondance | |
| TA ACCOMP 4 | Étudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques | Pas de correspondance | |
| TA SOL 1 | Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols | Pas de correspondance | |
| TA SOL 2 | Mieux faire connaître le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne | QE3-4 | Communiquer et sensibiliser les collectivités, les particuliers et les distributeurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leur impact |
| TA CO 1 | Étudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre | Pas de correspondance | |

Figure 6: tableau de correspondance entre les actions du PTGE Seudre et les dispositions du SAGE Seudre